**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 20 (1868)

Anhang: Appendice

Autor: [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# APPENDICE.

## NOTICE SUR L'EXPÉRIENCE DU PENDULE DE FOUCAULT

pour

démontrer directement le mouvement de rotation de la terre

par J. DURAND.

1º Avant d'entrer en matière, je crois devoir déclarer pourquoi je n'ai pas pensé inutile de donner une nouvelle démonstration de cette expérience intéressante déjà tant de fois exposée, et pourquoi, de concert avec M. le professeur Liausun, j'en ai provoqué la réalisation à Porrentruy.

En 1854, M. le professeur Delabar, à la réunion de la Société helvétique des sciences naturelles, l'a faite à St-Gall, et c'est en lisant, dans le compte-rendu de cette session, le travail très-développé de M. Delabar, que m'est venue, il y a bien des années, la pensée d'élaborer de mon côté pour la Société d'émulation un exposé de cette théorie au point de vue d'une plus grande vulgarisation et d'une plus grande simplicité, et aussi pour pouvoir le faire entrer dans le cadre du cours de cosmographie que je donne aux élèves des classes supérieures de l'Ecole cantonale.

Ce qui m'appartient donc véritablement dans cette notice, c'est la démonstration de la formule principale qui donne l'angle de déviation en fonction de l'angle de rotation de la terre pour une latitude quelconque. Je la donne ici par une méthode élémentaire, susceptible d'être représentée très-facilement par le calcul infinitésimal au moyen d'une très-simple intégration.

Quant à l'expérience elle-même, elle est trop intéressante et d'une trop facile exécution, une fois montée, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur le désir que nous éprouvions d'en tenter la réalisation. Toute cette partie a été préparée par M. Liausun.

2º Lorsqu'on fait osciller un pendule simple, ce pendule, en vertu de l'inertie de la matière, décrit dans son mouvement un plan que l'on nomme plan d'oscillation, et qui est déterminé par le point de suspension p, par le point de départ D et par le centre de la terre O [fig. 1]. Car les deux premiers points appartiennent au pendule, et celuici, oscillant par l'action seule de la pesanteur, doit nécessairement se diriger dans le sens de cette force, qui passe elle-même toujours par le centre de la terre ; d'ailleurs le pendule ne peut sortir de ce plan, puisque la seule force qui agisse sur lui s'y trouve.

Si le point de suspension est fixe et immobile et qu'aucune force pertubatrice ne vienne à agir hors du plan de la 1<sup>re</sup> oscillation, le pendule, toujours en vertu de la force d'inertie, y restera pendant toute la durée du mouvement, ce que l'on exprime en disant que le plan d'oscillation est invariable.

Mais si le point de suspension n'est pas immobile, que deviendra l'invariabilité du plan d'oscillation? Comme c'est dans la réponse à cette question que réside principalement la démonstration directe du mouvement de rotation de la terre par le pendule, il est à propos de s'y arrêter quelque temps.

Observons d'abord que le plan d'oscillation peut être déterminé de plusieurs manières. Au lieu des points p, O, D dont nous avons parlé, on peut considérer d'abord les quatre points p, M, a, Z qui sont sur les lignes pO et pD, Z étant le Zénith, a le point où la verticale ZO coupe le plan horizontal mené au lieu de l'observation et M le

point où p D coupe ce même plan; puis on peut remplacer ces quatre points p, M, a, Z par deux lignes : 1º la verticale  $\mathbf{Z}pa$  qui passe par le point de suspension, et 2º par la projection horizontale MN de la position pD du pendule au départ. Cette ligne MN est en même temps la trace du plan d'oscillation sur le plan horizontal.

Dans le cas le plus ordinaire où l'on place le point de départ D dans le plan méridien du lieu d'observation, le plan d'oscillation se confond avec ce plan méridien, puisque les trois points D, Z et O sont à la fois dans ces deux plans, et la trace MaN coïncide alors avec la méridienne du lieu, d'où il résulte que si la terre est immobile, le plan méridien ne variant plus alors, la trace du plan d'oscillation devrait coïncider indéfiniment avec la méridienne; réciproquement, si l'on voit la trace du plan d'oscillation s'écarter de la méridienne on en pourra conclure qu'il y a eu mouvement de cette méridienne, ou du plan d'oscillation. Mais c'est ce qu'il convient d'examiner de plus près.

3º Supposons toujours la terre immobile et le plan d'oscillation confondu avec le plan méridien du lieu d'observation, si le point p de suspension se meut dans le sens du méridien, emportant avec lui le plan horizontal, de telle sorte que le point a décrive un méridien terrestre, il est clair que le plan d'oscillation restera constamment confondu avec le plan méridien, et que la trace coïncidera toujours avec la méridienne ; dans ce cas il y aura eu translation du pendule sans changement du plan d'oscillation. Mais si le point de suspension se meut hors du plan du méridien emportant avec lui le plan horizontal, de telle sorte que le point a décrive, par exemple, un parallèle terrestre, il y aura à examiner deux cas: 1º celui où la distance parcourue est assez petite pour qu'on puisse admettre que les deux verticales paO et p'a'O, qui passent toujours par le centre de la terre, sont parallèles; 2º celui où la distance parcourue étant considérable les deux verticales doivent être considérées comme concourantes.

4º Dans le premier cas, le plan horizontal reste le même et le point p étant parvenu en p' le point a arrive en a'. D'ailleurs par l'effet de l'inertie de la matière le plan d'oscillation pMaN n'éprouve aucun autre changement que celui de translation et le pendule en p' battra comme il battait en p. Or, en p, il n'aurait éprouvé aucun mouvement de rotation autour de pa, il n'en éprouvera donc non plus aucun autour de p'a'; en d'autres termes, le plan p'M'a'N' est parallèle à pMaN; par suite, les traces MN et M'N' des deux plans d'oscillation sur le plan horizontal sont parallèles entre elles.

5º Le second cas est plus compliqué. (Fig. 2.)

Admettons d'abord que le pendule oscillait suivant le plan pMaN par l'effet de la pesanteur dirigée vers le centre de la terre suivant la verticale zo, et que ce centre de la terre change de place et vienne en o', comme cela arriverait si la verticale qui porte le point de suspension p s'infléchissait suivant une nouvelle verticale z/o', le point p venant en  $p^l$ , le plan d'oscillation s'infléchira aussi suivant p'MN sans que la ligne MN change de position, mais alors il y aura aussi un nouveau plan horizontal h h' passant par MN, perpendiculaire à la verticale  $z^{\prime}o^{\prime}$  et incliné sur l'ancien d'un angle égal à celui que  $z^{\prime}o^{\prime}$ fait avec zo. Concluons de là que lorsque la direction de la pesanteur change seule, des deux lignes qui déterminent le plan d'oscillation, l'une, la verticale, change et l'autre, la trace MN sur l'ancien plan horizontal, qui est aussi la trace sur le nouveau, ne change pas.

6° Si de cette supposition toute gratuite nous passons au mouvement réel d'un pendule le long d'un parallèle terrestre a a' (fig. 3), nous verrons d'abord que si dans le passage de a en a', on n'avait pas égard au changement de direction de la pesanteur (n° 4), c'est-à-dire, si l'on pouvait admettre que la verticale en a' est z'/o' parallèle à zo, le plan d'oscillation du pendule serait p''M'N', parallèle à pMN. Mais à cause de ce changement de direc-

tion, c'est-à-dire, parce que la verticale  $z^{l/o/l}$  devient  $z^{lo}$ , le plan  $p^{l/M'N'}$  se change en  $p^{l/M'N'}$  (n° 5), conservant la même trace  $M^{l}N^{l}$  parallèle à MN et changeant seulement de verticale pour prendre la nouvelle direction  $z^{lo}$ .

Ainsi, dans ce changement encore, il y a translation du plan d'oscillation, inclinaison de ce plan pour se placer dans la nouvelle verticale, mais la trace sur le nouveau plan horizontal reste parallèle à la trace qu'il avait sur l'ancien. Or, si, au lieu de supposer la terre immobile et le point de suspension du pendule en mouvement audessus de la terre, nous supposons la terre tournant sur un axe et emportant le point de suspension fixé au-dessus d'elle, il est clair que ce point de suspension décrira un arc de parallèle comme dans la supposition précédente et les mêmes conclusions subsisteront.

7º Concluons donc enfin de toute cette discussion: 1º que si la terre est immobile dans l'espace et qu'on fasse osciller un pendule dans le plan méridien, la trace du plan d'oscillation devra rester toujours confondue avec la méridenne du lieu, et 2º que si la terre se meut d'un mouvement de rotation autour d'un axe, ce qui revient à dire, si le point de suspension du pendule se meut le long d'un parallèle terrestre, emportant avec lui son plan horizontal, le plan d'oscillation s'infléchira pour passer constamment par le centre de la terre, mais sa trace sur chaque position du plan horizontal restera constamment parallèle à ellemême, tandis que dans ce cas la méridienne, passant toujours par le même point de l'axe (fig. 4), change à chaque instant de direction, d'où résulte un angle entre la méridienne et la trace du plan d'oscillation, et c'est cet angle que l'on appelle la déviation du plan du pendule; car, trompés par l'apparence, nous attribuons à la trace du plan du pendule le mouvement de la méridienne. Pour être exact, il faudrait dire la déviation de la méridienne relativement à la trace du plan du pendule. Quoi qu'il en soit, examinons maintenant les faits.

8º Supposons le pendule oscillant sur un parallèle aa'a''a''' (fig. 4), le point de départ D ayant été placé préalablement dans le plan du méridien iaP, la trace MN du plan d'oscillation se confondra alors avec la méridienne BS du lieu a d'observation, méridienne qui étant tangente au cercle méridien iaP, (nous supposons la terre sphérique) rencontre en un point S le prolongement de l'axe terrestre. Si la terre tourne autour de cet axe, au bout d'un certain temps, d'une heure par exemple, le point a viendra en a', distant de 15° de sa première position, la verticale paO sera devenue  $p^{\prime}a^{\prime}O$ , le cercle méridien sera i/a/P et la méridienne sera B/S rencontrant l'axe au même point S; car, le parallèle aa/a'/a/l/ peut être considéré comme décrit du point S comme pôle et avec un intervalle égal à aS qui devient  $Sa^{l}$ ,  $Sa^{ll}$ , etc., la trace du plan d'oscillation sur le plan horizontal en  $a^{I}$ est M'N' parallèle à MN. Ainsi cette trace fera avec la méridienne un angle M'a'B' ou  $\varphi$  qui sera égal à a'S'a', (côtés parallèles), la méridienne B'S a changé de direction tandis que la trace M/N/ a conservé la sienne. Mais comme nous sommes habitués à considérer la méridienne comme fixe, nous attribuons involontairement à la trace le changement de direction que celle-là a opérée, de telle sorte que la méridienne s'étant mue angulairement de M' en B', c'est-à-dire, de l'Ouest à l'Est, nous jugerons que c'est la trace qui s'est mue angulairement de B' en M', c'est-à-dire, de l'Est à l'Ouest. Cet angle  $\varphi$  est la déviation du plan du pendule correspondant à l'angle de rotation terrestre  $a \subset a'$ , ou  $\alpha$ .

9° Il est facile de reconnaître qu'il y a une dépendance entre  $\phi$  et  $\alpha$  et que cette relation dépend elle-même de la latitude du parallèle. En effet,  $\alpha$  augmentant,  $\phi$  augmente aussi ; d'ailleurs plus on se rapproche de l'équateur plus  $\phi$  devient petit pour une même valeur de  $\alpha$ , et à l'équateur même  $\phi$  est zéro pour toute valeur de  $\alpha$ , car alors la méridienne étant parallèle à l'axe reste constamment parallèle

à elle-même ainsi que la trace et par conséquent si ces deux lignes ont coïncidé en E D, elles coïncideront encore en E' D' etc. Au contraire, en se rapprochant du pôle,  $\varphi$  augmente pour une même valeur de  $\alpha$ , de telle sorte qu'au pôle même  $\varphi = \alpha$ . En effet, le plan horizontal P ne faisant alors que tourner autour du point P, tandis que la trace RK, d'abord confondue avec une méridienne VX tracée dans ce plan, reste invariable, la déviation  $\varphi$ , lorsque le plan horizontal aura tourné de l'angle RPV' =  $\alpha$ , sera V'PV égal aussi à  $\alpha$ , d'où l'on reconnaît qu'au pôle la déviation est de 15° par heure comme l'angle de rotation de la terre.

10° Reste à trouver la valeur de la déviation φ en fonction de l'angle de rotation a sur un parallèle quelconque  $aa^{i}a^{i|a}$  dont nous désignerons la latitude aoi par L. Soit  $M'a'B' = \varphi$  correspondent à  $aCa' = \alpha$  et voyons comment cet angle  $\varphi$  s'est formé. Supposons l'arc aal partagé en un très-grand nombre de très-petites parties égales ab,  $bb^{\dagger}$  etc. Lorsque le pendule sera parvenu en b, la très-petite déviation correspondante à la très-petite rotation aCb sera MbB', égale à aSB. Cette très-petite déviation sera l'élément de  $\varphi$  ou  $d\varphi$ , tandis que la trèspetite rotation aCb sera l'élément de  $\alpha$  ou  $d\alpha$ . Ces deux angles qui ont pour sommets respectifs S et C, s'appuient sur le même arc ab qui étant très-petit peut être considéré comme décrit soit de C comme centre avec Ca pour rayon, soit de S comme centre avec Sa pour rayon. On a donc la proportion

$$d\varphi : dx = \frac{ab}{Sa} : \frac{ab}{Ca}$$
 ou  $d\varphi : dx = \frac{1}{Sa} : \frac{1}{Ca}$ 

Or, Ca est le cosinus de l'arc ai ou de la latitude L, et Sa est la cotangente de cette même latitude; la proportion ci-dessus devient donc

$$d\varphi$$
:  $d\alpha = \frac{1}{\cot L}$ :  $\frac{1}{\cos L}$  ou réduisant  $d\varphi$ :  $d\alpha = \sin L$ : 1

d'où 
$$d\varphi = d\alpha \operatorname{Sin} L$$
  
et en intégrant  $\varphi = \alpha \operatorname{Sin} L(1)$ 

la constante étant nulle, puisque l'on sait que pour  $L = 90^{\circ}$ , on doit avoir  $\varphi = \alpha$ .

Donc sur le même parallèle lorsque  $\alpha$  se double,  $\varphi$  devient double aussi, donc dans 1' la déviation est la 60° partie de ce qu'elle est dans 1 heure, puisque l'angle de rotation pendant 1' est aussi la 60° partie de ce qu'il est au bout d'une heure. Or, l'angle de rotation pendant une

### (1) On peut donner à cette démonstration une forme élémentaire.

Partageons l'arc  $aa^{l}$  en un très grand nombre de très petites parties égales : ab,  $bb^{l}$ , etc., et nommons  $\tau$ ,  $\tau^{l}$ , etc., les très petits angles en C, aCb,  $bCb^{l}$ , etc., et  $\varepsilon$ ,  $\varepsilon$ , etc., les très petits angles en S, Sb,  $bSb^{l}$ , etc. L'angle de rotation  $\alpha Ca^{l}$  se composera de  $\tau + \tau^{l} +$  etc., et l'angle de la méridienne  $\alpha^{l}S$  avec la trace  $M^{l}N^{l}$  ou l'angle de déviation se composera de  $\varepsilon + \varepsilon^{l} +$  etc.

Or, les angles  $\varepsilon$  et  $\tau$  étant très petits et répondant au même arc ab, décrit avec des rayons différents, nous donnent

$$\epsilon : \tau = \frac{ab}{Sa} : \frac{ab}{Ca} \text{ ou } \epsilon : \tau = \frac{1}{Sa} : \frac{1}{Ca}$$
On a de même
$$\epsilon' : \tau' = \frac{1}{Sb} : \frac{1}{Cb}$$

$$\varepsilon l! : \tau_{\cdot}^{\prime l} = \frac{1}{\mathbf{S}b^{\prime}} : \frac{1}{\mathbf{C}b^{\prime}}$$

ce qui forme une suite de rapports égaux, puisque Sa = Sb = Sb', etc., et que Ca = Cb = Cb', etc., d'où par componendo

$$\varepsilon + \varepsilon l + \varepsilon l l + \text{etc.} : \tau + \tau l + \tau l l + \text{etc.} = \frac{1}{Sa} : \frac{1}{Ca}$$

Appelons  $\varphi$  l'angle  $\varepsilon + \varepsilon l + \varepsilon l + \text{etc.}$ , et  $\alpha$  l'angle  $\tau + \tau l + \tau l l + \text{etc.}$ , la proportion devient

$$\varphi:\alpha=\frac{1}{Sa}:\frac{1}{Ca}$$

Mais on peut observer qu'en appelant L la latitude du cercle aa!, on a

$$Sa = Cot L. = \frac{Cosin L}{Sin L}$$
 et  $Ca = Cosin L$ ; substituant, il vient

$$\varphi: \alpha = \frac{\sin L}{\cos L}: \frac{1}{\cos L}, \text{ d'où } \varphi = \alpha \sin L.$$

heure étant toujours de 15°, pour avoir la déviation correspondante sur un parallèle donné, il suffira de multiplier 15° par le sinus de la latitude de ce parallèle, et l'on aura la déviation produite pendant 1 heure, et de là on en déduira la déviation produite pendant 1 minute, pendant 1 jour, etc.

Pour Porrentruy, dont la latitude est 47° 25′ 34″, on aura pour la déviation pendant 1 heure

$$\varphi = 15^{\circ} \times \sin 47^{\circ} 25/34// = 11^{\circ} 2/45//$$

11º Il est à remarquer que  $\varphi$  étant la somme de tous les éléments  $d\varphi$  compris entre la méridienne aS et la méridienne aS, cet angle  $\varphi$  est aussi égal à l'angle convexe aSal formant une portion de cône ; il en résulte que pour l'obtenir par une construction plane, il suffit de développer le cône Saalal..., le rayon du cercle servant de base étant le Cosinus de la latitude, et la génératrice du cône étant la cotangente de cette même latitude. Ce développement sera un secteur de cercle dont l'angle représentera la déviation produite pendant une rotation entière ; il suffira d'en prendre la 24º partie pour avoir la déviation d'une heure.

La grandeur de l'angle dans le développement du cône ne dépendant que du rapport entre le rayon de la base et la génératrice, au lieu de prendre pour ces lignes Cos L et Cotang L, on peut prendre pour ces lignes Sin L et S, qui ont le même rapport.

Ainsi, pour avoir par une construction graphique l'angle horaire de déviation à Porrentruy, il suffira de développer un cône ayant pour rayon Sin 47° 25′ 34½ = 0,7364 et pour génératrice 1, et ensuite de diviser cet angle en 24 parties égales. Pour cela on décrira un cercle avec 1 pour rayon et l'on aura à chercher quel est l'arc qui dans ce cercle a une longueur égale à la circonférence de la base du cône ayant Sin L pour rayon; ce qui en général donne l'équation.

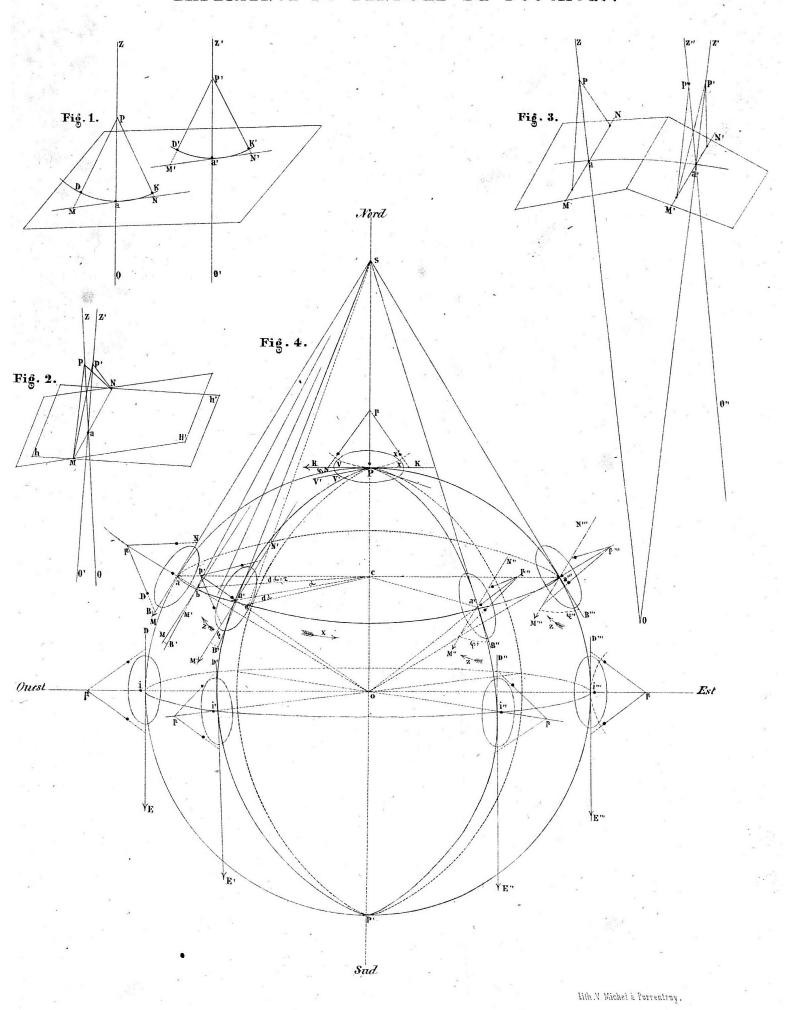
 $2 \pi \text{Sin L} = \frac{n^{\circ}}{360} 2\pi 1$  ou  $\text{Sin L} = \frac{n^{\circ}}{360}$  d'où  $n^{\circ} = 360^{\circ}$  Sin L Pour Porrentruy, où l'on a Sin L = 0,7364, on a  $n^{\circ} = 265^{\circ} 6/14'$ 

L'expérience s'est faite dans l'Eglise des Jésuites, où le plafond est percé en son centre d'une ouverture elliptique fermée par une sorte de volet qu'on peut enlever à volonté depuis le grenier qui est au-dessus.

Cette ouverture correspond avec une solution de continuité dans une poutre qui occupe toute la longueur du grenier en question et sur laquelle on avait appuyé la pièce de bois à laquelle était fixé le pendule. Cette pièce, percée en son milieu d'un trou circulaire de 1 pouce de diamètre environ, était recouverte sur sa face supérieure d'une plaque de fer qui y était vissée. Un trou à peu près du même diamètre que celui du fil de laiton qui composait le pendule, était percé dans cette plaque et laissait passer l'extrémité supérieure de ce fil, qui traversait en outre l'épaisseur d'une petite hémisphère de laiton mobile sur la plaque et y reposant par sa surface convexe. Un nœud appuyé sur la face plane retenait le pendule, et la mobilité de la demi-sphère permettait à l'appareil de tourner librement en l'entraînant elle-même. — Le fil, qui avait environ 1,5 millimètres de diamètre et 58 pieds de long, soutenait une lentille formée d'une bombe en fonte remplie aux 3/4 de mercure afin d'augmenter son poids et de diminuer l'effet de la résistance de l'air : le poids total était ainsi d'à peu près 25 &. L'ouverture de la bombe était fermée par un tampon de bois dans lequel se vissait une virole de laiton donnant passage au fil de suspension. Une pointe en acier était vissée dans la bombe au point diamétralement opposé au tampon et formait ainsi le prolongement du fil de laiton.

Une feuille de papier longue de plus de 2 mètres, sur

# EXPÉRIENCE DU PENDULE DE FOUCAULT.



laquelle avaient été dessinés deux secteurs de cercle opposés par le sommet et divisés en degrés, avait été disposée de façon que la verticale passant par l'extrémité de la pointe du pendule au repos passât par le centre du secteur. — La ligne représentant le zéro ou point de départ du pendule avait été d'avance déterminée et l'on avait fixé dans sa direction un point fixe qui permit d'y assujettir la bombe du pendule au moment de la mettre en mouvement. A cet effet, un fil de soie entourait la boule et était attaché au point fixe, et au moment de commencer le mouvement on brûlait le fil et le pendule faisait sa 1<sup>re</sup> oscillation sans secousse et suivant la ligne du zéro. Cette oscillation, en comprenant l'aller et le retour, durait environ 8<sup>11</sup>. L'expérience donna une déviation d'environ 1° par chaque cinq minutes, ce qui est l'écartement indiqué par la théorie.



## RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES.

## Statistique rétrospective

par A. Quiquerez.

Quand on lit les vieux documents et qu'on prend la peine de les analyser, on rencontre quelquefois des données intéressantes à mettre en note. A la fin du siècle dernier, il y avait à Porrentruy deux églises paroissiales, Saint-Germain et Saint-Pierre, renfermant 26 chapelles ou autels avec des revenus distincts; — 4 églises de monastères: le Collége, autrefois les Jésuites, les Annonciades, les Ursulines et les Capucins; — 3 chapelles: au Château, à l'Hôpital et à Lorette. Notons en passant que cette dernière avait le privilége de rendre la vie aux enfants morts-nés, afin qu'on

eût le temps de les baptiser (1). Pour les 6 églises et 29 chapelles on n'avait que 25 cloches chargées d'appeler les fidèles à la prière.

C'est dans cet état de choses que la révolution française vint tendre son bonnet rouge dans la ville de Porrentruy, et comme elle consommait beaucoup de bronze pour faire des canons et des gros sous, elle fit déloger de la tour de Saint-Pierre 7 cloches pesant 8063 livres; elle en enleva 2 à Saint-Germain, les morts n'en ayant plus besoin, ce qui donna 633 livres de métal ; elle en fit descendre 3 du poids de 1526 livres, de la tour des ci-devant Jésuites. L'hôpital en perdit une de 340 livres. Les Annonciades, les Ursulines, les Capucins étant déjà partis, on dépendit leurs 3 cloches qui ne donnèrent qu'une pièce de 4; les 3 cloches du château, une pièce de 3, et celle de Lorette un sac de 310 & de gros sous. On enleva de la sorte 12716 livres de bronze et on ne laissa que 3 cloches : l'une à Saint-Pierre pour le culte de l'Etre suprême, une aux Jésuites pour celui de la Raison, et enfin une clochette à l'hôpital pour aviser les citoyens qu'un des leurs partait pour ne plus revenir. On dit bien qu'il resta de ce cuivre au fond de quelques bonnets rouges, mais c'étaient des creusets trop peu solides et il y a longtemps que le métal les a troués.

Cette manière de prendre le bronze d'autrui n'était pas précisément nouvelle à Porrentruy. Le Prince-Evêque dont on enlevait les cloches en 1793 avait pris les canons des bourgeois en 1740, et lorsqu'en 1762 on refondit les cloches de l'église de Saint-Pierre, il donna deux de ces canons enlevés 22 ans auparavant et que les chanoines de Saint-Michel avaient fait faire en 1542, de leurs propres deniers, soit pour 120 florins d'or, lorsque la ville se trouvant menacée, chacun concourut à sa défense. Ainsi ce

<sup>(1)</sup> Experientiæ theologicæ, Gobat, 1678. Il cite un cas du 15 janvier 1667 et il renvoie pour les autres aux récits d'un ermite alors établi à Lorette.

bronze, canon du XVIe siècle, devint cloche au XVIIIe, se refit canon au XIXe, et qu'est-il maintenant? Ces transformations ne sont d'ailleurs pas seulement propres au bronze. La maison capitulaire des chanoines de Saint-Michel, leur hôtel où ils banquetaient en communauté du XIVe au XVIe siècle, fut alors empruntée pour loger temporairement de sobres Capucins, au XVIIe siècle pour y recueillir les Jésuites débarquant à Porrentruy (1604), et naguère c'était la maison d'école des garçons.

Dans cette ville aux neuf églises (1), il y avait aussi un nombre égal de confréries : la plus ancienne était celle de Saint-Michel pour un certain nombre de prêtres chargés de manger les revenus des 29 chapelles précitées. En 1558, le curé Basuel, inquisiteur et prieur des dominicains, érigea dans l'église de Saint-Pierre la confrérie du Rosaire. Les Jésuites à leur arrivée dans Porrentruy, inventèrent la grande et la petite confrérie : la première pour les hommes d'âge mûr, et la seconde pour les jeunes gens. Chaque confrère devait aller à confesse à certains jours près de leurs fondateurs, et par ce moyen les révérends pères de la compagnie de Jésus pouvaient établir une statistique exacte de la moralité de leur milice, mais comme cette moralité n'était pas exempte de chutes et de rechutes, et que les compagnons de Marie, sodales Mariani, les élèves du collége d'alors, s'émancipaient au point de courir les rues pendant la nuit, de prendre les manteaux des paisibles bourgeois sortant du cabaret et rentrant chez eux avec la lanterne obligatoire, allumée ou non, le magistrat bruntrutain, usant de ses droits législatifs, décréta, le 8 juillet 1716, qu'à l'avenir les guets-de-nuit devaient prendre les chapeaux et les habits de ces tapageurs, non pas pour servir de pièces de conviction, mais pour améliorer leur propre garde-robe. Les statuts de ces confrères de Marie,

<sup>(1)</sup> Le clocher de Saint-Pierre était jadis couronné d'une flèche en pierre flanquée de 4 clochetons, et l'on disait que l'église avait cinq tours et 400 (quatr sans) cloches.

qualifiés de coureurs de nuit par le conseil des bourgeois, ont été réimprimés à Porrentruy en 1736 par Pre-Fs Cuchot, un des prédécesseurs de l'imprimeur Gœtschi (prononcez à la française, attendu qu'il a été maire de la ville sous le régime français).

A ces premières confréries on ajouta celle du St-Sacrement en 1615 et celle de Notre-Dame du Scapulaire établie par la permission du général des Carmes déchaussés, en 1658. Plus tard, en 1705, des dames de bonnes familles bourgeoises, au nombre de 50, se réunirent pour concourir par des prières, des aumônes et des œuvres pieuses, au soulagement des âmes du purgatoire. Un curé d'Alle leur rédigea un règlement qu'approuva le curé de Porrentruy et que confirma l'autorité diocésaine de Besançon.

Dans ces organisations successives ne furent pas enrégimentées les filles ou demoiselles, sans doute assez sages pour qu'on leur laissât la bride de leurs pratiques de piété. Durant ce temps, les Messieurs et les bourgeois de la grande confrérie de Marie avaient leur vestiaire près de l'église des Jésuites, leurs directeurs. C'est là que, pour les grandes solennités, ils allaient endosser les costumes les plus bizarres. Car alors on représentait les dieux du paganisme auxquels les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament faisaient la nique, et tous ensemble, croix et bannières en tête, parcouraient la ville à la grande édification et surtout récréation du bourgeois. Nos grands-pères ont encore assisté à ces processions qui se pratiquaient également à Fribourg en Suisse en 1816 et plus tard encore, sous la même influence.

Les femmes et les veuves étaient enrôlées dans une confrérie mouvant du couvent des Ursulines, mais les filles restaient toujours dépourvues de bannière spirituelle, et sans bouclier contre les tentations. Ce n'est qu'en 1766, que le •uré du lieu, prenant pitié de cet isolement périlleux, les enrégimenta sous le patronage de la Sainte Vierge, qu'il leur donna pour modèle. Il les réunit chaque

dimanche pour leur faire des instructions particulières, afin de les faire croître en âge et en vertu: nous copions simplement les termes d'une notice sur ces confraternités, notice destinée à les faire connaître et à les recommander à l'archevêque de Besançon. Chacune de ces confréries avait une organisation et une administration à part, avec conseil, président et caissier, et par conséquent avec versement de fonds pour le salut des sociétaires présents, passés et trépassés. Inutile de dire qui est ce qui profitait matériellement des revenus de toutes ces confréries. Cependant il est assez curieux de remarquer que déjà alors comme pour les confréries de nos jours, on recommandait le secret aux administrateurs des deniers, afin qu'ils en puissent disposer sans contrôle. Le règlement du chapitre de Saint-Michel de l'année 1400 dit : «Si aulcun desdits chapelains révélait les secrets de la dite confrérie, qu'il soit jettez hors comme la brebis rogneuse, sans y jamais debvoir être reçeu. » Souvent nous avons entendu faire telle recommandation à l'église lorsqu'il s'agissait d'élire les membres des conseils des confréries modernes ayant des fonds toujours secrets.

On a vu qu'il y avait à Porrentruy quatre monastères. Si l'on devait juger de leur importance respective d'après la capacité des tonneaux qui meublaient leurs caves, un acte d'adjudication publique de ces meubles, en date du 1er juin 1795, nous dirait que c'était le couvent des Capucins, puis celui des Annonciades. Mais nonobstant la parfaite exactitude de ce document, il se pourrait qu'au moment où l'on fit cette vente on avait logé dans les caves de ces monastères des fustes compromettantes pour leur sobriété. Mais d'un autre côté, comme les caves des autres monastères et surtout celles du ci-devant Prince-Evêque étaient alors richement meublées, du moins de tonneaux vides, nous ne savons trop d'où auraient pu provenir les foudres trouvés chez les Capucins et les Annonciades. Il y a parfois des choses fort contradictoires : il

est, par exemple, bien connu que c'était l'abbaye de Bellelay qui avait les plus grandes caves, tandis que c'était à Lucelle que se trouvaient les plus forts consommateurs de vin, sans sortir du diocèse de Bâle, car, au rapport de l'abbé Grandidier, certains chanoines de Strasbourg, à ce jeu, leur auraient rendu des points.

Ces indications démontrent qu'il ne faut pas toujours s'en tenir aux chiffres absolus pour établir des statistiques morales et matérielles et qu'il y a d'autres facteurs à admettre en compte. Sous le rapport moral et à en juger par le nombre des confréries qui florissaient à Porrentruy, à la fin du siècle dernier, on pourrait croire que cette ville était une nouvelle Thébaïde, peuplée d'anachorètes et de saints; mais voilà que durant cette période de sanctification confraternelle, il surgit une confrérie de buveurs qui devaient encore à chaque séance donner des preuves d'une certaine capacité à son discordant qui témoigne que l'émulation d'alors était moins que scientifique. Notez encore que dans cette confraternité il y avait des administrateurs de l'hôpital, des conseillers de la bourgeoisie, des officiers du Prince, des médecins qui devaient opiner plus que du bonnet, des officiers en semestre, et restant artilleurs, des avocats et autres gens notables qui, tout en humant le piot, se gaudissaient de leurs prouesses (1).

Ce fut dans ce moment même où l'esprit d'association était arrivé à son apogée que la cloche de 1792 fit tout à coup surgir une multitude de bonnets rouges, dont se coiffèrent un grand nombre de ces confrères mâles et femelles, mariés ou célibataires, disciples des Jésuites ou des Carmes déchaussés, d'un inquisiteur ou d'un curé d'Alle.

Ces bonnets occasionnèrent une culbute générale et

<sup>(1)</sup> Il y a cependant aux archives de la ville de Porrentruy, page 80 du répertoire, l'indication du protocole d'une Société d'amusement pour les gens de la cour et autres, concernant l'histoire et des anecdotes plus ou moins curieuses. (1619 à 1667.)

tandis que les cloches déménageaient, que les moines et les nonnes se sauvaient avec le Prince-Evêque et les Autrichiens, les très-humbles serviteurs de la veille de tous ces partants, se jetèrent sur les dépouilles de ceux-ci et en firent leur affaire, ce dont se réjouissent encore bon nombre de ceux qui prêchent, pour le moment, le retour de ce temps passé. Ils achetèrent en assignats pour 826 mille livres de biens des chapelles préindiquées, ce qui, joint à d'autres terres des églises d'Ajoie, se monta à huit millions, pour donner une somme ronde. Dans ces acquisitions ne sont pas compris les biens de l'Evêque de Bâle, ou de l'Etat, du prince de Montbéliard, un étranger, des Ursulines de Saint-Hippolyte qui avaient eu le tort de se fourrer dans la bagarre, des chanoines de St-Ursanne, qui faisaient de si bons dîners, de l'abbaye de Bellelay, qui chaque année envoyait deux têtes-de-moines à ces acquéreurs, et quelques autres biens, vendus pour plus de quinze cent mille livres et qui passèrent dans les mêmes mains.

Ces chiffres, puisés à bonne source, indiquent qu'à la fin du siècle dernier les confréries, corporations religieuses et le clergé en général avaient su ramasser dans le petit coin du pays d'Ajoie environ les trois quarts des terres et la grosse part des revenus, en laissant aux habitants la faculté d'être ses fermiers ou ses débiteurs. Il ne faut donc pas trop s'émerveiller si alors il y a eu réaction et si ces biens ont fait retour, par achat, à ceux dont les ancêtres les avaient donnés pièce par pièce pour le salut de leur âme, dans le temps où il leur était affirmé que ce salut n'était possible qu'au moyen de ces dons.

Tous ces biens valant quelques millions de francs, plus qu'il n'en faudrait pour tous les chemins de fer d'Ajoie, avaient été donnés en général pour dire des messes tarifées selon la valeur monétaire de l'époque des fondations, pour brûler des cierges, offrir des torches de pain à certaines époques, et des dîners plus ou moins confortables à

d'autres dates. A l'appui du tarif précité, voici quelques exemples. Au milieu du XIVe siècle une messe d'anniversaire coûtait 6 deniers. Pour avoir une de ces messes chaque année, il fallait donc assurer à celui qui devait la dire une cense annuelle de 6 deniers, tantôt à percevoir sur une maison, sur une obligation, sur une pièce de terre ou sur une autre garantie.

Un siècle plus tard, cette même messe coûtait 2 sols ou 24 deniers, et comme le prix allait en augmentant à mesure que le numéraire perdait de valeur, absolument comme de nos jours, il arriva que les anciennes assignations de cense étant invariables, les 6 deniers du XIVe siècle ne valurent plus qu'un quart de messe au XVe, et que les 2 sols du XVe siècle ne représentèrent plus qu'une fraction de messe au siècle suivant et ainsi de suite. Dans ces sortes de cas les prêtres chargés d'exécuter la fondation à perpétuité étaient évidemment en perte, et ils étaient réduits à additionner plusieurs de ces fondations pour les remettre au tarif nouveau, mais alors l'intention des fondateurs était tant soit peu torturée.

Lorsque ces fondations avaient consisté en dons de terres, de champs, de prés, de jardins, rapportant les mêmes valeurs précitées ou tarifées au moment du don, et quand l'église conservait ces terres, ce qui était fréquent, elle les donnait alors à bail, mais il arrivait que le prix du bail primitif de 6 deniers, par exemple, s'accroissait au renouvellement de son échéance, tout au moins dans la proportion de la valeur des monnaies, en sorte qu'à chaque rénovation la cense se montait à un plus gros chiffre, absolument disproportionné avec celui du tarif des messes, ce qui était alors regardé comme une compensation des déficits du premier cas.

Le même effet se reproduisait lorsque la fondation consistait dans un revenu en grains dont le nombre de mesures était déterminé.

Nous puisons ces données dans les livres de vie de l'é-

glise cathédrale de Bâle, dans ceux des chapitres de St-Ursanne et de Grandval, et enfin dans celui des confrères de Saint-Michel auxquels notre calcul n'avait nullement échappé. Quand ils établirent ou refirent leur livre de vie au XVe siècle, ils écrivirent au dos: Multum prodest liber noster vitæ. En effet à cette époque, au bon temps des gros anniversaires, le livre en question faisait bien vivre les chanoines. Mais plus tard l'un d'eux s'étant aperçu du déficit précité, ajouta encore au dos du livre: « Livre des » créations, ut videre est intùs; meo judicio, non multum » prodest. »

Chaque église et monastère avait un de ces livres dans lequel on enregistrait les dons et revenus assignés pour des prières à la destination des morts, mais ces revenus faisaient vivre ceux chargés d'exécuter la volonté des donateurs. Nous trouvons un bourgeois de Porrentruy qui n'ayant probablement pas assez de terres pour fonder un anniversaire, chargea le conseil de vendre son harnais de guerre, afin d'obtenir de son produit la somme réputée alors nécessaire. Ce cas curieux se voit encore ailleurs (1).

On a dit précédemment que pour les seules chapelles fondées dans les églises paroissiales de Porrentruy, on vendit, après 1792, pour plus de huit cent mille livres de terres ainsi ramassées. Quand ensuite les démolisseurs de l'ancien régime eurent été remplacés au gouvernement de la France par un consul, futur empereur, le nouveau chef de l'Etat trouva que les républicains de la veille avaient eu tort de supprimer le vieux bon Dieu et de créer un Etre suprême, dont beaucoup de gens n'avaient jamais entendu parler. Il rétablit donc l'ancien culte, et comme on ne pouvait restituer les biens, qui auparavant faisaient vivre ses ministres, on assigna à ceux-ci un traitement

<sup>(1)</sup> L'église paroissiale de Saint-Martin à Colmar avait droit de prendre, sur la succession du défunt, son meilleur habit, son meilleur cheval, qu'on pouvait racheter pour 10 florins, ou son armure, rachetable pour 4 florins (Chronique de Colmar, p. 287 à 295, et les citations des sources.)

fixe, au lieu des anciennes rentes qu'ils étaient obligés de réclamer sou par sou à leurs ouailles, mais qui, par des additions et multiplications, constituaient quelques-uns de ces ministres du culte en grands seigneurs, n'ayant rien à faire ou ne s'occupant que de jouir des revenus de leur sinécure, tandis que les autres ayant les grosses charges, ne touchaient que les minces revenus.

Cette dépréciation graduelle du numéraire a exercé une immense influence sur la fortune de la noblesse. Elle avait donné en fief la plus grande partie de ses terres à des hommes de conditions plus ou moins serviles, moyennant une certaine redevance en argent, des corvées, des prestations diverses, mais ces revenus restaient invariables, parce que ces fiefs étaient le plus souvent héréditaires, que le fils payait ce qu'avait payé son père, sans que cette cense en argent ait subi les variations du numéraire. La noblesse recevait bien tous les ans le même nombre de livres, sous et deniers, mais avec le numéraire perdant graduellement de sa valeur, elle ne pouvait plus, dans un temps donné, se procurer qu'une fraction de ce qu'elle achetait précédemment pour la même somme. C'est encore le mécompte qu'éprouvent les vieux rentiers de nos jours.

Lorsqu'on rétablit le culte catholique à Porrentruy, au commencement de ce siècle, il y avait encore quelques biens d'église non vendus au profit de l'Etat. L'église paroissiale s'en remit en possession, mais il restait la difficulté de donner à ce retour de fortune une destination plus ou moins concordante avec les intentions primitives des donateurs de ces biens. L'un d'eux les avait alloués, dans le temps, pour un certain nombre de messes, l'autre, pour un dîner d'anniversaire, celui-ci pour une torche de pain, pour un pain de cire, et autres moyens de rappeler au prêtre qu'il y avait une prière à réciter avant de toucher ces divers revenus. Ce don, qui jadis valait beaucoup, n'était plus que d'un mince rapport en 1802, et le curé aurait pu dire comme le chanoine: Non multum

prodest. Mais M. Cuenin était un homme à idées plus larges et plus saines. Lui et le maire firent une règle de trois. Ils dirent: « Avant la révolution, il y avait des re-» venus suffisants pour tant de messes; aujourd'hui, il n'y » a plus que tant de rente pour ce même nombre de messes. » Or, comme le prêtre doit vivre de l'autel et qu'une » messe coûte, pour le moment, 15 sols, divisons le revenu » par 75 centimes et nous aurons le nombre de messes » possibles à dire. » La chose fut faite ainsi et personne n'y trouva à redire, sur cette terre du moins; mais dans l'autre monde, dont les usages ne sont pas bien connus, nous ne savons si les donateurs primitifs et leurs successeurs, qui avaient fait les fondations à perpétuité, en prévision d'un purgatoire éternel, s'accommodèrent de la règle précitée. Mais ils n'en purent avoir autre chose et il leur arriva ce qu'on avait déjà pratiqué plus d'une fois sur notre boule périssable, où les intéressés survivants se permettaient de faire de ces sortes de règles de proportion, toujours à raison de la valeur des messes croissantes, au rebours des revenus assignés pour les dire.

Ces données statistiques, quasi de l'autre monde, sont quelquesfois toutes drôles à étudier, et, sur ce chapitre, je pourrais vous en servir bien d'autres qui prouveraient qu'il ne faut pas avoir une confiance trop illimitée dans les placements d'argent à perpétuité en vue de son salut éternel plaidé à autrui, et que les deux contractants sont exposés, par suite des vicissitudes de notre globe, les uns à perdre ce qu'ils ont reçu, et les autres à voir s'envoler le fruit qu'ils attendaient de leurs dons. On vient de dire que les cloches de Porrentruy qu'on avait données en partie dans ces sortes de but s'étaient avisées un beau jour, au lieu de sonner la prière, de tonner sur les champs de bataille de l'Europe, et leurs battants, jadis contenus, s'en allaient en boulets fougueux couper bras et jambes peutêtre aux fils des donateurs de ce bronze. On a vu aussi que les terres de l'abbaye de Lucelle, qui permettaient aux

moines de faire quatre repas (le cinquième ou biberes étant abreuvé par les dîmes en vin d'Alsace), se partagèrent ensuite entre les gens qui les cultivaient auparavant comme fermiers, et qu'enfin ces terres et revenus des chapelles de Porrentruy, donnés pour des messes par les bourgeois, étaient revenus aux fils ou petits-fils des donateurs pour nourrir leurs propres familles et leurs descendants que vous connaissez.

A cette époque, que beaucoup de gens appellent encore néfaste, parce qu'ils ne veulent la voir que du mauvais côté, celui des excès inséparables de toute grande révolution, il rentra dans le commerce des terres d'églises ou de mainmorte pour plus de 12 millions, et elles furent toutes achetées par les habitants du pays de Porrentruy. Nous ne trouvons pas alors 150 ecclésiastiques, ou nonnes, pour se partager le revenu de ces terres, non pas que ce petit nombre de personnes aient absorbé ces revenus, mais surtout parce que les domaines mal cultivés et négligés des fermiers ne rendaient qu'un mince intérêt. Alors encore le nombre des curés était moins considérable que de nos jours : si l'on a supprimé des monastères inutiles, on a créé des cures nouvelles rendant plus de services, et les curés des campagnes sont mieux et plus avantageusement rétribués qu'autrefois. Bien des chiffres se pressent sous notre plume, mais c'est assez pour un jour d'hiver.

Remarquons en finissant que dans ces faits et chiffres, il y a diverses indications qui donnent à penser que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par le temps qui court et avec le degré insuffisant d'instruction du peuple, pourrait fort bien ramener le retour du bon temps des chapelles à la douzaine et des biens de mainmorte, si péniblement reconquis à la fin du siècle dernier. Jadis tous ne contribuaient pas à ces dons, et ceux-ci ne se sont pas moins élevés à des millions pour un tout petit coin de pays.

# QUELQUES MOTS SUR LES CHATEAUX

du pays de Porrentruy,

par A. QUIQUEREZ.

Occupé depuis plus de 40 ans à recueillir des matériaux pour l'histoire des châteaux de l'ancien Evêché de Bâle, nous avons dû les étudier dans leur ensemble et dans leurs détails. Chaque division territoriale de cette ancienne principauté offre des variations intéressantes dans le nombre, le mode de distribution et l'origine même des châteaux. Plus de 20 localités du bassin d'Ajoie, actuellement réuni à la Suisse, ont des vestiges plus ou moins apparents de châteaux ou de maisons fortifiées. C'est une preuve que presque chacun de nos villages avait un manoir féodal avec tous ses accessoires. Parmi ces forteresses, celles assises sur des montagnes ou sur des rochers sont les moins nombreuses dans cette contrée, et une seule d'entre elles a été habitée par une famille de hauts barons, les seigneurs d'Asuel. Tous les autres châteaux n'avaient pour possesseurs, à titres divers, que des nobles d'un ordre inférieur, vassaux ou arrière-vassaux de grands seigneurs qui n'habitaient point le pays, et dont les principaux, et pour ainsi dire les seuls, étaient les comtes de Montbéliard et de Ferrette, issus d'une souche commune qui avait formé deux rameaux en 1124, lesquels s'étaient parfois ressoudés par des mariages dans les deux siècles suivants.

Ce n'est guère qu'au XIIe siècle qu'on voit poindre la souveraineté de l'église de Bâle, d'abord dans la partie orientale du bassin d'Ajoie qui lui était parvenue par don de deux de ses évêques de la maison d'Oltingen-Neuchâtel; puis, çà et là, nos évêques exercent des droits de sou-

veraineté sur les hommes et les choses appartenant en Ajoie aux monastères de Grandval et de St-Ursanne, lors même que ces droits remontaient déjà à l'année 999. Ce n'est que peu à peu, lentement et après de longues luttes avec les comtes de Montbéliard et de Ferrette, qu'ils ont enfin pu réunir sous leur sceptre le pays de Porrentruy tout entier.

La noblesse territoriale qui occupait les châteaux, les tenait pour la plupart en fief des comtes précités, et ce ne fut que bien tardivement qu'elle passa plus directement sous la vassalité des évêques de Bâle. Une seule famille, celle des nobles de Rocoudt, revendiquait une plus grande indépendance; ils prétendaient encore au XV° siècle ne relever que de Dieu et de leur épée.

Dans les premiers siècles de la féodalité cette noblesse jouissait de droits très-considérables, droits de quasi-souveraineté qui étaient alors inhérents à la possession des terres. A chaque château étaient attachés le billot et le gibet, les deux symboles de la haute justice, et à cette prérogative était encore annexé, au XIVe siècle, le droit de chevauchée ou de conduite des hommes de la seigneurie à la guerre pour le propre compte du seigneur, ou pour le service du suzerain. Mais si dans chaque village il y avait un seigneur, tous les habitants du lieu n'étaient pas ses hommes. Dans tel village il y avait des familles appartenant à plusieurs seigneurs différents ou à des monastères, et chacun de ces propriétaires d'hommes et de choses faisait exercer ses droits par ses propres officiers. Ce n'est que fort tard, tardivement et lentement, que les Evêques de Bâle sont parvenus à attirer à leur juridiction toutes ces petites justices locales et à faire disparaître le réseau de gibets qui se dressaient sur les collines environnant nos villages.

La plupart des familles des nobles de notre contrée sont antérieures au XII<sup>o</sup> siècle. Si elles n'apparaissent qu'alors dans les actes, c'est que ceux-ci sont forts rares

dans les siècles précédents. Quelques-unes de ces familles se sont partagées en plusieurs branches qui ont alors pris le nom de la localité ou du château qui leur servait de résidence. C'est ainsi que les nobles de Bonfol ont été la souche de ceux de Vendelincourt, de Chatelvouhay et du pays de Cœuve, en même temps que quelques autres de ses membres s'intitulaient du nom de Milandre, de Montvouhay et d'autres manoirs qu'ils tinrent quelque temps en fief. Les nobles de Rocourt-Abevillers ont dû iournir ceux de Chevenez et de Grandfontaine. Ceux de Pleujouse ont eu un instant le rameau de Fregiécourt. Les Boncourt donnèrent naissance aux Boncourt-Asuel, race vivace qui se perpétua jusqu'au XVII<sup>me</sup> siècle. Les Cœuve plus multiples encore, ont moins occupé de châteaux, mais au-dessus de tous, les hauts barons d'Asuel, issus des Montfaucon et des Neuchâtel, étaient les plus puissants seigneurs d'Ajoie, en même temps qu'une de leurs branches possédait en fief de l'Autriche la seigneurie de Willisau qu'elle administrait depuis son château du nouveau Hasenbourg, au canton de Lucerne.

Le château de Porrentruy n'a pas été le berceau d'une famille noble de ce nom. Cette forteresse, ancienne mouvance des comtes de Montbéliard-Ferrette, n'a passé à l'Evêque de Bâle qu'à la fin du XIII<sup>me</sup> siècle. Jusque-là elle servait de résidence au chatelain ou lieutenant de ces hauts barons. Beaucoup de nobles et de chevaliers qu'on nomme de Porrentruy parce qu'ils avaient leur résidence dans cette ville, appartenaient à d'autres familles que celle des nobles de Porrentruy même.

Si l'on classe ensuite les châteaux qui servaient de demeure à cette noblesse, en les distinguant d'après leur site, on en trouve huit assis sur des montagnes, dix dans la plaine, avec des fossés remplis d'eau et cinq sur des collines, avec fossés sans eau. Parmi ceux de la première classe, les plus anciens sont Porrentruy, Pleujouse, Milandre, avec traces romaines, mais Beurnevésain, Chatelvouhay, Roche-d'Or offrent aussi des vestiges de l'occupation romaine, tandis qu'Asuel n'est qu'une création purement féodale. Ces premières forteresses doivent leur origine à une tour d'observation ronde ou carrée, peut-être restaurée ou réédifiée plus tard en imitant plus ou moins celle qui l'avait précédée, mais ce n'est que plus tardivement encore qu'on a adossé d'autres édifices, plus spacieux à ces tours primitives qui constituèrent longtemps à elles seules toute la forteresse.

Quant aux maisons fortes, elles ont pour type les mottes déjà connues des Romains, dans les pays de plaine. On les a imitées à l'époque barbare, lorsqu'on fortifiait les anciennes villa et les métairies des grands du pays, afin de les mettre à couvert d'un coup de main. On creusait des fossés plus ou moins larges et profonds. Une partie de la terre servait à former un vallum extérieur ou une digue, et l'autre à élever une motte centrale sur laquelle on bâtissait la demeure des maîtres avec des dépendances rarement considérables. Si l'eau n'était pas assez profonde dans ces fossés on ajoutait à ceux-ci des palissades ou autres moyens de défense.

D'autres maisons fortes sont bâties sur des collines avec fossés sans eau, mais pourvues de diverses fortifications. Miécourt nous montre un beau reste de ces castels environné d'eau, et Rocourt offre simultanément les deux exemples. L'église moderne est bâtie sur une motte avec fossés pleins d'eau. La colline voisine présente les fossés secs mais très-apparents qui environnaient le manoir et ses dépendances.

Cette classification sommaire des châteaux et de la noblesse se retrouve dans tout le pays, avec des variantes qui sont dues à la conformation de la contrée. Si celle-ci est montagneuse, les forteresses sur des rochers sont les plus nombreuses; le cas contraire se présente dans les vallées.

Ainsi qu'on l'a déjà observé, les châteaux d'Ajoie sont

tous antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle. Car si ce n'est qu'à cette époque que les actes nomment les nobles qui en prenaient le nom, cette dernière circonstance prouve que les familles ont été précédées par l'érection de leurs manoirs, car ceux-ci ne prenaient pas le nom de leurs possesseurs, mais bien ces derniers celui de leurs castels. Les exemples contraires sont rares.

L'époque de la destruction des châteaux n'est pas moins curieuse à étudier. La plupart ont disparu sans bruit, sans retour, comme chose inutile quand la féodalité tombait elle-même en décadence. Quelques-uns, comme Beurnevésain, Roche-d'Or ont été détruits par leurs propres suzerains. Un petit nombre, comme Porrentruy, Cœuve, Miécourt, Pleujouse, sont encore habités. En Ajoie on ne cite qu'un seul exemple d'un château attaqué et saccagé par les bourgeois de Porrentruy, c'est Montvouhay, à la fin du XIVe siècle, lorsque Jean de Vienne mettait constamment ses sujets sous les armes. Mais les bourgeois de Porrentruy n'étaient pas des hommes aussi libres que les Bâlois, ces intrépides champions des libertés urbaines qui, après s'être affranchis de la souveraineté de leur Evêque, s'étaient ensuite débarrassés de la noblesse turbulente en détruisant ses châteaux et la forçant de vivre dans ses murs sous l'empire d'une loi commune à tous. Telle indépendance n'existait pas à Porrentruy et encore en 1740, le Prince-Evêque faisait condamner à mort le magistrat courageux qui luttait pour la conservation des immunités de cette ville.

La révolution en 1792 n'a détruit en Ajoie qu'un seul château, Milandre, non pas dans un accès de colère, mais simplement parce que l'acquéreur de cette vieille forteresse n'avait pas besoin d'une habitation aussi dispendieuse. Tel a été aussi le sort de St-Ursanne, château compris dans la vallée du Doubs, et tel aurait été celui de Porrentruy, si l'on n'avait sauvé des mains des démolisseurs l'ancienne résidence de nos Princes-Evêques, pour la convertir en

un hospice. Honneur à ceux qui ont travaillé à cette œuvre doublement méritoire!

L'histoire détaillée des châteaux du pays de Porrentruy forme un des grands chapitres de celle de tous les châteaux de l'ancien Evêché de Bâle, dans lequel il y avait plus de cent quarante forteresses féodales, dont 100 sur des rochers ou des montagnes, 24 dans des étangs et 17 sur des mottes ou des collines avec fossés secs.

Voici encore quelques détails bien sommaires. Souvent les romanciers font sortir les chevaliers avec une nombreuse suite de cavaliers hors des cours des châteaux. En bien! dans le Jura comme dans tous les pays de montagnes, on ne trouve qu'un petit nombre de châteaux ayant des écuries et dépendances dans l'enceinte de ces forteresses. En général la place manque et les chevaux devaient rester au pied de la montagne dans des maisons fort exposées à être emportées par l'ennemi. C'était moins poétique, mais plus vrai.

D'autres s'étonnent de la rareté et de la petitesse des fenêtres des anciens donjons. Mais ils ne pensent pas que le verre était fort rare, que le plus souvent on ne garnissait que les fenêtres d'un seul appartement. Si l'on consulte les inventaires des meubles que renfermaient ces châteaux encore dans les XVe et XVIe siècles, on voit avec surprise que ces seigneurs, si orgueilleux de leur naissance, étaient plus mal logés et meublés que les gens de nos campagnes. Il y a plus de fenêtres vitrées à la plus modeste de nos maisons de village qu'à dix châteaux du moyen âge, et tout est à l'avenant pour le mobilier, la vaisselle, les vêtements et les autres aisances de la vie domestique. De même aussi nos mœurs sont plus régulières ou du moins plus décentes qu'autrefois. Elles sont plus douces, plus paisibles dans tous les cas, et, si nous écrivons l'histoire de ces temps passés, ce n'est pas pour en désirer le retour, mais pour conserver le souvenir d'un temps qui n'est plus et ne peut plus revenir, pendant qu'il en reste encore

quelques traces et en attendant que le chauve vieillard emporte à son tour nos fragiles écrits.

## QUELQUES MOTS SUR LES NOMS DE FAMILLE

des anciens habitants du pays,

par A. Quiquerez.

L'année dernière j'ai fatigué la Société jurassienne d'émulation de mes recherches sur le Mont-Terrible, elles avaient fini par devenir un véritable enfant terrible. Qu'il me soit donc permis, au commencement d'une année nouvelle, d'aborder un sujet moins rebattu, quoiqu'il ait aussi son importance. On dit qu'on se lasse de manger constamment du chevreuil, du pâté de Strasbourg, des terrines de Nérac, de boire du Tokay et du Champagne, et qu'on retourne volontiers aux mets indigènes plus modestes et surtout moins indigestes. Nous allons donc sortir des hautes régions où campaient les armées romaines, et descendre dans la plaine pour chercher un autre aliment à nos investigations.

On a déjà beaucoup discuté sur l'étymologie des noms des localités. Les uns les ont fait dériver du grec, parce qu'ayant appris à épeler cette langue au collége, ils ont cru en reconnaître les racines dans tous les noms de leur pays. Celui qui a ouvert trois ou quatre pages du dictionnaire de Rostrenen, écrit en patois breton, s'imagine que toutes les localités portent des noms celtiques. Un autre, au contraire, les fait dériver du latin, celui-ci du vieux teuton, et les amateurs de sanscrit les vont chercher aux confins de certains pays asiatiques où, durant l'âge d'or, on parlait et écrivait couramment cette langue dans les plus modestes écoles de village.

C'est de la sorte, par exemple, qu'on a fait dériver le nom de Porrentruy de tant de langues diverses, qu'il n'y a plus moyen de s'y reconnaître. Voici même un mauvais plaisant qui, après avoir vu les nobles pièces héraldiques, le verrat sentimental qui garde la porte de la ville ou celui qui étale ses grâces sur l'écusson qui orne l'hôtel-deville, prétend que l'ancien comté des Varasques a pu tirer son nom du susdit animal. Un autre trouve que le nom de Porrentruy est en connexion intime avec la navade, cette charmante source de Varieux, autrefois Varue, qu'on vient d'amener en ville pour réjouir les habitants altérés de cette ville des Fontaines, Brunendrut, et qui soutiennent qu'il faut lire source de Va-true. Or, true, dru, deru, n'est autre chose que le nom du chêne en celtique. Druide était le prêtre du chêne, parce que c'était sur les branches noueuses de cet arbre qu'il coupait le gui sacré, car il faut savoir qu'à cette époque cette plante parasite s'accommodait du tanin, tandis qu'actuellement personne n'a jamais vu de gui sur un chêne. D'après cette opinion, Porrentruy serait la fontaine des Druides, et nous dirons, dans une autre occasion, qu'il y avait en ce lieu deux sources consacrées à Bel ou Belenus. Mais revenons encore au sanglier qui orne l'écusson bruntrutain, à cette pièce honorable qui figure sur le blason d'Autun, qu'on vit sur les bannières gauloises, qu'on remarque sur tant de médailles celtiques, éduennes ou séquanaises, éparses dans notre pays. On a cru qu'il avait été donné par dérision lorsque les Bourguignons vinrent saccager l'Ajoie dans la seconde moitié du XVe siècle, mais ces gens crédules n'avaient donc pas vu le sceau de Porrentruy au XIII<sup>e</sup> siècle, ni sa bannière blanche chargée du noir sanglier quand ses bourgeois allèrent prendre Montvouhay, sous le belliqueux épiscopat de Jean de Vienne, ou lorsqu'ils se trouvèrent à Héricourt, avec un gros canon, pour y battre à plate couture, précisément ces pillards de Bourguignons.

Ce mot de bourgeois me ramène à mon sujet, car c'est du nom des bourgeois de Porrentruy de cette même époque que j'avais l'intention de vous parler tout en commençant mon récit; mais ma plume, encore fraîchement bourrée d'encre celtique, a refusé d'obéir à ma volonté, et elle m'a forcé, pendant quelque temps, de suivre ses errements accoutumés.

Avant le XIVe siècle et encore longtemps après, il y avait dans notre contrée fort peu de noms de familles parmi la classe appelée bourgeoise ou campagnarde. N'était-ce pas assez que ces gens-là s'appelassent Jean ou Jacques, et qu'on les vit s'agenouiller aux bancs des églises pendant que la noblesse et le haut clergé bâillaient ou dormaient au chœur. On désignait donc les individus par leur nom de baptême, et comme il pouvait y avoir bien des Pierre ou des Henri dans la même localité, il était tout naturel de leur donner un surnom pour les distinguer les uns des autres. On accolait donc un sobriquet, tiré parfois du lieu d'origine, de la profession, d'un avantage ou d'un défaut naturel, d'une vertu ou d'un vice. La noblesse croyait avoir seule le droit de prendre un nom de famille ou celui de la terre qu'elle possédait par héritage ou bien à titre de fief. On lui donna ou elle prit aussi parfois d'ellemême des surnoms plus ou moins honorables qu'elle laissa écrire dans les actes.

Plus tard, quand la vie de château s'en alla en ruine comme les châteaux mêmes, lorsque la noblesse, par des causes multiples et diverses, fut forcée d'habiter dans les villes, elle se ressentit de la vie bourgeoise; celle-ci déteignit sur elle, et l'on vit des hommes nobles recevoir des sobriquets de la part des manants avec lesquels ils étaient contraints de vivre. Peu à peu ils s'accoutumèrent si bien à ces sobriquets, qu'ils oublièrent parfois qu'ils avaient un autre nom.

Je ne veux rien avancer sans preuves, seulement je demanderai d'abord la permission de copier les noms tels que les actes authentiques les fournissent, sans être obligé de dire avant ou après la citation, « sauf le respect que je vous dois, sauf honneur » ou quelqu'autre formule atténuante, car les noms sont parfois fort incongrus, quoique accolés très honorablement avec d'autres fort honnêtes et acceptables. Bien plus, ceux qui portaient les premiers, pouvaient être d'une honorabilité incontestable.

Il y avait, par exemple, au village de Courroux, une maison forte, un manoir entouré de murailles et de fossés où logeait la famille noble de Courroux ou de Lutelsdorf. Nous n'avons pas, pour le moment, à faire ressortir la différence de ce nom écrit en allemand ou en français, mais nous devons dire que pour un motif quelconque, cette famille noblement alliée et apparentée avait reçu le surnom de Tschadeku, Chaudecul, selon qu'il plaisait aux notaires du XVe au XVIIe siècles de varier l'orthographe de cette épithète. S'agissait-il d'une alliance matrimoniale dans cette famille, le curé montait en chaire et annonçait le mariage de noble seigneur Jehan de Staal, avec noble demoiselle Anne de Lutelsdorf, dite Tschadeku, fille majeure de noble écuyer Henri Tschadeku, de Lutelsdorf. Nous n'inventons rien, nous citons seulement des faits du commencement du XVIe siècle.

Cette famille avait une maison à Delémont, où elle fit aussi sa résidence, et elle donna plus d'un magistrat ou maître bourgeois à cette ville, comme aussi un châtelain de Franquemont pendant la guerre de Bourgogne. Dans la plupart des actes, le sobriquet figure seul, et ce n'est pas sans peine que j'ai découvert le véritable nom de famille.

A cette même époque, il y avait déjà à Porrentruy une famille bourgeoise du nom de Cuchot, je dis Cuchaud, étrangère sous le rapport de la parenté à celle de Courroux, mais quand les dames ou les demoiselles de ces deux familles entraient dans un appartement et qu'on les an-

nonçait par leur nom vulgaire, je ne sais trop si elles ne rougissaient pas.

Alors aussi les nobles de Tavannes habitaient Porrentruy, quand leurs affaires ne les retenaient pas dans leurs manoirs féodaux. Ils se nommaient aussi volontiers Macabré que Tavannes, défigurant l'orthographe de leur surnom très-honorable, puisque le premier de leur race s'appelait Mac-Aber. C'était un des officiers de la cour de Bourgogne, que la reine Berthe employa à faire réparer les grands chemins du Jura et les édifices publics ruinés par les Hongrois et, dit-on, par les Sarrasins, durant la première moitié du Xe siècle. De Mac-Aber on avait fait Macabré, Macabri et même Macabre, et ce nom rapproché de celui qu'on donnait aux XVe et XVIe siècles à une danse célèbre, semblait avoir une tout autre signification. Des artistes suisses, Holbein, Manuel et autres, nous ont laissé à ce sujet des peintures encore en grand renom; un auteur très versé dans la connaissance du moyen âge, le bibliophile Jacob, a donné de curieuses descriptions de ces danses de cimetière, où le grotesque était débordé par la licence, et la critique des mœurs du temps par l'effronterie et le cynisme.

Ces Macabré de Tavannes, ayant été châtelains de Roche-d'Or, eurent des serviteurs qui prirent le surnom de la famille à laquelle ils étaient attachés, et ce nom est resté à leurs descendants qui existent encore. Ce cas est très fréquent dans le pays.

L'usage des sobriquets était extrêmement répandu à Porrentruy. Comme beaucoup de gens des campagnes environnantes allaient s'établir dans cette ville, on les désigna par le nom de la localité d'où ils venaient, en sorte qu'en lisant certains actes on pourrait presque croire que ces individus sont des nobles de tel ou tel village. Beaucoup d'autres ajoutaient à leur nom de baptême celui de leur profession, et le nom de celle-ci forma ensuite celui de la famille. Au XIVe siècle, il y avait à Porrentruy Otte-

nin le Messeclier, ou le boucher; Recte le Potier; Verner le Faibre, ou maréchal; Guillaume le Chapuset, ou le petit charpentier, dont le fils devint le chapelain Chapuset; Gottsmann le Fournier; Furquelin le Cordier; Perresat le Relaière, peut-être relieur de livres ou de tonneaux, car ce mot patois s'emploie pour désigner ces deux professions. Le Courvoisier était bien le cordonnier d'alors, ou tout au moins le maître bottier de nos jours. Bourquin le Chétrou exerçait une profession soumise à l'agrément du Prince-Evêque de Bâle, et les écrits de 1792 accusent ce souverain d'en avoir eu le monopole, qu'on lui enleva traîtreusement avec tous ses autres droits régaliens. Mais à côté de cet artiste, il y avait Simon le Joculateur, originaire de Delémont, ce qui atteste que les joyeux compères étaient de tous les temps. Il se trouvait une Jugleresse à Porrentruy en 1330, et Pierre de Vendlincourt, bourgeois de cette même ville, était un Maître Ménestrel en 1362.

Toutes les familles actuelles du nom de Chappuis dérivent du nom de la profession de leurs ancêtres, appelés Chappu, Chaipu. Les Charbonniers, ou les Kohler en allemand, sont déjà nombreux au commencement du XIVe siècle, ce qui indique l'existence de plusieurs ateliers où l'on travaillait les métaux. On les voit figurer à Porrentruy avec les Peletiers, Cupeleties, du patois moderne, notre marchand tailleur actuel. Il y avait aussi à cette époque des Vesteliers, ou fabricants de vestes et de jupons de village. Nos maréchaux ferrants étaient des Faibvre, du latin Faber. On trouve aussi le Chégay ou marqueur, perce qu'il devait y avoir une Société de tireurs d'arc ou d'arbalète, qui terminaient déjà leurs exercices chez le tavernier, l'aubergiste ou l'hôtelier. Plusieurs autres professions se retrouvent encore à cette époque, et afin que rien ne manque à la liste, il y avait Girard le Trancheco, ou tranchecou, proche parent du coupe-tête.

Tous ces gens de professions diverses, établis à Porrentruy au XIVe siècle, font comprendre qu'il y règnait une grande activité, et que la lettre de franchises que lui avait octroyée l'empereur Rodolphe Ier, n'était pas restée une lettre morte. On y remarquait aussi un bon nombre d'ecclésiastiques qui, parfois, portaient aussi des sobriquets plus ou moins malsonnants, témoin cet évêque de Bâle choisi dans un couvent de Franciscains, et qui par souvenir de sa modeste vocation primitive, continua de porter sa ceinture de corde arrêtée par un grand nœud, ce qui le fit nommer l'évêque Gürtelknopf, ou l'évêque au gros nœud. En 4364 vivait à Porrentruy le prêtre Jean dit Malmissel, Jean l'Oison, curé de Corcelles, et Pierre Rabi, sentant encore le juif converti.

Les noms de baptême ou de famille, remplacés par des sobriquets, sont assez nombreux. Cependant il est plus fréquent de voir le surnom s'ajouter au nom de baptême : Louis l'Esgeley, le gelé, était de Delémont, mais Henri l'Apôtre sortait de Chevenez; Walter, la Chanderatte, tirait son origine de Rebeuvelier. Les Freriat, Frairiat, petits frères, de Lugnez, ont laissé pour descendants les Friat de Damphreux. Horiat ou Henri, dit le Bane Henri; Malegoule, ou mauvaise gueule; Conrad, fils à la Guille; Perrin, fils de la Blanchette; Perrin Bellepoire, Jean Quatrepoires, Perrin Chaipelat, ou chapelet; Perrenat lai Chevratte, étaient tous bourgeois de Porrentruy. Une porte de la ville avait pris ou donné ce nom de Chevratte à ce dernier personnage.

Pour lors aussi quelques nobles figurent parmi les individus à surnoms. Tels étaient le chevalier Jehan Malrage, de Delle; Richard le Karimantran, ou carême prenant, de Chevenez, châtelain de Chavilier. Les Karimantran étaient bourgeois de Porrentruy. Henri de Cœuve, écuyer, avait reçu le surnom de Maigre Henri, à raison de la maigreur de sa personne. Il y avait aussi noble Isabelle, dame de la Vache, et son fils Jean Vache.

Les Cuenins, vieille souche de bourgeois bruntrutains, tiraient leurs noms de Conrad, Cuno, Cunier, Cunin, et ils portaient divers sobriquets. Il y avait Cuenin Briseluef, brise l'œuf, en 1372; Cuenin le Robaire, ou le voleur, en 1385, figurant fort honorablement comme témoin avec d'autres bourgeois, parmi lesquels on remarque Richars dit Roteray le Roisselat, et le notaire ou clerc Broquars Bongerçon. Le gros Cuenin vivait en même temps que le mauvais Burcard et Bras de fer. Son fils Cuenin, Grosse jambe, vécut jusqu'au XVe siècle.

Les sobriquets mal sonnants sont assez nombreux, car de 1366 jusqu'à la fin du XIVe siècle, on rencontre Willemenat Friemerdat, parent de Chiechai, sobriquet dont on trouve la traduction fort crue dans un des proverbes de Rabelais. Ce proverbe était en relation intime avec le souhait peu charitable d'un de mes professeurs très respectables, ancien religieux de Bellelay. Dans sa vivacité septuagénaire et son impatience provoquée par les impertinances de ses turbulents élèves, il leur disait presque en jurant: je voudrais que tu n'aies la diarrhée jusqu'à ce que je dise que c'est assez.

Ces bons bourgeois, à noms peu séants, avaient pour concitoyennes Jehanne la Cupayé, Jehanne la Cutenace, la femme de Tschadecu, le Cordier et Jacquet trop chaud. Gérard, fils du Poulain de Courtedoux, se présentait du moins avec un nom ne sentant que le cheval, et si Perrenat dit la Vache, n'était pas parent de noble Isabelle de la Vache, prénommée, il pouvait du moins manger au même ratelier que le fils du Poulain.

Thomas Ployebuche, Villemain dit Maigrat, Jacques la Ruse, Jehannenat Malvoisin, Perrin Fontenatte, Henri Clopat, Willemain Chadiere ou Chadratte, Jéhan Maigrechaire, Jéhan le Dérompaire, Jéhan Graind'avoine et bien d'autres, tous bourgeois de Porrentruy, se présentaient du moins avec des surnoms plus convenables.

La faculté de donner des sobriquets n'était pas inhérente à la ville de Porrentruy, mais elle était, au contraire, fort répandue dans les autres localités, et elle s'est telle-

ment perpétuée dans les temps modernes, qu'on rencontre une foule de gens qui sont fort embarrassés de vous indiquer leur nom de famille et ne savent que leur sobriquet. Ces surnoms sont parfois nécessaires dans les localités où un seul nom de famille sert à tous les habitants d'une commune, ou du moins à un grand nombre, comme à Mettemberg, où les Schæfer d'autrefois se sont convertis en Chèvre; de bergers ils sont devenus troupeaux. A Montavon, on ne trouve que des Montavon; les gens d'Orvin sont des Jeandrevin, et Vellerat n'a produit que des Eschemann. Alors les noms de baptême et de famille deviennent insuffisants, et il faut y ajouter des sobriquets. Dans une localité le grand-père s'appelle gros Coucou, le fils Coucou, le petit fils petit Coucou, et le surnom se perpétuera de Coucou en Coucou, aussi longtemps qu'à l'imitation de l'oiseau de ce nom ils nicheront dans leur propre nid ou dans celui d'autrui. Ailleurs le saint nom de Jésus a été accolé à tout un clan, avec adjonction d'une épithète pour distinguer le gros du petit, le bon du mauvais et autres. On aurait dû chercher un autre surnom, mais quelquefois ceux-ci surgissent de la manière la plus inattendue, et se propagent sans que l'inventeur se rappelle du motif de son invention.

Si nous ne craignions pas d'allonger cette dissertation, nous ferions encore remarquer que dans chaque partie du pays, il y a certaines terminaisons de noms qui leur sont propres, et qu'elles existent tout particulièrement dans les contrées d'origine celtique, dans celle où la population s'est maintenue depuis les plus anciens temps, sans interruption, comme cela est arrivé dans les Franches-Montagnes, au val de St-Imier et autres contrées à l'époque des invasions des Barbares. Alors la population fut éprouvée de si grandes calamités qu'elle disparut presque entièrement de ces hautes et froides régions, ou bien elle y demeura si faible qu'elle se fondit plus tard avec les nouveaux habitants.

Dans le pays de Porrentruy, peuplé primitivement de tribus séquanaises, les noms terminés en ey, ez, az, a, at, sont extrêmement nombreux, et ces terminaisons ne sont pas modernes comme on en voit la preuve dans une multitude de documents; plusieurs même se sont conservés intacts jusqu'à nos jours. Le nom que je porte, et qui appartient à une famille originaire du pays de Porrentruy, était déjà orthographié en 1379 comme actuellement.

Une recherche sur l'origine et l'étymologie des noms de famille de certaines contrées pourrait peut-être amener des résultats importants se rattachant à la migration des nations; mais il ne nous appartient pas de nous aventurer dans cette voie étroite et ardue, et nous avons hâte de nous échapper de celle où nous nous sommes déjà engagé témérairement.

#### NOTES BIOGRAPHIQUES

#### sur d'anciens élèves du collége de Bellelay,

communiquées

par M. Mandelert.

(Suite. Voir les Actes de la Société de 1867, p. 207 à 211.)

- 26. Hermann Rebetez, des Genevez. Entré en novembre 1772, sorti en septembre 1776. Mort curé à Lajoux, en décembre 1827.
- 72. Auguste Gasser, de Fribourg (Suisse). Entré en septembre 1776, sorti en septembre 1782. Ancien trésorier et conseiller d'Etat. Mort.
- 103. Ferdinand de Ruffier, de Besançon. Entré en juin 1778, sorti en août 1782. Commandant d'artillerie à Strasbourg. Mort.

129. Frédéric de Wildermett, de Bienne. Entré en novembre 1779, sorti en septembre 1782. Mort jeune. C'était un homme très-érudit: j'ai dans ma collection un autographe de lui. C'est une lettre qu'il écrivait, le 21 août 1783, au P. Jean-Georges Voirol, sur des questions religieuses,

132. André Schwolski, de Pologne. Entré en novembre 1779, sorti en avril 1781.

137. Pierre de Guy de Villeneuve, de Belfort. Entré en septembre 1780, sorti en mai 1782. Officier dans le régiment d'infanterie de Picardie. Mort malheureusement.

136, 195. Henri Péarron de Sérennes, de Nohan, en Berry. Entré en août 1780, sorti en septembre 1787.

Jules de Sérennes, frère du précédent, entré en août 1785, sorti le 5 août 1795.

Cette famille paraît avoir disparu dans la tourmente révolutionnaire. J'ai dans ma collection d'autographes une lettre écrite le 11 mars 1789, par M. de Sérennes père, au principal du collége de Bellelay et dans laquelle il l'entretient entre autres de la construction de son château de Nohan. Ce château appartient aujourd'hui à la célèbre George Sand qui en a fait sa résidence.

142. Louis Gérard, de Ferrette. Entré en avril 1781, sorti en septembre 1788. Inspecteur des forêts, en retraite à Belfort.

168, 172, 190. Frédéric de Vos, de Nivelit (Hollande). Entré en octobre 1782, sorti en septembre 1784.

Henri de Vos, frère du précédent, entré en juillet 1783, sorti en octobre 1786.

Auguste de Vos, frère du précédent, entré en 1784, sorti en septembre 1786.

L'un de ces Messieurs vivait encore en 1856. Il habitait Yverdon avec sa famille qui occupe un rang distingué dans le canton de Vaud. C'est un Monsieur de Vos, descendant de la même famille, qui est aujourd'hui président du grand-conseil du canton de Vaud.

271. Le comte Frédéric de Clarac, de Toulouse. Entré le 12 avril 1790, sorti le 27 mai 1793.

Conservateur des antiques au musée du Louvre, membre libre de l'académie des beaux-arts, officier de la Légion d'honneur, mort à Paris le 20 janvier 1847.

M. de Clarac était né à Paris d'une famille ancienne de la Guyenne, dont plusieurs membres ont laissé un nom dans la carrière des armes et dans la navigation. Il quitta la France encore jeune, forcé de suivre son père en émigration. Ce fut à Soleure (au collége de Bellelay transporté en cette ville à l'époque de la révolution) puis à Stuttgard, qu'il acheva les études qu'il avait commencées à Paris. Il manifesta dès ses premières années beaucoup de disposition pour le dessin et une grande aptitude pour les langues. Aussi parvint-il à parler couramment presque toutes les langues de l'Europe. A 18 ans, M. de Clarac entra dans l'armée de Condé, où, par son heureux caractère et les soins touchants qu'il donnait aux blessés, il s'attira l'estime générale. Lors du licenciement de cette armée, il passa en Pologne et y servit quelque temps dans un régiment de la Volhynie. Lors de l'amnistie rendue par le premier consul, M. de Clarac s'empressa de rentrer en France et il vînt à Paris se livrer exclusivement à l'étude de l'archéologie et de l'histoire naturelle et à la culture du dessin. Ses talents le firent choisir pour précepteur des enfants du roi de Naples, J. Murat. Rencontrant en Italie le moyen de se perfectionner dans la connaissance de l'antiquité, il ne tarda pas à s'acquérir une réputation qui lui valut la mission délicate de diriger les fouilles de Pompéi. Il s'acquitta de ce soin avec autant de savoir que d'habileté. A la Restauration, M. de Clarac revint une seconde fois en France, servit quelque temps comme aidede-camp du maréchal duc de Reggio, puis fut envoyé au Brésil, à la suite de l'ambassade extraordinaire du duc de Luxembourg.

Admirateur passionné de la nature, cet antiquaire re-

produisit avec bonheur les scènes pittoresques qu'il avait sous les yeux, dans des dessins qui font les délices des connaisseurs. La belle vue d'une forêt vierge, que la gravure a reproduite, a été citée par M. de Humboldt, comme la plus parfaite image qu'il ait rencontrée de la végétation du nouveau monde. Du Brésil, M. de Clarac se rendit à la Guyane, puis revint en France. Peu après son retour, Louis XVIII l'appela à l'honneur de succéder à Visconti dans la conservation du musée de sculpture au Louvre. Depuis ce moment M. de Clarac s'est livré uniquement à l'archéologie, dans laquelle il s'est acquis un nom pour ses savantes directions, par son savant catalogue du musée et surtout par son bel ouvrage intitulé: Musée de sculpture ancienne et moderne, dont il allait faire paraître la dernière livraison lorsque la mort l'a frappé tout à coup.

M. de Clarac a dépensé sa fortune à cette splendide publication qu'il faisait avec un désintéressement complet. Véritable artiste, il n'a jamais songé qu'à l'art et n'a jamais eu nul soin de son bien-être.

Aussi est-il mort pauvre, riche seulement d'un grand nombre d'amis, qu'il était toujours heureux d'obliger et qui l'entouraient de son affection.

Simple dans sa vie, l'esprit dégagé de tout préjugé nobiliaire, affectueux ami de la jeunesse, encourageant les artistes et les savants de ses démarches et souvent même les aidant de ses faibles ressources pécuniaires, M. de Clarac laisse une mémoire sans tache et de bien douloureux regrets.

272. De Clarac, Gustave, de Toulouse (frère du précédent, n° 271). Entré le 12 avril 1790. Mort à Austerlitz.

273. Comte Tomes de Williamson, de Coulibœuf (Normandie). Entré le 12 mai 1790, sorti en juillet 1797. Mort à Paris en 1821.

279. Victor de Beaurepaire, de Beaurepaire. Entré le 20 juillet 1790, sorti le 23 septembre 1796. Mort à Saint-Domingue, lors de l'expédition.

- 282. Alain Colinet de la Salle, d'Epinal. Entré le 21 août 1790, sorti le 31 août 1795. Mort en 1865, laissant une fortune considérable léguée par lui à des œuvres de bienfaisance.
- 295. Philibert Reiset, de Delle (frère de l'élève, nº 242). Entré le 7 novembre 1790, sorti le 28 octobre 1794. Est allé se fixer à la Guadeloupe, où il a formé un établissement important. (1858.)
- 297. Alexandre Gérard, de Ferrette. Entré le 7 novembre 1790, sorti le 25 octobre 1793. Mort le 18 mars 1801, à la veille d'entrer à l'école polytechnique.
- 303. Frédéric de Burget, de Chambéry. Entré le 24 mars 1791. Mort à Eylau, chef d'escadron.
- 311. Auguste Authier de Villemontée, de Moulins. Entré le 2 octobre 1791, sorti le... Mort à St-Domingue.
- 318. Baron de Reinach, de Steinbrunn (Alsace). Entré le 13 octobre 1791, sorti le 10 septembre 1794. Capitaine de cuirassiers au service d'Autriche. En 1844, à la cour de Bavière. (1848.)
- 322. Charles de Poinctes, de Favernay. Entré le 13 novembre 1791, sorti le 18 septembre 1796. Habite Besançon. (1835.)
- 340. Louis de Thury, de Paris. Entré le 26 décembre 1792, sorti le 28 mai 1793. Savant; Héricart de Thury. (1835.)
- 356. Louis Fiard de Romilly, de Vesoul (frère de l'élève, nº 355). Entré le 3 mars 1794, sorti le 3 mai 1795. Mort à Paris, officier d'infanterie.
- 363. Auguste Schwich, de Trèves. Entré le 16 mai 1794, sorti le 14 septembre 1797. Capitaine en France. (1835.)
- 372. Auguste de Klinkling, de Strasbourg. Entré le 23 décembre 1794, sorti le 28 février 1797. Riche propriétaire en Franche-Comté. Chef de bataillon de la garde royale sous la Restauration.
- 374. Ignace Migy, de Porrentruy. Entré le 7 avril 1795. Mort curé de Porrentruy, en 1814.

- 381. Charles Dubois-Dunilac, de Motiers-Travers (Neuchâtel). Entré le 11 août 1795.
  - 382. Frédéric Dubois-Dunilac (frère du précédent).
- 383. Hyacinthe Dubois-Dunilac (frère des 2 précédents). Tous les 3 sont entrés à Bellelay, le 1<sup>er</sup> août 1795. Le registre n'indique pas les dates de sortie.
- M. Frédéric Dubois-Dunilac était négociant à Venise en 1817; l'un de ses frères vivait encore après 1850, à Neuchâtel.
- 385. Alphonse de la Rouillière, de Lyon. Entré le 17 août 1795, sorti en octobre 1797. Capitaine en retraite 1835.
- 386. Camille de la Rouillière (frère du précédent). Entré le 17 août 1795. Lieutenant en retraite. (1835.)
- 395. Melchior Daucourt, de Porrentruy. Entré le 27 novembre 1795. Médecin à Porrentruy. Il a été atteint du typhus, en 1814, en soignant les militaires à l'hospice civil, et il en est mort.
- 396. Joseph Verdat, de St-Ursanne. Entré le 4 décembre 1795. Mort médecin.
- 397. Joseph Trincano, de Porrentruy. Entré le 11 décembre 1795. Juge de paix à Porrentruy, mort en 1864.
- 402. Joseph d'Arcine, d'Annecy. Entré le 1er mars 1796. Sous-préfet en Franche-Comté, avant la révolution de juillet.
- 405. Gustave de Damas, du Forêt. Entré le 17 avril 1796. Chef de corps-francs en 1814 et en 1815. Pendant les années qui ont suivi la révolution de juillet, il s'était mis à la tête du parti républicain à Dijon. (1848.)
- 407. Alexandre de Beaurepaire de Louvigny, de Falaise. Entré le 31 juillet 1796, sorti le 7 juillet 1797. Mort à St-Domingue.
- 410. Jean-Marie Dessaix, de Thonon. Entré le 20 septembre 1796, sorti le... Médecin homéopathe, à Lyon. Maire de Thonon. Proche parent du général Dessaix. (1835.)
- 411. Jean-Victor Dessaix (cousin du précédent). Entré le 20 septembre 1796. Mort à Austerlitz.

- 419. Théodore de Ballivière, de Moulins. Entré le 7 janvier 1797, sorti le 29 septembre 1797. Chef d'escadron en France; mort en 1818.
- 421. Alexandre de Bovier, d'Ivoire. Entré le 17 mars 1797. Mort à Iéna.
- 431. Xavier Kohler, de Porrentruy. Entré le 15 juin 1796, sorti le 14 septembre 1797. Il était employé comme chef de bureau à la préfecture du Haut-Rhin, charge à laquelle il a renoncé, après un riche mariage en Alsace. Plus tard il s'est attaché à la compagnie d'assurance du Phénix, comme agent et inspecteur divisionnaire. Mort en 1869.
- 432. Joseph Moreau, de Delémont. Entré le 16 juin 1796. Directeur des domaines en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. Mort en 1857.
- 437. Théodore Kuhn, de Porrentruy. Entré le 14 mai 1796. Professeur à Porrentruy.
- 450. Eugène de Viry, de Viry (Savoie). Entré le 12 septembre 1797 (avec son frère, n° 451). Chambellan de Napoléon I<sup>er</sup>. Mort.
- 451. Henry de Viry, de Viry. Colonel, mort en Prusse. 461. De Vignet, de Savoie. Entré en novembre 1797. Ministre de Sardaigne en Suisse. (1835.)

## A Monsieur le Révérend Père Grégoire Voirol, chanoine régulier à Bellelay.

#### Monsieur et très-honoré ami,

Nous ne sommes qu'à une lieue et demie de distance pour le plus et notre correspondance va pourtant bien lentement. Votre précieuse lettre du 4 de ce mois ne m'est parvenue que le 18 et je n'ai trouvé de bonne occasion à y répondre que la présente, qui, j'espère, vous remettra demain matin ma lettre.

Quoiqu'il en soit, Monsieur et très-honoré ami, je débute par vous remercier bien sincèrement des envois dont vous m'avez gratifié: 1º De la notice du fameux abbé de Saint-Blaise sur les Evêques de Bâle du XIIº siècle; 2º des trois épitaphes, dressées sûrement par main de maître; celles du duc d'Orléans et de Gobel sont vraies et piquantes et celle de notre infortuné prince de Roggenbach aussi touchante que vraie. Je vous assure que je conserverai soigneusement toutes ces intéressantes pièces.

Vous insinuez, Monsieur et très-honoré ami, que vous ignorez le jour de la mort du prince Jean-Conrad de Roggenbach et de celle du prince Guillaume Jacques. En ce cas, j'ai le plaisir de vous apprendre que le premier est mort le 13 juillet 1693 et le second le 4 juillet 1705.

Vous me demandez, Monsieur et très-honoré ami, des renseignements sur la famille Voirol de Tavanne, dont les Saunier sont une branche. Tout ce que je puis vous dire c'est qu'ensuite d'un acte authentique qui subsiste encore, il y avait en l'an 1514 des Voirol et qu'en 1526 Jean Voirol était maire à Tavanne. Les Voirol et Saunier tiennent en fief une terre mouvante de Walther ou Gauthier de Tavanne comme seigneur direct; et cette directe est parvenue de main en main à M. Morel, pasteur actuel de Corgémont. Or par une lettre émanée dudit Walther de Tavanne écrite en latin de l'an 1310 qui est entre les mains dudit M. Morel et que j'ai vue, il conste qu'un des fiefeurs de cette terre était alors un certain Petrus sacrista et sacrista veut dire, si je ne me trompe, non-seulement un sacristain, mais un marguillier et sonneur du temple. Or les Voirol, depuis un temps immémorial, sont revêtus de cette charge à Tavanne. Donc ledit Petrus sacrista ne serait-il pas un de leurs ancêtres? Moyennant quoi les Voirol remonteraient à Tavanne au moins jusqu'au commencement du XIVe siècle. Je laisse à votre pénétration à décider cette question pour autant qu'elle en est susceptible. Hélas, Monsieur et très-honoré ami, je ne puis rien

vous dire de favorable au sujet du dernier point de votre lettre, concernant la rentrée d'une branche Voirol à Tavanne. D'abord je savais bien qu'il n'y avait rien à faire, puis je m'en suis discrètement informé à quelques personnes d'ici, bien au fait des choses. Nous sommes tous tombés d'accord que l'on rentrerait plus tôt dans la grande bourgeoisie de Berne que dans celle de la communauté de Tavanne à qui il était inutile de proposer la chose : elle est trop jalouse de ses droits communaux pour les rendre à ceux contre qui elle prétend avoir le droit de prescription.

Il ne me reste pour le présent qu'à vous présenter mes respectueux compliments, à me recommander à la continuation de votre précieuse amitié, et à vous assurer du renouvellement des vœux que j'adresse au bon Dieu en ce renouvellement d'année pour votre conservation et prospérité aussi bien que pour celle de votre vénérable et respectable maison, particulièrement de la personne de M. le révérendissime abbé.

J'ai l'honneur de me dire avec un sincère attachement, Monsieur et très-honoré ami, votre très-humble et trèsobéissant serviteur,

F.-R. Frêne, pasteur,

à Tavanne le 27 décembre 1794.

## PORRENTRUY SOUS LE CONSEIL DE RÉGENCE

en mai 1992.

# Rapport inédit de l'avocat Scheppelin avec notes historiques

par X. Kohler.

La révolution dans l'ancien Evêché de Bâle, qui amena la chute du pouvoir séculaire des Princes, et, après une vaine tentative de république rauracienne, aboutit au régime français, n'a pas encore trouvé son historien : on ne peut en effet donner le nom d'histoire à des notices partielles, ou aux quelques pages consacrées à ces événements dans des monographies jurassiennes. Une œuvre de cette nature rencontre bien des difficultés. Sans parler de questions toujours brûlantes, de personnalités dont le souvenir est encore vivace dans les esprits, et de maintes circonstances qui rendent ardue une esquisse impartiale de cette époque orageuse, on doit convenir qu'il est d'autres obstacles à surmonter : ainsi plusieurs des documents dont la connaissance importe le plus pour une étude consciencieuse des faits, n'ont pas encore paru. Il est donc à désirer que ces genres de pièces indispensables soient livrés à la publicité. C'est un document de cette nature que nous livrons aujourd'hui à l'impression.

On lit dans la Relation fidèle de la manière dont s'est opérée la révolution du pays de Porrentrui et sa réunion à la France : « Après cette action à jamais célèbre

(l'attaque du château), le Conseil de Régence dressa le procès-verbal de tout ce qui était arrivé, et l'envoya au prince retiré à Bienne, avec les papiers trouvés dans la voiture de Rengguer (p. 24)..... » Ces pièces curieuses sont transcrites dans le protocole des séances du Conseil intime du Prince (t. XI, an 1792) conservé aux archives de l'ancien Evêché de Bâle; ce volume renferme en outre un document plus important encore, le Mémoire confidentiel de l'avocat Scheppelin au Prince-Evêque touchant les événements qui se sont passés sous le Conseil de Régence en mai 1792. Ce mémoire de 31 pages in-folio, rapporte assez au long les faits sommairement indiqués dans la Relation imprimée (p. 12-24); mais il en est un, le principal cependant, soit l'attaque du château, auquel cette dernière ne consacre qu'une page et demie, tandis que le mémoire le décrit dans toutes ses circonstances.

Nous croyons rendre service aux amis des études historiques en publiant ce document et en l'accompagnant de quelques notes consistant la plupart en pièces officielles puisées à la même source, notamment « le procès-verbal du Conseil de Régence et la lettre de Rengguer, » cités plus haut. Nous aurions désiré compléter ce travail par des données biographiques et historiques de quelque étendue, mais nous aurions dépassé les limites que nous assigne forcément le cadre des *Actes* de la Société jurassienne d'émulation.

X. K.

Porrentruy, juin 1868.

## Relation des événements

qui se sont succédé depuis le départ de Son Altesse de Porrentruy à Bienne le 27 avril jusqu'à l'arrivée du soussigné, 30 mai 1792.

Pendant que Son Altesse se préparait à partir et devait se séparer pour un temps incertain de ses fidèles sujets, pendant que les troupes autrichiennes faisaient les derniers mouvements pour un départ, qui devait redonner la force aux ennemis de la patrie, réveiller leur audace et faire renaître les sentiments d'indépendance et de révolte que l'appréhension des châtimens leur avait fait étouffer; les ouvriers atterrés voyaient devant leurs yeux les horreurs de la famine; le chaumage de tous les ateliers, le défaut de circulation, les précautions de toutes les personnes aisées leur présageaient un avenir affreux, des larmes de regrets annonçaient le trouble qui les agite. Les citoyens fidèles redoutaient à juste titre le moment fatal, où le peuple sortirait de son abaissement et, connaissant sa propre force, se porterait aux excès les plus désastreux. (A)

Pendant la nuit du 27 avril, un grand nombre de paysans occupaient les montagnes voisines; surtout les collines du Lomont retentissaient de coups de fusil et de cris fréquens: les portes de la ville étaient entourées de paysans, que la curiosité attirait et que les sentinelles repoussèrent jusqu'au moment où Son Altesse avec toute sa cour quitta sa résidence.

A peine eût-elle quitté les murs de Porrentruy que les bourgeois, notamment les fils du conseiller L'Hoste, occupèrent les portes de la ville, firent d'exactes patrouilles et préservèrent les citoyens du pillage, que l'on redoutait dans ce premier moment d'effervessence.

Le lendemain, 28 avril, la ville ressemblait à un désert; on ne voyait dans les rues abandonnées que quelques groupes de bourgeois, qui raisonnaient sur le départ précipité de leur souverain : le Maître-bourgeois en charge, commençant une nouvelle carrière, ne pouvait suffire à la multitude des objets dont il avait la direction; le petit nombre de personnes attachées au parti de Son Altesse étaient en butte aux murmures des citoyens qui se plaignaient de l'obligation de faire la garde pour elles. Le soussigné, redoutant une scission, qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses, craignant pour les foyers paternels, s'offrit le premier à faire la garde bourgeoise; cette démarche fut imitée de tous ses confrères, et la bourgeoisie, frappée d'une offre si inattendue, s'empressa de se joindre à eux, et trouva dans une réunion indistincte la force, qui seule pouvait parer aux désordres et prévenir les dangers, qui devenaient toujours plus pressants.

M. de Ferrière, qui devait commander les troupes françaises dans leur entrée dans ce pays, avait fait donner des assurances verbales aux citoyens de Porrentruy, que les François n'entreraient pas comme ennemis mais comme alliés, que si les brigands faisaient mine de vouloir désoler cette contrée dorsenavant sous la protection de la France, il enverrait à première réquisition du secours, et purgerait l'Evêché de ces hordes destructrices. Ces assurances redonnaient l'espoir aux personnes intimidées, et le caractère du Général n'étant pas assez connu, on envisageait dans sa proposition une grandeur d'âme, feinte à la vérité, mais à laquelle il savait donner toutes les apparences de la réalité.

Le dimanche, 29 avril, arriva à 6 heures du matin un

aide-de-camp de M. de Custine, qui venait annoncer à S. A. l'entrée prochaine des troupes dans le pays, et fut très-surpris du départ de toute la Cour; M. le conseiller Jobin, pour lors gouverneur du château, le reçut, et lui donna les renseignements convenables : cet officier fut à peine arrivé au château qu'il demanda (ce sont ses paroles) à voir ce digne ecclésiastique, victime de son patriotisme, qu'on retenait si indignement dans les fers; cette permission lui ayant été accordée, il eut avec le curé Copin un entretien pendant une heure, et donna, en sortant de prison, un écu de 6 francs au concierge; M. le gouverneur, croyant qu'une plus longue détention pourrait attirer des malheurs sur le château, le fit élargir à la réquisition de l'aide-de-camp : il alla donc loger au Soleil, où il était attendu d'un grand nombre de paysans, qui étaient venus le réclamer, retourna le lendemain avec eux, et entra dans sa paroisse au son de toutes les cloches et au milieu des cris d'ovation d'une multitude animée par la joye. (B)

Le dimanche la garde bourgeoise monta à huit heures de la matinée; les avocats furent distribués aux différentes portes; la journée fut très-paisible : à deux heures, il y eut une assemblée de toute la bourgeoisie pour organiser la garde bourgeoise, et former le corps des volontaires dont on céda l'établissement à M. Raspieler, avocat; MM. Paumier et Paul, tous deux chevaliers de l'Ordre militaire de St-Louis, furent choisis pour commander les patrouilles, qui furent établies à pied et à cheval tant hors que dans la ville; le nombre des bourgeois qui devait veiller fut réglé suivant les rues.

A 4 heures du soir, arrivent quatre députés fugitifs, savoir, Crétin, Laissue, Laville et Caillet, et demandant l'entrée par la porte de St-Germain; ils paraissent en habits nationaux, se disant volontaires à la suite de l'armée de M. de Custine, et paraissent par leur mine menaçante et les armes qu'ils portaient, être résolus à venger chère-

ment leur vie en cas (que) les bourgeois les arrêtent: ils sont conduits par l'avocat Arnoux au corps-de-garde; les paysans les entourent et les embrassent. Après quelques salutations, ils se transportent dans le bouchon de la veuve Verneur. Le soussigné ayant été prévenu de leur arrivée, craignant leur désespoir, prévint et exhorta les parents de les engager à réparer leurs torts par une conduite plus régulière; il se transporta lui-même près d'eux et leur fit une vive représentation; il reçut une promesse qui devait le rassurer, si elle avait été sincère; mais leur départ précipité de la ville, leur jonction à Alle firent naître un juste soupçon sur leurs intentions; la ville doubla sa garde, et pendant qu'elle prenait ces précautions, ces quatre scélérats méditèrent de faire un mouvement populaire, et envoyèrent des circulaires dans toutes les communautés pour engager les paysans à venir en foule dans les avenues de la ville, sans doute pour se livrer à tous les excès que pouvait leur dicter l'esprit de vengeance et de récrimination; mais les patrouilles à cheval, ayant découvert des attroupements pendant la nuit, en avertirent les bourgeois, qui bivacquaient, ceux-ci se portèrent avec une ardeur incroyable contre ces brigands, et en conduisirent quatorze au corps-de-garde, parmi lesquels se trouvait le nommé Piegai, qui avait reçu un coup de bayonnette à la figure; leurs papiers ayant été examinés, il se trouva que Laissue les avait convoqués pour voir le passage des troupes françaises.

Pendant cette expédition, M. le secrétaire L'Hoste vint avertir qu'on avait entendu fermer une porte dans l'hôtel des halles pour lors inhabité; la crainte d'un funeste incendie fit voler toute la garde à cet édifice; les portes étant fermées, on fit venir un serrurier pour les ouvrir, on plaça à toutes les avenues des sentinelles, on entra en foule, on fit les plus exactes recherches, mais il fut impossible de déterrer le malheureux qui s'y trouvait enfermé : enfin, après avoir parcouru infructueusement tous

les recoins des halles, la garde bourgeoise se rendit à l'hôtel-de-ville, où elle fut à peine arrivée qu'elle entendit crier que le scélérat enfermé était sorti en forçant la grille, qui donne dans la rue des Malvoisins; les bourgeois accourent au bruit, occupent toutes les rues, parcourent toutes les ruelles, entrent même dans la maison de Crétin, mais ne peuvent apercevoir l'inconnu, qu'on destinait à une mort inévitable.

Messieurs les conseillers Paris et Brodhag, qui avaient été envoyés au Général pour lui offrir tous les secours qui dépendraient de la ville, dans l'espérance d'une réciprocité dans les cas d'urgence, avaient rapporté que M. de Ferrière demandait des vivres et des marmites, qui furent chargés sur des chariots pour les conduire aux Rangiers, où l'ennemi devait camper; mais comme le transport était incertain à cause du grand nombre de brigands, qui infestaient les villages circonvoisins, le soussigné se mit à la tête de 10 bourgeois, et escorta les chars; arrivé au village de Cornol, il trouva l'armée, composée de 4000 hommes, savoir, de deux bataillons de volontaires du régiment de Tourraine, et des dragons et chasseurs d'Angoulême. Les volontaires marchaient en avant, les dragons étaient au centre, et les troupes réglées suivaient la marche. Cette colonne formait un fil, qui occupait une grande étendue de la montagne. Arrivés aux Rangiers, les volontaires furent placés à droite, les troupes de ligne à gauche, et cette petite armée, exténuée des fatigues d'une longue et pénible marche, fut ravie de trouver des vivres et des rafraîchissemens, d'autant que, par la marche précipitée qu'elle avait faite pour trouver encore les Autrichiens dans les gorges, les vivres de l'armée étaient restés en arrière et ne sont arrivés que trois fois 24 heures après les troupes.

Le soussigné eut l'occasion de parler à M. de Ferrière qui paraît surtout réunir une grande force de persuasion et donne à tout ce qu'il dit une énergie qui entraîne. La troupe se porta à l'improviste à Delémont et surprit les habitants étonnés, qui lui offrirent généreusement leurs logements et la pourvurent de vivres.

Le soussigné, ayant remarqué que le Général était mécontent du Magistrat, parce que celui-ci n'était pas accouru pour le complimenter, descendit aussitôt la montagne pour lui en faire part, et sur ce récit envoya le même jour deux députés dans la personne des Srs Triponez et Béchaux père, pour s'acquitter de ce prétendu devoir; ils furent accueillis par le Général, mais dès ce moment ils purent aisément s'appercevoir que le parti était irrévocablement pris d'abandonner la ville à ses propres forces, ou pour mieux dire, à sa faiblesse.

Le soussigné fut à peine de retour, qu'il apprit le départ de M. Jobin, qui avait déjà été menacé la veille à Rechési, et craignait justement qu'une troupe sans obéissance à ses chefs, ne le rendit victime d'une phrénésie patriotique, d'autant qu'il est certain que le Maire de Delle l'avait désigné, à cause d'une lettre qu'il avait adressée au Sr Girardin, jadis économe à Lucelle, et qui contenait entre autres cette phrase : que le Sr Jobin ne voulait aucunement traiter avec une nation, qui avait si indignement pillé les biens de l'église, et que Boillot s'était expliqué sur son compte d'une manière à ne pouvoir le rassurer.

Le château se trouvait donc abandonné, M. le conseiller Paris restait seul en ville, personne n'osait prendre sur soi de donner des ordres; cependant les circonstances devenaient pressantes; les événements se succédaient avec une rapidité incroyable; les travaux devenaient incalculables, et personne ne pouvait les diriger: Son Altesse, ayant été informée de la détresse dans laquelle on se trouvait, nomma un Conseil de Régence, sous la Présidence de M. Paris, et daigna honorer de sa confiance les avocats Triponez, Béchaux, Arnoux et le soussigné, auxquels furent aggrégés les Srs Guélat et Raspieler. Cette nomination arriva dans un temps où l'incertitude de l'ar-

rivée de Rengguer plongeait le peuple dans la crainte et l'embarras, où l'on voyait un orage se préparer dans le lointain, sans qu'il fût possible d'en prévenir les suites. Dans cette perplexité chacun avait un œil attentif sur les mouvements de l'ennemi du pays, on épiait soigneusement ses démarches, on engageait les communautés voisines de la France à informer de son arrivée, les précautions pour l'assurance des fortunes redoublaient, les honnêtes gens s'enquéraient avec inquiétude des nouvelles, une consternation générale faisait régner partout un morne silence.

Le soussigné reçut par un espion la nouvelle que Rengguer approchait du pays, qu'il avait envoyé des circulaires portant ordre aux préposés des communautés de tenir une assemblée, pour nommer des députés à la prochaine tenue des Etats, qui se joindraient à ceux qui avaient jadis été nommés et l'avaient soumis (suivi?) dans son exil, qu'on demanderait les armes, et qu'on formerait un corps de volontaires du pays pour se liguer aux François et garder les gorges; il se transporta aussitôt à Bienne pour en faire (part) à S. A. et solliciter la rentrée au Magistrat du Maître-bourgeois Guélat, qui par résolution devait être rehabilité dans des droits, dont il avait été si justement privé.

Lorsque l'armée françoise franchit la montagne des Ranggiers, le perruquier Lemanne, outré du refus qu'il avait éprouvé, d'élargir son frère l'abbé, après avoir tenu les propos les plus incendiaires, menacé même le château d'une prochaine invasion de paysans, frémissant de rage de n'avoir pu réussir à occasionner ce tumulte, avait eu recours aux sollicitations; il s'était adressé à Boillot et à un autre clubiste de Béfort, leur avait représenté la longue captivité de son frère, et les avait suppliés de bien vouloir s'intéresser à son élargissement; ces deux Jacobites lui donnèrent la promesse que sous peu de temps ils rendraient à son frère la liberté, et tinrent effectivement leur

parole, puisque quelques jours après, il fut sorti par eux des prisons, conduit avec une escorte à Delle, où il ne séjourna pas longtemps, mais craignant plus le mépris françois que la haine de ses compatriotes, il retourna aussitôt dans sa patrie, où des menaces fréquentes l'ont isolé dans sa maison. Ainsi cet apôtre de la révolution, jadis l'idole du peuple, qui bravait impunément toutes les autorités, voulait s'ériger en législateur, anéantir la Constitution, qui fut la première source des malheurs qui se sont accumulés dans la patrie, est devenu un être morne et silencieux, craintif et méfiant, envisagé par ses partisans comme un double traître; il n'ose mettre au jour une personne qu'il avait si souvent et avec tant de mépris promenée par les rues, lorsqu'il jouissait encore de la faveur du peuple.

Le soussigné, désirant connaître particulièrement les dispositions du Général sur notre pays, pour pouvoir se conduire d'après les renseignements qu'il recevrait, dans son retour de Bienne passa à Delémont, où il eut une conférence, en présence de M. le conseiller Migy, et où il lui fut dit que M. de Ferrière était un homme d'un caractère double et fourbe, qui s'était élevé à la faveur du peuple au rang de général, et cachait sous les apparences d'une popularité affectée, un orgueil et une vanité insupportable; qu'ennemi juré de M. de Custine, sans doute par la différence de leurs sentiments, il cherchait à le précipiter pour obtenir sa place; et sentant bien que sa conduite à Avignon avait imprimé une tache indélébile à son nom, que jamais il ne parviendrait que par la protection des clubs, il s'était associé Boillot pour lui servir de secrétaire et de motionnaire, dans les demandes qu'il pourrait former; qu'il espérait effacer dans ce pays jusqu'au souvenir de ses démarches à Avignon, en s'érigeant en protecteur du pays, et jouant le rôle de médiateur entre le Prince et ses sujets; que lorqu'il apprit que le Prince était parti, il s'écria dans un moment d'agitation : « Votre Prince croit-il que

je sois ici avec mon Jourdan. » Aussi fit-il l'impossible, employa-t-il toutes les ruses dont il est capable, pour engager Son Altesse à rentrer dans son pays, et il n'a manifesté ouvertement ses intentions sinistres que lorsqu'il perdit tout-à-fait l'espoir de réussir dans une négociation si intéressante pour lui. (C)

D'ailleurs ce qui rendait ses manières, jusqu'à sa prévenance, suspectes, c'est la connaissance particulière qu'il avait des affaires de Rengguer, les instructions qu'il avait reçues sur la forme de la tenue des Etats du pays, et la protection qu'il lui accordait. Pourrait-on d'après des circonstances si positives encore douter que Rengguer n'eût dans la personne de M. de Ferrière un appui secret?

Enfin Rengguer, dénué de toutes ressources, sans argent, sans appui que celui des scélérats qu'il avait su s'associer, et qui, entraînés dans ses malheurs, n'avaient d'autre espoir que la réussite de ses projets, approche de la ville de Porrentruy pour lui préparer de nouveaux désastres; se méfiant d'un peuple qu'il ne connaissait plus, il n'osa courir les risques d'entrer dans sa patrie sans une protection étrangère, mais il intéressa à son sort les clubs de Béfort et de Delle, qui assurèrent sa personne par la crainte qu'ils inspiraient aux habitants.

La nuit du samedi au dimanche, 6 may, fut l'époque de son entrée; pour lui donner une certaine pompe, il se fit accompagner par quelques jeunes gens de famille de Béfort; arrivé à la porte du Faubourg, il envoya Jolat en députation au Magistrat assemblé, pour lui annoncer l'arrivée du protecteur du pays, et demanda le grand salon de l'hôtel-de-ville, pour donner un repas à 80 personnes; ce député illitéré ayant reçu la réponse du Magistrat qu'il ne pouvait lui accorder l'appartement qu'il demandait, mais qu'il (se) préparait à le recevoir, Rengguer s'y rendit accompagné des députés fugitifs, des Srs Boillot et Laporte, et autres gardes nationaux de Béfort. M. Laporte harangua le Magistrat et fit beaucoup valoir les

avantages de la nouvelle Constitution, il fit vivement sentir la protection ouverte que la France accordait au pays, il parla de l'égalité parfaite parmi les hommes, et s'étendit surtout sur le pacte fédératif que tous les citoyens françois avaient fait entr'eux de vivre et de mourir libres, etc. M. Triponez lui répondait au nom du Magistrat et à sa grande surprise que les François occupant ce pays, non comme ennemis mais comme alliés, il espérait de la loyauté françoise, qu'elle accorderait toujours des secours efficaces à ses alliés pour le maintien de la Constitution et l'exécution des ordonnances d'un souverain sous les sages loix duquel il avait le bonheur de vivre, etc.

Rengguer, mécontent de cette réponse, alla loger cette première nuit chez sa sœur. Le lendemain, dimanche 7 may, arrive la musique turque de la garde nationale de Béfort; 24 musiciens parcourent les rues de Porrentruy en jouant l'air Ca ira; des cris de Vive la nation se font entendre de toutes parts; cette bande de musiciens dirigea sa marche vers l'église des Capucins, où il y eut une messe militaire; après midy le bonnet de la liberté est placé sur le portail et la liberté confinée à l'hôpital; le jeune Felmey de Béfort, croyant que le peuple de Porrentruy s'attrouperait autour de ce signe de la confraternité pour encenser la liberté, voyant cependant que le bonnet du républicanisme était parfaitement isolé, criait d'un ton aigu: encore personne, et personne n'osait avancer; le bonnet rouge resta donc arboré sur la grille de l'hôpital, sans avoir reçu les compliments d'usage. Sur le soir commencèrent les orgies patriotiques: un grand souper, qui n'est pas encore payé, fut préparé à la Cigogne; les députés fugitifs y assistèrent, et après s'être enivrés, se préparèrent à la danse. Le bal commença à 8 heures du soir; les rafraîchissements qu'on y servit furent de l'eau fraîche, et la jeunesse de Béfort aurait quitté le salon de l'hôtelde-ville le gosier bien aride, si le Magistrat, par l'effet

d'une munificence extraordinaire, ne leur avait envoyé une douzaine de bouteilles de vins étrangers.

Le lundi se passa assez tranquillement; Rengguer, mécontent de sa réception, préparait son départ, mais ayant été averti qu'il était poursuivi par les chasseurs de Son Altesse, il demanda une escorte à M. de Montigni, qui lui répondit froidement qu'il ne pouvait sur simple réquisition d'un particulier accéder à sa demande; que n'ayant aucun ordre de généraux, il ne pouvait disposer de sa troupe en sa faveur, et Rengguer, quoique annonçant avoir des ordres du ministre, fut obligé de passer par la France pour se rendre à Bâle, où il espérait pouvoir faire imprimer les premières annonces de la tenue prochaine des Etats.

Pendant cette intervalle, il fut aisé de remarquer que Rengguer avait fait une impression bien vive sur quelques membres du Magistrat; l'appui du club de Béfort qui depuis longtemps est l'âme des délibérations clandestines des sectaires de Porrentruy, les insinuations de Rengguer, la protection de Ferrière déterminèrent bientôt l'incertitude du parti qu'ils balançaient de choisir; aussi dès cet instant les bourgeois se séparèrent; le corps des volontaires, érigé pour la sûreté publique, fut le prélude de cette scission. Les plus audacieux se distinguèrent par les rubans nationaux; les maisons de Crétin, de Beck, de Schneider devinrent les lieux consacrés à leurs assemblées tumultuaires; de fréquents murmures, des propos hazardés, une effronterie menaçante annoncèrent des intentions non équivôques d'adhèrer au parti de Rengguer.

Le peuple, séduit par l'appât d'une liberté apparente et surtout par celui du partage des biens ecclésiastiques, soupirait, sans en sentir les conséquences, après le moment où il se trouverait au sein des richesses et de l'opulence; croyant fermement que jamais son légitime souverain ne retournerait plus dans les états de sa domination, il se livra entièrement à Rengguer, et étouffa ainsi le reste

des sentiments qui portaient encore son affection jusqu'au désir ardent de revoir son bon maître.

M. le conseiller Paris, s'étant lui-même présenté au Magistrat, pour y donner lecture du rescript que Son Altesse lui avait adressé, dans lequel elle daignait lui témoigner sa satisfaction sur les mesures qu'il avait prises pour la tranquillité publique, fut très-surpris d'entendre que le Magistrat délibérait de réclamer l'exécution du Traité d'alliance, en demandant des troupes en vertu de l'article II, et surtout redemandait avec instance le Maîtrebourgeois Guélat. Ces deux résolutions ayant été presqu'unanimes et le Maître-bourgeois n'ayant voulu se rendre à l'hôtel-de-ville sur la simple citation du voëble, le Magistrat et la commune lui envoyèrent une députation; il céda à des instances si flatteuses et se transporta à l'hôtel-de-ville, où il fut reçu aux acclamations et aux applaudissements de toute l'assemblée, mais il fit bientôt paraître que son patriotisme cède toujours à son intérêt, puisque le peuple, craignant les horreurs de la famine, demandant avec vivacité qu'on prit des précautions pour l'exportation des grains, M. Paris fit la proposition de faire une visite des greniers, mais Guélat s'y opposa d'une manière si révoltante que M. Paris ne put s'empêcher de lui dire en face si c'étaient là les premières marques d'affection qu'il donnait aux bourgeois. Cependant Guélat tint ferme et l'idole du peuple triompha sur la nécessité publique.

Dès cet instant sa conduite a été purement passive, ne parlant jamais, machinant sourdement; plus rusé que ses confrères, il jeta un œil observateur sur l'avenir et résolut de diriger son opinion suivant la prépondérance de l'un ou de l'autre parti.

M. de Custine, que le général de Béfort cherchait à précipiter pour rassasier son ambition démesurée, avait éprouvé des revers à l'Assemblée nationale; on lui imputait à crime d'avoir averti le Prince de son arrivée et

d'être la cause que les Autrichiens n'étaient pas tombés sous le canon de la France; on lui reprochait d'avoir éludé les ordres qu'il avait reçus, on le menaçait du tribunal d'Orléans; il sut cependant se justifier et triompha de ses ennemis.

M. de Montigni rappelé à l'armée, parce que la proximité de la ville et surtout les rafraîchissements du château plaisaient trop à ses dragons, demanda à la Régence et au Magistrat un acte de vérité, qui attestât les services qu'il avait rendus tant à la ville qu'au château : il lui fut expédié avec cette vérité que la reconnaissance dicte, et l'on est obligé de convenir que tant et si longtemps qu'il fut dans la proximité de la ville, elle a joui d'une tranquillité parfaite, et Rengguer aurait perdu son crédit, si le sort, en éloignant ses troupes, n'avait réservé à la patrie de nouveaux revers.

M. de Ferrière, ayant quitté Delémont pour pacifier une insurrection arrivée à Lure, ne put s'empêcher à son retour de parler à Béfort et à Delle du pays ; après des plaintes amères sur le départ du Prince et sur l'éloignement du pensionnat de Bellelay, après avoir beaucoup parlé de la protection qu'il était intentionné d'accorder à l'Evêque de Bâle et surtout à cet établissement où la jeunesse de France vient puiser ses principes et son éducation; après avoir même dit qu'il aurait embrassé ces enfants et les aurait consolés de l'exil de leurs pères, il déclara par une contradiction frappante mais qui provenait de la présence des personnes qu'il croyait affidées, qu'il aurait voulu garder à vue l'Evêque de Bâle, que le but principal de sa mission était perdu, qu'il aurait voulu retenir sous la force de ses armes ces jeunes rejetons des familles illustres de la France, sans doute pour avoir des ôtages assurés contre la rage des émigrés, dont on redoute les effets. Des avis certains ont été donnés à ce sujet; S. A. et M. le Rme abbé de Bellelay en ont été prévenus, et ce projet désastreux n'est plus qu'un vain et inutile désir.

Pendant l'absence de Rengguer, Jacques Voisard, Nicolas Brahier, le chanoine Priqueler, le ci-devant Promoteur Voisard retournèrent au pays pour faire des prosélytes au parti de Rengguer; l'effronterie avec laquelle ils parcouraient les rues, la bizarrerie de leur costume, l'indécence de leur démarche, faisaient apercevoir qu'ils n'avaient d'autres sentiments que ceux qui se fomentent dans les clubs jacobites. Toujours en activité, quoique tranquilles en apparence, on les voyait cabaler sourdement avec les François, qui accouraient en foule au pays; on parlait déjà dans la Prévôté de St-Ursanne d'établir des municipalités; les villages les plus proches de la ville de Porrentruy retentissaient de cris d'insurrection et de propos séditieux; les officiers de S. A., menacés des plus mauvais traitemens, n'osaient plus assembler les communautés, quelques-uns même ont éprouvé les effets de la violence des députés; les fidèles sujets craignant les incendies, restaient tranquilles, plaignaient leur sort et n'avaient pas la force de le changer par un coup de vigueur; c'est dans cet état de choses que Rengguer devait retourner au pays et jouir du triomphe des scélérats.

Cependant la crainte que les chasseurs lui avaient inspirée, avait irrité ses partisans; Crétin, premier ministre de sa violence, avait vomi les menaces les plus affreuses: « Si Rengguer succombe, disait-il, nous n'épargnerons ni le fer, ni le feu, ni même le poison, pour exterminer le reste des partisans du Prince; » il eut même la témérité d'afficher à la table noire un placard portant ces atrocités, sans que le bourgeois intimidé ait eu le courage de l'empêcher.

Ce même Crétin avait ramassé les partisans de Rengguer et leur avait donné un souper; on avait été prévenu que cette horde de brigands méditait un coup de main pendant la nuit; aussitôt les sujets du parti du Prince s'assemblèrent et préservèrent seuls la ville du plus affreux désastre; cette troupe fut intimidée par la résolution qui avait été prise de foncer sur elle au premier signal elle se dispersa et la nuit ne fut pas troublée par le tumulte du brigandage.

Rengguer, ainsi qu'il a déjà été dit, s'était transporté à Bâle, en passant sur le territoire françois, parce qu'il craignait les embuscades des chasseurs, et parce que, sur l'avis du soussigné, Goetschy avait refusé d'imprimer ses lettres de convocation. Il croyait que dans un état républicain on serait bien empressé d'imprimer ses infâmes diatribes, mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il se vit saisi par le lieutenant de police, comme un proscrit dont la tête était mise à prix, et conduit à l'hôtel-de-ville comme un criminel; il fut cependant élargi, sans doute par des raisons qu'il ne m'appartient pas d'analyser.

Ce début ne devait pas prolonger son séjour à Bâle; n'ayant d'ailleurs d'autre argent que 16 louis que Jeannat Varré de Porrentruy lui avait prêtés, il ne pouvait soutenir longtemps la pompe d'un partisan, qui se disait gouverneur d'un pays; aussi quitta-t-il la ville de Bâle assez précipitamment, craignant à juste titre que les aubergistes ne renouvellent la scène de son arrestation, qu'aucune raison n'aurait plus éludée; il se rapprocha donc du pays, et réalisa les événements vraiment frappans, qui ont troublé le repos d'un état, qui semblait devoir être à jamais l'asile de la paix.

Il prit sans doute des chemins détournés pour arriver à Delémont, puisqu'il se rendit à Glovelier avant qu'il fût parvenu à cette ville, et chercha, mais infructueusement, à soulever les habitants de ce village.

Le garde-police, qui entendit ses propos, saisi d'une juste indignation, voulut l'arrêter et le mettre aux chaînes, mais le maire du lieu où il logeait, craignant le ressentiment du Général, qu'il savait être son protecteur, et surtout les dévastations dont Rengguer sait si bien menacer ceux qui n'entrent pas dans sa coalition, empêcha ce cou-

rageux archer d'exécuter une entreprise qui mettait peutêtre à jamais fin aux malheurs de l'Evêché.

Rengguer, n'ayant pu s'attirer un village qui, dans ces moments critiques, a signalé son attachement à la personne de son souverain, inquiet sur l'incertitude de l'adhésion à son parti, se rendit à Delémont, où le Général était attendu, mais n'osa se montrer jusqu'à l'époque de son arrivée. Rengguer pour lors se rassura, parcourut les rues, et certain d'être accueilli par M. de Ferrière, parce qu'il était recommandé par le ministre jacobite Dumouriez, demanda une conférence secrète à ce Général. Elle lui fut accordée, dura une heure et demie, et tourna sans doute à l'avantage de Rengguer, quoique son objet n'ait pu parvenir à la connaissance de personne, puisque le lendemain Rengguer parut à la grande parade, qui avait lieu à cause de l'arrivée du colonel du régiment de Tourraine, affublé d'un habit de garde national, et se présenta au Général, qui le reçut avec une familiarité et un sourire qui dénotait une grande intimité. Comme la curiosité attirait un grand nombre de paysans des villages voisins pour voir cette pompe militaire, Rengguer, accompagné du Général, les aborda, et comme il leur parlait, ainsi que M. de Ferrière, le langage du pays, ils formèrent aussitôt un cercle autour de lui, et il prit occasion de leur parler en ces termes : « L'Evêché de Bâle n'appartient plus à » l'Empire, mais à la France, par droit de conquête; elle » m'a choisi pour gouverner un pays depuis longtemps » malheureux, et pour briser les fers de mes compatriotes. » La constitution du S'-Empire est vicieuse et tyrannique; » le bâton du despotisme est toujours levé pour frapper » d'innocentes victimes; la Constitution françoise est la » seule qui conduit au bonheur, puisqu'elle remet la sou-» veraineté dans les mains du peuple, établit une parfaite » égalité et détruit à jamais jusqu'au souvenir de la féoda-» lité et de la noblesse; les corps ecclésiastiques, les mo-» nastères, les chapitres sont des fléaux destructeurs de

» la subsistance du peuple, leur abolition devient néces-» saire, votre Prince recevra une pension pour son entre-» tien, le reste appartiendra aux vrais propriétaires dans » la régénération présente. Armons-nous tous pour la » défense de nos droits; le pays peut fournir 10,000 hom-» mes; ne soyez pas inquiets des armes, la France, qui » nous protége, y a pourvu par un effet de sa générosité, » etc. » — Il parla de cette manière pendant une heure et demie, tantôt en françois, tantôt en patois : ces paysans stupéfaits ne proféraient pas une parole, mais méditaient en silence sur ce qu'ils venaient d'entendre; quelquesuns disaient: « Rengguer nous a dit vrai, car il est cer-» tain que les Autrichiens donnaient de fréquens coups » de bâton. » Il répandit ensuite des manuscripts qui contiennent en abrégé le plan de la nouvelle Constitution, et portent 6 articles principaux :

- 1º Eriger le pays en république sous la protection de l'Empire français.
- 2º Accorder au Prince une pension viagère.
- 3º Armer le peuple aux frais de la France.
- 4º Supprimer les corporations, couvents et chapitres.
- 5º Faire des fortifications aux dépens de la France.
- 6º Ne pas gêner les ecclésiastiques dans le libre exercice de leur culte et ne pas les assujétir à la prestation du serment.

Ferrière, qui remarquait l'impression que ce discours faisait sur eux, riait de leur étonnement, cherchait à les rassurer en leur frappant sur l'épaule, et comme il parlait depuis longtemps d'armer le pays, prenant pour prétexte l'art. 3 du Traité d'alliance, qui portait « que les deux états alliés concerteraient les mesures pour garder les gorges, il leur applanissait les difficultés à ce sujet, et lorsqu'il voyait un bel homme dans ces groupes rustiques, il lui disait du ton le plus affectueux: « Voilà les soldats qu'il nous faut, etc. »

Cette protection ouverte de Rengguer était bien propre

à intimider les sujets, aussi détermina-t-elle à entrer dans la ligue de Rengguer la plupart des sujets qui ne trouvaient pas dans leurs sentimens cette fermeté qui, supérieure à la force et aux menaces, brave le danger pour l'observance des devoirs d'un bon citoyen. D'ailleurs les insinuations insidieuses des satellites de Rengguer, les promesses d'une fortune brillante, l'aspect d'un avenir heureux, flattaient trop les sens d'un peuple simple, qui, éloigné d'un souverain dont on le séparait pour jamais sans qu'on osât ranimer son affection, adoptait évidemment des systèmes monstrueux, dont personne n'avait encore osé leur faire apercevoir les erreurs.

Rengguer, fort de cet appui qu'il a si bien sçu faire valoir, dirige déjà ses pas vers Porrentruy; mais avant son entrée, il envoye son domestique annoncer dans les communautés que le protecteur du pays arrive; que l'assemblée nationale lui a fait présent de l'Evêché de Bâle; qu'il en est dorénavant le seul maître; que jamais le Prince ne retournera dans ses états. Il se rend le samedy, 6 may, à Cornol, où il fait assembler la communauté, et lui annonce son dessein; il envoie ensuite ses émissaires dans toutes les communautés, tant de l'Ajoye que de la Prévôté, pour y publier un ordre de se rendre en foule le jour de l'Ascension, à 3 heures après midy, à Porrentruy, pour redemander les armes; les promesses d'un coup à boire, du salaire de la journée ne sont pas oubliées; ceux qui se montrent réfractaires à des ordres si illégaux sont en butte aux menaces les plus atroces de la mort, du pillage et de l'incendie; cette coalition se forme, ces ordres s'exécutent, et déjà, dès les 5 heures du matin on vit arriver une quantité prodigieuse de paysans, qui se promenaient sur la place; cette foule augmentant toujours et la Régence ayant été avertie du complot qui se tramait, envoya une députation au Maître-bourgeois pour le prier de convoquer une assemblée générale de la bourgeoisie, et l'exhorter à coopérer avec les serviteurs de S. A. à la

défense de la ville et du château; cette assemblée ayant eu lieu, on arma les bourgeois et on leur donna 75 fusils, qui joint à 90 qu'ils avaient déjà, faisaient une quantité de 165. Cette force étant plus que suffisante pour résister aux brigands, le soussigné invita toute la bourgeoisie à un rafraîchissement au château pour l'engager à le soutenir contre les attaques dont il était menacé.

A midi la foule augmenta au point que les rues, semblables aux jours de foire, étaient jonchées de paysans; déjà on entendait des cris et des menaces, et la garde, trop faible pour les contenir, fut doublée. Après vêpres, les volontaires s'assemblèrent au son du tambour. M. Peaumier, leur commandant, les conduisit devant la paroisse, pour apprendre la charge; ayant manœuvré pendant une heure, on vint avertir que Rengguer arrivait; aussitôt la compagnie se rend sur la place et se range en ordre de bataille, on donne aux volontaires des munitions, qu'on distribue ouvertement, afin que le peuple l'aperçoive, et on commande la charge. Dans ce moment des cris de : Vive la nation! annoncent l'entrée solennelle de Rengguer. Un paysan, nommé Crétin, de Cornol, monté sur un coursier, précédait la marche; ensuite succèdent des enfants depuis 8 jusque 14 ans, armés de bûches; ils sont suivis d'un grand nombre de paysans portant des pieux sur l'épaule, quelques-uns des fusils, et toute cette cohorte marche rangée sur 5 ou 6 hommes de front. Au centre se trouve la voiture de Rengguer, traînée par quatre chevaux de Jean Varré de Porrentruy, dans laquelle étaient assis Rengguer, Crétin et Moser le jeune. Ce nouveau Jourdan, en passant sur la place, salue d'un air riant les volontaires, croyant qu'ils étaient assemblés pour parader; mais il ne reçoit aucun contre-salut : cette voiture est suivie d'un nombre prodigieux de paysans armés et rangés comme les précédents, et toute cette cohue, au nombre de plus de 500, traverse la ville dès la porte de St-Germain jusqu'à celle de Courtedoux, et dirige sa marche directe-

ment vers le château. La sentinelle, placée à la tour Refuës, ayant averti du danger, les portes du château furent fermées, et tous les chasseurs et domestiques montérent à la chambre de M. Bouhallier pour voir défiler cette petite armée de brigands; les chasseurs voulant aussitôt faire feu, M. le conseiller Paris les empêcha de tirer, avant qu'on sache ce que cette cohue demandait, sans qu'il ait désigné Rengguer ou d'autres; cette précaution lui avait paru d'autant plus nécessaire que le château manquait de munitions, que le nombre de ses défenseurs était très-petit, et surtout que l'événement étant incertain, il n'était pas à propos de mettre au désespoir des gens, qui pouvaient encore faire une réquisition; que d'ailleurs, sans direction dans ce cas d'urgence, il craignait d'encourir le blâme, s'il avait commencé une scène d'horreur avant y avoir justement été provoqué par quelques forfaits.

Le soussigné, voyant que le Magistrat empêchait les bourgeois de se rendre au château, qu'après que les portes de la ville avaient été fermées pour pouvoir voler à la défense de la Résidence, on les avait fait rouvrir, monta précipitamment en Cour, suivi du fils de l'organiste L'Hoste, du jeune Hermann et Schwartzlin le maçon, et arriva au moment où l'on faisait les préparatifs pour une juste défense.

L'Hoste, secrétaire, qui avait la clef des munitions, parce qu'elles étaient renfermées à la Monnoye et que pour cette raison jamais M. Piquerez n'avait voulu s'en charger, accourut précipitamment pour la remettre au Sr lieutenant des gardes de S. A., et voyant que la sentinelle placée à la porte, qui donne sur la ville, se laissait entourer de paysans, sans se remuer, en montant, lui cria: « Sentinelle, fais ton devoir. » Elle chargea pour lors seulement son fusil et dispersa cet attroupement, dont une partie fut encore chassée en bas du château par le soussigné, et les quatre hommes qu'il conduisait.

Etant résolu qu'on attendrait le premier acte hostile pour fondre sur ces brigands, et les canons étant placés en face de la porte de la campagne, soutenus par les soldats de la garde de Son Altesse, des sentinelles ayant été placées au jardin pour avertir en cas d'attaque de ce côté, les chasseurs et les bourgeois étant l'avant-garde, on attendait avec impatience que les paysans forcent les portes, mais tout-à-coup la sentinelle placée à la Réfuës crie au feu, et qu'il brûlait au chantier; aussitôt le Sr Paris, qui se trouvait près de la porte à côté du Sr Piquerez, dit qu'il fallait faire une sortie vigoureuse. Pendant qu'on ouvre les portes, le Sr Piquerez dit à ses soldats ce qui suit: « Mes amis! voici le moment où vous pouvez signa-» ler votre zèle pour le service de S.A.; c'est lui qui vous » donne du pain, vous devez le défendre; je resterai à vos » côtés, et que le premier de vous qui me verra broncher » me donne un coup de fusil. »

Pendant ce discours la porte s'ouvre, le canon marche en avant, et l'avant-garde se porte contre la maison du maître chasseur, où l'on fut à peine arrivé que le malheureux Vuille est tué d'un coup de fusil, qui lui fut ajusté par un paysan embusqué derrière un tas de planches; un autre chasseur, nommé Cordonnier, reçoit en même tems un coup qui lui perça son habit; une juste colère ayant animé tout le monde, on a fait un feu continuel sur ces paysans et on a tiré indistinctement sur ceux qui se présentaient; le canon arriva enfin, et fut pointé contre le petit bois de sapin, où les paysans en déroute se retirèrent en foule; le caporal Lovi le pointa du mieux qu'il put, et en lâcha une bordée sur ces malheureux, qui acheva de les disperser. On se transporta précipitamment au chantier, où il y avait près de 1500 toises de bois et quelques cents tonneaux de sel; environ 6 toises brûlaient déjà, et on remarqua qu'on avait voulu mettre le feu à ces tonneaux de sel déposés dans cet endroit par la nation françoise, en les parsemant de poudre, pour en précipiter l'éclat; on dispersa les bûches allumées et le feu fut bientôt éteint, au grand bonheur du château et de la ville, car, si malheureusement cet incendie avait eu des suites, Porrentruy devenait infailliblement la proye des flammes et ne serait plus aujourd'huy qu'un tas de pierre.

Mais comme ces paysans fuyaient de toutes parts, on les poursuivit depuis le haut de la Vignette, et on fit vigoureusement feu sur eux, lorsque le lieutenant Béchaux et quelques membres du Magistrat arrivèrent en criant: Ne tirez pas, etc., mais on continua de faire feu, puisqu'un paysan de Cornol a été blessé, et un autre en fuyant tué par un domestique du Prince d'un coup de pistolet.

La déroute ayant été générale, toute la plaine était couverte de paysans, les uns fuyaient en troupe d'un côté, d'autres dirigeaient leurs pas en murmurant vers leurs communautés, de toutes parts on ne voyait que des groupes rustiques. Le berger a ramassé un char de pieux, qu'ils avaient abandonnés pour courir plus aisément, et c'est ainsi que se termina l'escarmouche du 17 may, qui dura depuis 3 heures et demie jusqu'à 7 heures du soir.

On fit la visite du champ de bataille: on trouva, outre le chasseur, deux paysans tués, sçavoir, un à la Vignette et l'autre dans le verger du maître chasseur; un troisième poussait encore quelques soupirs, on le fit aussitôt transporter à l'hôpital, où il fut pansé par M. le conseiller Godin et mourut vers minuit. Le lendemain, ces cadavres furent enterrés dans un creux à côté de la tuilerie jusqu'à ce qu'on puisse les inhumer en terre sainte, sans danger de réveiller le désespoir des parents. La voiture de Rengguer fut mise en pièces, on y trouva des papiers, un manteau, l'habit de son domestique, quatre chemises, un soulier, une paire de boucles d'argent, et quelques pièces de monnoye en cuivre. (D)

Ensuite on disposa des patrouilles autour du château pour éviter les embuscades, et le soussigné descendit

avec M. Paris en ville pour concerter avec le Magistrat les mesures de sûreté pendant la nuit, qui devait être troublée par un nouvel attroupement, mais leur surprise fut extrême, lorsqu'ils entendirent les menaces des bourgeois de leur donner des coups de fusil, menaces que M. Raspieler avait déjà éprouvées quelque tems auparavant, comme étant cause du désastre qui était arrivé, et surtout lorsque M. le lieutenant Béchaux leur dit qu'il le ferait lanterner pour statuer un exemple, et lorsque le conseiller Rossé proféra mille invectives contre eux et les accabla de sarcasmes.

Pendant que ceci se passait au Magistrat, arriva chez le S<sup>r</sup> Procureur fiscal Triponez le malheureux chirurgien Merguin, meurtri de coups et dégouttant de sang; il lui dit qu'il était victime de son attachement pour son souverain; que ces brigands, connaissant ses sentimens, l'avaient saisi, assailli à coups de pieux et se disposaient à le lanterner, si Rengguer, moins barbare que ses satellites, ne les avait empêchés de commettre ce crime et n'avait secouru ce brave et infortuné citoyen.

Le soir, on put à peine rassembler 29 volontaires pour patrouiller autour de la ville, tant l'animosité était grande contre le château; on empêchait les patrouilles bourgeoises de monter jusqu'en Cour; une scission générale éclatait dans la bourgeoisie; le parti caché de Rengguer commençait à se déclarer, et il était aisé à remarquer qu'il n'attendait que le moment de la réussite de ce premier mouvement pour se joindre à la ligue et changer la constitution.

M. le conseiller Paris, après avoir employé toute la nuit à faire sa relation à Son Altesse, mais ne pouvant oublier sa réception au Magistrat et surtout les menaces du lieutenant Béchaux, intimidé par l'abandon général où se trouvait le château, craignant pour ses jours, se disposait à s'éloigner pour quelque tems, la Régence devenait privé d'un chef qui avait signalé son zèle pour son souverain; dans cette perplexité la Régence prit le parti

d'adresser une information officielle à M. de Ferrière, qui contenait les détails de l'affaire du 17 may et dans laquelle il était supplié de ne donner aucun secours à Rengguer. M. Moreau fut chargé de sa présentation et eut bien des peines à obtenir une réponse du Général, qui consista enfin à déclarer qu'il ne pouvait donner de secours à la ville, puisqu'il était subordonné à M. de Custine, qu'il fallait s'adresser à lui, puisqu'il commandait en chef, mais qu'il nous assurait que les Limousins ne marcheraient pas contre nous. Sur cette réponse M. Moreau adressa, au nom de la Régence, une lettre à M. de Custine, contenant la même réquisition, qui fut remise à son aide-de-camp et sur laquelle aucune réponse n'est encore survenue.

Le château étant dénué de secours du côté de la ville, la Régence envoya des circulaires dans tous les villages d'Ajoye pour obtenir des hommes moyennant salaire, mais la crainte des mauvais traitemens, le spectacle encore récent de la scène sanglante du 17, retenaient les esprits en suspens et personne n'osa se présenter, sauf huit hommes de Courtedoux qui veillèrent pendant toute la nuit, le maire à la tête, sur le château.

La Régence se trouvait dans cette situation pénible et critique, lorsque deux officiers nationaux, qui le jour de l'Ascension s'étaient promenés tranquillement par les rues de Porrentruy, et avaient été témoins oculaires de l'attaque du 17, demandèrent à parler à la Régence; MM. Guélat et Triponez se transportèrent aussitôt chez eux et reçurent la déclaration suivante : « Nous avons été témoins » de votre conduite le jour de l'Ascension; vous avez op- » posé une résistance légitime à Rengguer, qui s'est an- » noncé en brigand; nous rendrons compte à la nation » françoise des circonstances de cette affaire, en attendant » nous prenons votre pays et surtout le château sous la » protection françoise; nous le pouvons, nous sommes » les commandants des volontaires de Besançon et des » Limousins de S¹-Ursanne; il n'y aura plus de sang ré-

» pandu. S'il arrive une attaque, nous nous présenterons
 » et les nationaux rebrousseront chemin. »

Ils demandèrent ensuite à vérifier le corps de délit; le soussigné les conduisit au chantier, où ils virent encore les vestiges de l'incendie, et leur expliqua les positions où se trouvaient les paysans et les défenseurs du château; bientôt arrivèrent les députés du club de Béfort pour prendre des renseignements sur l'affaire du 17 May; ils furent rejoints par un aide-de-camp de M. de Ferrière, qui venait à Porrentruy pour le même objet.

Les communautés reçurent ordre de la part de Rengguer de fermer tous les passages, de ne rien laisser parvenir à l'étranger, surtout pour le service de Son Altesse, ce qui fut exécuté par les mauvais sujets de Cornol e<sup>t</sup> Courgenay; la nuit se passa tranquillement. Le samed<sup>i</sup> matin, ces deux François qui la veille avaient fait mine de protéger le château, s'érigèrent en protecteurs de Rengguer; l'horreur qu'ils inspirèrent fit qu'on les abandonna à eux-mêmes. Rengguer envoya sur ces entrefaites une réquisition par écrit à la Régence de lui abandonner le château pour y tenir l'assemblée des Etats; qu'en cas de refus il se porterait à des excès, qui seraient fâcheux tant pour lui que pour elle.

Pendant qu'on délibérait sur la réponse qu'il fallait donner à cette adresse, pendant qu'on assemblait le Magistrat pour lui en donner connoissance, le soussigné, menacé des bourgeois, craignant la vengeance de Crétin, partit de Porrentruy par des chemins détournés pour se rendre à Bienne, et peu de temps avant son départ, apprit que le village de Chevenez comptait un grand nombre de blessés.

Tel est le récit fidèle et exact des événements, qui sont arrivés depuis le départ de S. A. jusqu'à celui du soussigné; puisse-t-elle envisager dans la présentation de ce détail historique des troubles du pays, qu'il voudrait pouvoir passer sous silence, du moins le témoignage d'une

affection sans bornes, d'une fidélité inaltérable et du respect le plus profond avec lequel il a l'honneur d'être

De Votre Altesse

Le très humble serviteur et le plus dévoué sujet SCHEPPELIN l'aîné, avocat.

N. B. La minute de ce mémoire ayant été remise à M. Kuhn, secrétaire de l'Officialité, pour en faire la présente copie le 1<sup>er</sup> juin 1792, le soussigné luy a demandé aujourd'hui, 16 juin, même année, s'il avait fini ce travail. — Sur quoy M. Kuhn luy a délivré la présente copie en disant que, par ordre du rédacteur, il a confié la minute au sieur Raspieler légiste pour en tirer copie. Le soussigné observe ceci, parce que le S<sup>r</sup> Scheppelin rédacteur étant ici hier a prié en pleine conférence, qu'on ait attention de ne rien laisser transpirer de la présente relation.

SCHUMACHER, secrét. au Gonseil intime.

#### NOTES.

#### A. Départ du Prince-Evêque de Bâle.

Le Prince de Roggenbach quitta sa résidence le 27 avril, à 11 heures du soir, escorté des troupes autrichiennes jusqu'au mont Repais, d'où elles continuèrent leur route vers Delémont. L'Evêque avait pour l'accompagner une partie de sa garde et des chasseurs, jusqu'à Glovilier, où l'on arriva le 28, à 6 heures du matin; ici les chasseurs restèrent seuls et l'on poursuivit le voyage jusqu'à Bellelay. Il était 11 heures quand le souverain fugitif franchit le seuil de l'abbaye. Les chasseurs furent renvoyés. Le Prince coucha au couvent avec sa suite, et le lendemain 29, après avoir entendu la messe et déjeûné, il partit pour Bienne où il fit son entrée à 5 heures du soir. Voici les personnes qui accompagnèrent l'Evêque à sa nouvelle résidence : l'archidiacre baron de Gléresse, le grand chanoine de Maler, le grand maréchal de la cour, baron de Roggenbach, le secrétaire intime Schumacher, les grands officiers de Blarer, de Rosé, d'Andlau, l'official Didner, le conseiller ecclésiastique et chapelain de la cour Kænig, le procureur général Scheppelin, les membres du conseil aulique, Nizol et Migy (qui retourna à Porrentruy le 2 juin), les membres de la chambre, Raspieler, Joliat, Kohler et Uffholz, secrétaire, Arnold, employé à la chancellerie. Le conseiller intime de Grandvillers s'était déjà enfui à Soleure, et le conseiller intime de Bilieux, chargé d'une mission du Prince auprès de l'ambassadeur de France en Suisse, Barthelemy, fut de retour à Bienne le 30 avril. (Extrait des protocolés du Conseil intime, séance du 29 avril.)

# B. Le général de Custine.

Dans les Mémoires posthumes du général de Custine, publiés en 1794 par son aide-de-camp Baraguay-d'Hilliers, il est parlé en ces termes de l'occupation de Porrentruy: « Peu après le commencement de la » guerre, dont la déclaration avait été prononcée le 21 avril, le géné» ral Custine fut chargé de marcher avec un détachement de 6,000
» hommes, pour déloger les Autrichiens qui occupaient les gorges du
» paîs de Porentrui. Cette expédition ne fut ni pènible, ni dangereuse,
» car les trouppes autrichiennes étant en trop petit nombre, pour
» tenter de faire résistance et ne pouvant être appuyées par aucun
» corps, se retirèrent sans attendre les Français..... » (p. 1 et 2.)

Le général avait prévenu le 28 avril l'Evêque de Bâle de l'arrivée du général Ferrière; dix jours après, il lui adressa la lettre suivante pour le rassurer sur l'occupation du pays:

Oberhagenthal, le 9 may 1792, l'an 4 de la liberté.

## Seigneur!

- « J'ai l'honneur d'assurer Votre Altesse que les troupes françoises à mes ordres, qui occupent les défilés du païs de Porrentruy, en vertu des traités de la France avec les Princes-Evêques vos prédécesseurs, ne se permettront pas la plus légère atteinte sur les propriétés, qu'elle respecteront, surtout celles de Votre Altesse Sérénissime.
- » Les François détruiront sans doute, par une discipline et un ordre sévère, ces bruits, que quelques malveillants, quelques ennemis de Votre Altesse elle-même, ont cherché à répandre sur leur conduite. Elles éviteront de se mêler d'aucune affaire étrangère à la lettre des traités. Votre Altesse n'ignore pas qu'ils lient strictement ceux qui les réclament.
- « Les officiers qui commanderont dans le païs de Porrentruy sous mes ordres, employeront tout ce que la persuasion peut suggérer, pour entretenir parmi les habitants cet esprit de paix, qui seule peut faire le bonheur des nations, assurer la tranquillité, la félicité de leurs chefs.
- » Les François, voulant vivre et mourir libres, ont pensé que le meilleur moyen d'y parvenir, était de confier le dépôt et l'exécution des lois à un seul; ce principe est la base de leur constitution; ils laisseront aux autres nations leurs lois; ils seront aussi fidelles à ce principe qu'inébranlablement attachés à ne laisser donner aucune atteinte à celles de leurs représentants. »

Le Lieutenant général commandant la force armée dans le département du Haut-Rhin, CUSTINE.

Le Prince répondit de Bienne, le 14 mai, à la lettre du général : « Veuillez, dit-il entre autres, agréer mes remerciements avec l'hommage de ma reconnaissance, qui serait parfaite, Monsieur, si par la présence de vos troupes les honnettes gens, qui travaillent au maintien de l'ordre et de la constitution de l'Evêché, étoient à même de continuer de faire le bien et de réprimer des novateurs desquels mon païs a tout à craindre, et qui malheureusement quoiqu'exilés par la loi sont rentrés immédiatement après l'arrivée de vos troupes. »

#### C. Le général Ferrière et Rengguer.

Le rôle considérable joué dans l'occupation de Porrentruy par le général Ferrière, mérite que l'on s'arrête un instant sur ce personnage, dont le caractère et les allures tranchaient avec la conduite du général Custine. Bientôt, dans les affaires, cette dernière personnalité s'efface et l'ancien commandant de Belfort occupe le premier rang. Dans sa séance du 16 mars, le Conseil intime reçut communication d'un entretien de deux heures qu'un sujet fidèle, Bury de Courtemaiche, avait eu avec le général. La relation parut assez importante pour être consignée par le secrétaire au protocole du Conseil. Cette relation est assez étendue; nous en extrayons les passages principaux, qui se rattachent à la suite des événements: « Pendant cet entretien avec le général Ferrière, cette personne a eu tout le temps d'approfondir son caractère et de reconnoître que c'étoit un homme atroce et perfide qui a néanmoins le dehors persuasif et mieleux; qu'il n'est pas de bonne intelligence avec le général de Custine, lequel il taxe d'être un personnage de l'ancien régime, qui, par conséquent est beaucoup plus sûr pour S. A. que pour lui; qu'il ambitionne d'avoir lui seul le commandement des troupes de l'Evêché de Basle, comme il l'avoit à Avignon, disant que les choses étoient bien allées pendant qu'il y étoit et beaucoup mieux que depuis qu'il avoit quitté; que M. Ferrière avait d'abord fait semblant d'être indifférent pour Rengguer, tandis que par la suite de ses discours et le développement de ses intentions, il avait donné à connoître que non-seulement il étoit d'intelligence avec lui, mais qu'il appuyeroit l'exécution de ses projets; que par tout ce qui avoit été dit, il avoit bien compris que le but de l'entrée des troupes françoises dans l'Evêché, n'étoit pas tant d'occuper les gorges et les défilés, que d'y opérer une révolution à la françoise, et que l'envoi des 565 gardes. nationales du Limousin, arrivées à St-Ursanne le 10 du courant, ne s'étoit faite que pour favoriser une insurrection dans la Franche-Montagne des Bois; qu'il y avait néanmoins apparence que ces gardes nationales, dont l'arrivée avoit brouillé M, de Ferrière avec M. de Custine, pourroit bien être rappellé (?) pour laisser le commandement à M. de Ferrière seul. »..... La personne ajoute que le général lui a témoigné l'envie d'entrer en relation avec le Prince pour lui faire des propositions, mais comme c'est une âme « avide de lucre et de jouissance, » il n'aurait d'autre mobile que l'intérêt, et servirait le Prince, le peuple ou Rengguer selon qu'il en retirerait le plus de profit. Le général « donnoit audience à tous les sujets mécontents de l'Evêché, même par attrouppement » dans la cour du château de Delémont..... Rengguer s'étant présenté au sénat de Bâle, et celui-ci lui ayant fait

observer que sa tête était mise à prix, Ferrière observa que l'on devait prendre garde, vu que Rengguer « par sa demeure d'une année à Paris, y avoit acquis la qualité de citoyen françois et qu'étant garde nationale du district de Notre-Dame, « attenter à sa personne, ce seroit provoquer la garde nationale entière qui ne mangueroit pas de le venger. » Le général parlait avec mépris de l'ambassadeur Barthelemy qui avoit écrit en faveur de l'Evêque de Bâle, disant que « s'il étoit question de déployer quelque hostilité contre l'Evêché, ce seroit l'affaire d'un déjeûné, que tout seroit réduit.» — A la suite de cette relation, on lit dans le protocole : « De tout quoi il résulte : 1º que M. de Ferrière est un homme extrêmement dangereux, fauteur de Rengguer et qu'il seroit de toute nécessité de l'éliminer ou, si la dignité de S. A. le permettoit, de le gagner et de l'achepter, et 2º que tout ce qui est contenu dans la présente relation confirme clairement la réalité des projets de Rengguer, rapportés dans la relation ci-jointe envoyée à S. A. avec une lettre du 14 may 1792.»

Cette lettre était du baron de Reinach, maréchal de camp et colonel du régiment du Prince-Evêque au service de France; elle accompagnait la relation assez longue d'une conversation que Rengguer avait eue à Bâle le 10 mai avec un ancien ami qui « aujourd'hui le déteste du fond de son âme.» C'est un exposé de la conduite du patriote et de ses projets. Les Etats de l'Evêché n'étant pas libres sous la pression des bayonnettes, Rengguer s'était rendu à Paris muni de pouvoirs de la ville de Porrentruy et des 4 baillages « qui réclamoient la protection de l'Assemblée nationale pour obtenir leur indépendance. » Les intrigues du Prince avaient fait démentir ses pouvoirs et empêché l'assemblée de venir à son secours et à celui des Constituants. « Mais, poursuit la relation, à force de sollicitations, ayant d'ailleurs le ministre des affaires étrangères entièrement pour luy, qui lui avoit promis une place d'ambassadeur, il étoit parvenu à faire entrer les troupes francoises dans les états du Prince pour s'emparer des gorges et défilés; qu'il avait si bien démasqué le Prince, qu'il l'avoit fait reconnoître pour un ennemi déclaré de la France, qui avoit despecté la cocarde et l'uniforme nationales; que le général Custine n'avoit point rempli les ordres qu'il avoit reçus, puisqu'il auroit dû faire prisonniers les Impériaux, qui étoient à Porrentruy, que M. Luckner s'en étoit plaint à l'Assemblée nationale. Le Sr Rengguer a dit qu'il avoit eu de différentes entrevues avec M. Ochs à Basle, que l'état avoit envoyé l'année dernière à Paris; qu'il venoit de Basle, qu'il avoit eu des dépêches pour l'Etat et cette ville du Ministre des affaires étrangères, et qu'enfin il avoit sollicité et obtenu la permission de faire imprimer à Basle des lettres convocatoires pour la tenue des Etats libres à Porrentruy; qu'il sera indifférent que les députés s'y rendent ou non, qu'il tâchera de faire une insurrection dans le pays, de gagner le peuple pour l'engager à demander à être libres comme les François et d'implorer pour cela le secours, l'appui et la protection de la France....; que si le peuple acceptoit son plan, que la troupe le protégera; que l'on y formera des municipalités et qu'il sera mis sur le pied françois, et en ce cas on forceroit les Biennois à renvoyer le Prince, sinon on leur déclarera la guerre, et que s'il pouvoit se saisir de la personne du Prince, qu'il le feroit arrêter et conduire à la haute Cour nationale, et le fera juger comme coupable de crime de lèze-nation françoise et qu'il obtiendroit à force armée des grandes indemnités et qu'alors il resteroit constamment dans les gorges un Régiment françois pour la perception des droits et péages et empêcher la contrebande; que si le peuple ne profitoit pes de ce moment, qu'il feroit retirer les troupes à la réserve de celles destinées pour la garde des défilés. Le Sr Rengguer m'a paru avoir de la méfiance pour le sieur Custine; il va joindre le général Ferrière, qu'il croit plus propre à seconder ses exécrables desseins. Il m'a paru qu'il entend faire de la Principauté un comté d'Avignon; il fera sans doute valoir les réclamations de la lie du peuple, comme une voix unanime et générale, peut-être qu'il emploiera des vexations pour avoir des signatures... »

Ces nouvelles étaient graves et demandaient de prendre immédiatement un parti décisif. Le conseil décida d'en donner communication à M. de Wattenwyl, bailli de Nidan, aux représentants du Prince auprês de la Diète helvétique à Frauenfeld, au haut Etat de Soleure, et au résident au nom de l'Evêque à Vienne, à l'archevêque palatin à Mayence et aux députés à la Diète germanique. Mais les événements se précipitaient et Rengguer tenta son entreprise avant que les alliés de l'Evêque pussent intervenir même diplomatiquement.

## D. La journée de l'Ascension.

L'attaque du château ou la journée de l'Ascension fut un triomphe pour le parti de l'Evêque, mais en même temps elle démontra que le conseil de Régence avec ses faibles forces ne pouvait soutenir plus longtemps une lutte inégale. On apprit ces événements à Bienne le lendemain matin par un exprès envoyé en toute hâte de Porrentruy et de la bouche d'un témoin oculaire, le prévôt Raspieler, qui venait rendre compte au souverain de l'état des choses. Le conseil se réunit de suite; le bailli de Nidau était présent. On donna lecture de la lettre du conseiller Paris, des papiers saisis dans la voiture de Rengguer et l'on entendit le rapport du prévôt Raspieler que l'on consigna au protocole avec les missives précédentes. Ces pièces ont une valeur histo-

rique; nous les reproduisons; elles confirment, en le complétant, le récit de l'avocat Scheppelin.

A Monseigneur l'Evêque de Bâle.

Monseigneur,

« Enfin l'explosion tant annoncée s'est faite cette après midy 17 may 1792. M. Rengguer, à la tête d'environ 600 païsans, dont quelques-uns armés de fusils, mais la plupart de gros tricots pointus, ont voulu entrer de force au château. Ayant été ce matin prévenu de tout ceci, nous sommes allés, M. Scheppelin et moi, par délibération de notre conseil, donner un réquisitoire à M. le maître-bourgeois Dichat, par lequel nous l'invitions d'assembler la bourgeoisie, de lui expliquer ce dont nous étions menacés, et la prier de nous donner main forte en cas de besoin. Tout nous a été promis et l'on ne nous a rien tenu. M. Jaquet vous dira, Monseigneur, comme tout s'est passé, je n'ai pas le temps de le détailler: il est près de minuit et mes yeux se ferment. Voyant que nous ne voulions pas les laisser entrer, ces païsans enragés ont mis le feu dans le chantier du bois à brûler. La sentinelle de la Refous avant crié au feu, nous avons été obligés d'ouvrir la porte pour aller l'éteindre. Nous avions envoyé inutilement demander du secours à la ville, c'est alors qu'il a fallu faire usage des armes à feu. Un de vos chasseurs, le père du domestique de M. Jobin, a été tué de notre part, et de l'autre deux païsans, et un que l'on a conduit à l'hôpital, a été mortellement blessé. Si nous n'avions pas tiré en l'air pour les ménager, nous en aurions tué plus de 30 : mais c'est toujours trop et ça été à notre corps défendant. M. Rengguer s'est sauvé, a abandonné sa voiture et ce qui étoit dedans. Voici quelques papiers que l'on y a trouvés, c'en est assez pour découvrir toute la trame qu'il a ourdie. Il n'oubliera rien pour se venger de nous, et nous venons d'être assurés que demain de bon matin, une troupe de Limousins de St-Ursanne et une de Delle viendroient nous attaquer. Je suis descendu, ces MM. et moi, à l'hôtel-de-ville pour savoir si la bourgeoisie viendrait nous soutenir, M. le lieutenant Béchaux et M. le conseiller Rossé m'out répondu que la bourgeoisie n'avait rien à défendre au château, que chacun défendoit ses foyers; on doit nous sacrifier moi et mes collègues au ressentiment de M. Rengguer, et les troupes doivent exercer sur nous la vengeance qui devoit l'être pour les païsans. Il est aisé de sentir que nous ne pouvons plus être ici d'aucune utilité. Deux de ces MM. m'ont consié qu'ils alloient se cacher où ils pourraient. Je sens que ceci va être le pendant d'Avignon, voilà pourquoi on n'a pas voulu nous donner des troupes. Je me ferai égorger sans aucune utilité pour le bien de la chose, ainsi il est plus prudent de m'évader vers le point du jour. Il est malheureux de n'avoir pu soutenir

plus longtemps le poste qui m'étoit consié; j'en gémis, mais Votre Altesse est trop juste pour ne pas sentir que nul n'est tenu à l'impossible.»

» J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect de Votre Altesse le t. h. et t. o. s.»

P. PARIS.

« P.-S. Ce qui me fait craindre que le château n'ait un mauvais sort, c'est que MM. Priqueler et Voisard qui sont arrivés ce soir, ont engagé M. Richard de faire partir M<sup>1le</sup> sa sœur encore cette nuit du château. »

Copie d'une lettre écrite de la main propre de Rengguer,

Delémont, ce 12 may 1792.

Monsieur,

. « Je viens de parler à M. Ferrière, auquel j'ai remis l'ordre du ministre, qui est adressé à l'officier commandant les François dans ce païs. Il est brouillé à couteau tiré avec ce commandant, qui est M. de Custine. Il m'a chargé, ou plutôt prié, d'écrire au ministre, avec lequel j'entretiens une correspondance, qu'il ait à lui donner le commandement en chef, ou à lui accorder sa retraite, attendu qu'il ne veut plus servir sous Custine, qui est son ennemi juré, de cette manière notre affaire restera en suspend jusqu'à ce que j'aye reçu une réponse du ministre, et nous sommes convenus ensemble, le général et moi, qu'en attendant je resterois ici. S'il obtient le commandement en chef, il m'a juré sur sa tête que ça ira; s'il ne l'obtient pas, il se retirera, et alors j'intimerai l'ordre du ministre à M. de Custine, qui est un aristocrate, et qui pourroit peut-être, si je lui en faisois part à présent, gâter toute notre affaire. Ce qui me fait peine, c'est d'apprendre que, dans une huitaine de jours, le Prince retournera à Porrentruy avec toute sa cour. Alors adieu panier, si vous ne prévenez, c'est-àdire si vous n'empêchez pas ce retour, en faisant quelque expédition populaire au château et dans les maisons les plus coupables, pour qu'ils ne soient pas tentés d'y rentrer. Si le peuple dans cette occasion ne montre pas de l'énergie, c'en est fait de lui, il retombera dans l'esclavage. Ainsi voyez avec nos amis ce qu'il y a à faire. Réunissez-vous quelques centaines de patriotes; emparez-vous des canons du château; menez-les dans les villages; gâtez les appartements du Prince, de Bilieux, de Roggenbach, etc., et montrez de l'énergie, comme l'ont fait les François. Je mets ma tête en gage que vous ne risquez rien. Les troupes françoises vous laisseront faire, comme elles en ont reçu les ordres ; et aussitôt une réponse reçue de Paris, je vole à vous, pour faire le grand coup, mais il est essentiel d'empêcher que le Prince n'arrive. Si vous ne voulez pas prendre ce parti, prenez au moins celui de faire faire une forte garde nuit et jour près de Pierre-Pertuis, et de faire en sorte que rien ne puisse entrer ni sortir par là. Ne ferez-vous pas aussi une visite aux chasseurs, qui m'en veuillent? il y a longtemps que leurs maisons devroient être démolies. Il est essentiel que la garde du château soit désarmée; on m'assure que la plupart des soldats tiendront avec le peuple. Je vous le répète, que les troupes françoises vous laisseront faire, et qu'il y en a même qui s'habilleront en païsans, pour se mêler avec vous et vous aider. Que si Custine étoit assez aristocrate pour donner des ordres contraires, alors ce seroit une raison de plus pour s'en plaindre et le faire casser; alors notre affaire seroit gagnée. Faites-moi l'amitié de m'envoyer mes lettres et journaux, que vous trouverez à la poste, et marquez moi ae que vous avez fait. »

## Rapport.

« Ce dix-huit may 1792, à 9 heures du matin, est arrivé à Bienne un homme de confiance, bourgeois de Porrentruy, lequel a déclaré qu'en retournant dès la vallée de Delémont à Porrentruy le jour d'hier, il a fait rencontre à Cornol de la voiture de Rengguer, dans laquelle ledit Rengguer étoit avec Crétin et le jeune Moser, entourée d'une populace partie armée, au nombre d'environ 200, tant hommes, femmes, qu'enfants, Derrière la voiture étoit un chasseur de Son Altesse, que le relatant a revu an château, et duquel il a appris qu'il avoit été forcé de se mettre derrière la voiture; ledit chasseur a été désarmé ee entrant à Porrentruy. Le relatant, après avoir fait voyage depuis Cornol à Courgenay de compagnie avec ces gens-là, chemin faisant il a pu en renvoyer une dixaine qu'il connoissoit plus particulièrement, et qui alloient à Porrentruy sans savoir pourquoy, sinon que Rengguer leur promettoit à boire et à manger et la reddition des armes. Arrivé à Courgenay, il est resté en arrière pour ne pas arriver en ville en même temps, et une demi-heure après seulement, il a piqué son cheval, et après avoir mis pied à terre en ville, il est monté aussitôt au château où il a trouvé la porte fermée; le Sr Lhoste, secrétaire, et Bouhelier, écuyer de S. A. étant survenus, la porte a été ouverte par la garde de S. A. Entré au château, il a trouvé le Sr Piquerez avec son détachement, et M. le conseiller aulique Paris sous les armes dans la cour du château avec d'autres officiers et serviteurs de S. A. Sont encore survenus de temps à autre des patrouilles de la ville, notamment un piquet composé des Srs avocats Scheppelin, Dichat fils, Phæninguer et Dubail fils, pour s'enquérir des besoins pour la défense du château; ont succédé les avocats Raspieler, Guélat, Arnoux et le maçon Schwezler tous armés, lesquels sont restés au château la nuit entière à l'exception du Sr Dubail fils, qui a été obligé de descendre pour patrouiller hors de ville, où il y avoit une patrouille d'environ 60 hommes, le chevalier de Rinck avec MM. Paumier et Paul en tête.

» Le relatant passa aussi la nuit au château où il s'arma, et attendoit le jour pour partir à l'effet de venir annoncer l'action de la ville qui s'est passée comme suit:

« Les païsans, arrivés à la porte St-Germain, où d'autres se sont réunis venant de divers côtés et près de 500, avec Rengguer en voiture, ont traversé la ville et sont sortis par la porte de Courtedoux, sans avoir fait aucun mal et sans avoir souffert de résistance pour monter la côte. Ayant trouvé les portes du château fermées, et ayant été averti par Lemanne le perruquier à Cornol, où il s'étoit rendu dans la journée d'hier, suivant que le relatant l'a entendu des païsans, que le château feroit résistance, ils ont pris le chemin du magasin à bois avec la voiture de Rengguer, et ont mis le feu au chantier, ce qui a engagé les défenseurs du château à faire une sortie avec une pièce de canon, les chasseurs de S. A. en tête, en nombre de 8 environ; que le relatant, comme tout le monde le dit, peut aussi assurer que les premiers coups de fusil sont partis de la troupe des païsans sur les chasseurs, ce qui a engagé le relatant à dire au Maître-bourgeois Dichat, aux Srs Béchaux et Fischer, qui étoient députés du Magistrat et de la ville vers Rengguer, pour lui demander ce qu'il vouloit, de se retirer dans les écuries du château, et au même instant on cria depuis la Refouse : au feu, au magasin du bois ! ce qui a empêché ces députés de pourparler avec Rengguer, et obligea les défenseurs du château à tirer sur ces gens-là pour les disperser; on lâcha beaucoup de coups de fusils et un seul coup de canon qui fut dirigé pour épargner le peuple à terre ; des coups de fusils tombèrent d'abord, du côté des défenseurs de la cour, un chasseur de S. A. nommé Vuille, et du côté des païsans, deux qui sont tombés roides morts, l'un dans le jardin du chasseur, l'autre à la Vignatte, et un troisième mortellement blessé a été porté à l'hôpital en criant qu'on l'acheva, et probablement à l'heure qu'il est, il est expiré. Pendant la mêlée ou l'action, Rengguer se sauva et prit, à ce qu'on dit, avec le jeune Moser la route de Delle par le Faliy; Crétin a reçu une blessure à la cuisse, et a été mené par sous les bras chez sa belle-sœur, la veuve Werner, par les deux filles de Collon. Le relatant ne peut dire le nombre des blessés, mais il est probable qu'il y en a plusieurs du côté des agresseurs; du côté des défenseurs, quoique tous se soient portés hors du château, sauf un piquet de la garde de S. A., il n'y a qu'un nommé Cordelier chasseur, qui a reçu une contusion du même coup qui a fait mordre la poussière au valeureux Vuille. Après l'action la voiture de Rengguer a été mise en pièces et pillée au chantier où elle étoit abandonnée L'on dit qu'on

a trouvé des papiers de conséquence remis au conseil de Régence. Deux habits de gardes-nationaux, appartenant à Rengguer et à Moser fils, sont tombés sous la main d'un étranger. L'attroupement ainsi dissipé, le reste de la nuit se passa tranquillement, et toutes les personnes mentionnées en la présente déclaration restèrent debout et armées au château pendant toute la nuit, et un courrier a été envoyé de suite par la Régence et le Magistrat au général Ferrière pour l'informer de la chose, sans que le relatant sache si on lui demandoit du secours ou non. Voilà le récit fidèle de la chose, tel que le relatant peut l'affirmer par serment au besoin. Fait à Bienne, jour et an que dessus, et rédigé par le soussigné. »

(Signé) RASPIELER, prévôt.

« On a ajouté de la part du relatant, que la communauté de Courtedoux est venue offrir ses services pour la garde du château, et en effet il y a eu une patrouille de dix hommes de Courtedoux au château pendant la nuit. »

Au conseil tenu le 18 mai, en présence du Prince de Roggenbach, assistaient le grand doyen de Rosé, le conseiller intime de Roggenbach, l'archidiacre de Gléresse, le secrétaire Schumacher, Raspieler, directeur de la chambre, Brodhag, directeur des postes, et M. de Wattenwyl. Il semble que les graves nouvelles reçues de Porrentruy eussent été suffisantes pour prendre une délibération sérieuse, mais d'autres, non moins importantes, jetaient un triste jour sur la situation. On recevait encore du bailli des Franches-Montagnes un rapport constatant que ce même jour 500 gardes-nationaux français avec 2 canons étaient arrivés à Goumois, Le directeur Brodhag confirmait le rapport de Bury de Courtemaiche, touchant le général Ferrière, ses relations avec Rengguer et la conduite de celui-ci à Delémont; tous deux, loin de calmer le peuple, l'engageaient à prendre les armes, Aussi fut-il résolu de ne pas accepter les offres de Ferrière, qui réclamait de lui abandonner les moyens de désense et de sûreté publique. Par contre, on décida de transmettre aux états voisins de la Confédération helvétique la copie des relations et lettres susmentionnés avec le manifeste que le Prince avoit adressé le 9 mai à ses sujets. Si l'on n'avait pas de confiance en Ferrière, on espérait d'avantage en Custine, directement en cause, puisqu'il était l'objet de la haine de Rengguer et du général sous ses ordres. On lui écrivit donc le 18 mai. Après avoir rappelé l'attaque du château par le syndic des Etats, la lutte sanglante qui en avait été la suite, et la fuite du chef, abandonnant sa voiture et ce qu'elle renfermait, on ajoute : « Parmi les papiers qu'on y a trouvés était la minute écrite de sa main propre d'une lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie, ainsi que de la relation officielle qui m'a été faite ce matin sur les circonstances de cet événement. »

« Je ne doute pas, Monsieur le général, que vous ne jugiez à propos d'agir en conséquence de promesses et de sentimens, que vous m'avez manifestés dans toutes vos lettres pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre public dans mes états. C'est dans cette entière consiance que j'ai l'honneur d'être, etc. »

Erreur trompeuse! le général répondit au Prince le 19; mais la missive ne parvint à la Cour que le 1 juin. Il déplorait les désordres dont Porrentruy avait été le théâtre, rappelait que malgré son désir de maintenir la tranquillité dans l'Evêché, il devait se borner aux limites de son autorité toute militaire et à la lettre des Traités; «d'après lesquels, dit-il, il m'est absolument impossible de mettre des troupes dans la ville de Porrentruy, qui n'est pas un poste nécessaire à la défense des défilés. J'engage donc Votre Altesse de recourir au Roi, chef suprême de l'armée et chargé des relations de France avec les puissances étrangères, de qui seul je puis recevoir l'autorisation d'effectuer la demande que forme V. Altesse. » — Le général ne doute pas des bonnes intentions du Roi et de l'Assemblée nationale. La Cour fit des démarches en ce sens, mais sans grand résultat.

Le 19 mai le Conseil tint une nouvelle séance pour s'occuper de la défense du château et prévenir une seconde attaque de Rengguer. La garde en fut confiée au capitaine de Rinck, chevalier de Malthe, à Paumier et Paul lieutenants et Piquerez lieutenant de la garde du Prince, qui s'étaient bien montrés le 17. Le choix du capitaine de Rinck, appartenant à une famille noble très attachée au Prince-Evêque, et officier au service de France en congé, donna lieu plus tard à des réclamations de la part du général Ferrière.

# DES DÉFAUTS

#### dans le traitement des forêts communales

et des moyens d'y remédier

par X. AMUAT

inspecteur des forêts.

Quels défauts y a-t-il en général dans le traitement des forêts des communes du Jura, et quels sont les moyens d'y remédier?

Pour faire ressortir avec connaissance de cause les différentes imperfections qui se rencontrent dans le traitement des forêts des communes, il ne suffit pas de les énumérer, d'indiquer les moyens utiles pour arriver à un régime plus en rapport avec la force productive du sol, favorisant davantage la conservation et l'amélioration des forêts, il faut encore, pour élucider la question à laquelle nous devons répondre, remonter aux circonstances qui, pendant une longue suite d'années, ont empêché le perfectionnement de l'économie forestière de notre pays.

Vous le savez par expérience, Messieurs, la perfection dans le traitement des forêts ne s'obtient pas du jour au lendemain; pour y parvenir, il faut les efforts réunis des autorités communales et des agents de l'administration forestière; il faut entre eux l'union et une entente suivie. Mais si le forestier est entravé dans ses opérations, si la bonne volonté manque aux autorités de communes, si elles voient autre chose que l'intérêt des forêts dans la mission que la loi leur a confiée, il est alors très-difficile

de faire le bien, ou de remédier au mal d'une manière efficace.

L'habitude et la routine ont toujours de profondes racines dans l'esprit des masses; on aime à suivre une voie toute tracée par l'usage, et ce n'est que petit à petit que les préjugés disparaissent et que l'on finit par admettre les améliorations proposées.

On ne doit point s'y méprendre cependant, on ne doit pas oublier que ces améliorations ne sont réalisables que lorsqu'elles répondent d'une manière directe au bien-être des populations, à même alors de les apprécier à leur juste valeur. Si, pendant très-longtemps, on n'a pas songé à cultiver les forêts, à les traiter d'une manière rationnelle, il ne faut pas en accuser les autorités forestières et communales, mais il faut s'en prendre aux dispositions légis-latives de l'époque, qui, tout en organisant un régime forestier convenable, créaient en même temps des obstacles empêchant les améliorations prescrites.

Ce n'est pas une étude sans intérêt et sans utiles enseignements que celle des différentes législations qui ont régi nos forêts; en les compulsant, on suit pas à pas les différents systèmes d'exploitations qui ont dominé tour à tour, on trouve et on comprend les causes qui ont dégradé nos futaies, et, ainsi renseigné sur le mal accompli et ses suites funestes, on est mieux en position de le prévenir.

C'est par les motifs que je viens d'énumérer que, jetant un regard sur le passé, je ferai une revue, aussi courte que possible, des dispositions essentielles de nos anciennes législations forestières.

Depuis un siècle, cinq législations forestières se sont succédé dans le Jura. La première, soit l'ordonnance forestale de 1755, mérite certainement une mention honorable. Elle se fait remarquer par ses dispositions administratives parfaitement motivées, par les règles qu'elle donne pour l'exploitation, le repeuplement des bois et la police des forêts. Elle décrit la manière d'ensemencer et

de planter; elle défend de défricher les forêts; elle ordonne de les limiter par des bornes, en comprenant dans l'enceinte boisée tous les endroits reconnus pour avoir été en nature de bois. Si, à ces dispositions sagement conçues, on ajoute la défense d'entamer les forêts du côté du couchant, afin que les arbres porte-graines soient moins exposés à la violence des vents, la défense de couper le bois dans la mauvaise saison, c'est-à-dire dans le temps qu'il est en sève, puisque cette sève se corrompt et engendre le ver, la règle d'exploiter les taillis, qui, à cette époque, formaient la grande exception, en réservant un certain nombre de baliveaux par journal, les futaies de hêtre par éclaircies successives ou en coupes réglées, tandis que le mode jardinatoire devait être en usage dans les forêts où dominait le sapin, on ne peut disconvenir que le législateur ne fût initié à la science forestière et qu'il n'eût à cœur la conservation des forèts.

Dans les communes où il existait des bois résineux, la loi prescrivait d'en faire un quart de réserve, c'est-à-dire de destiner un canton uniquement pour les bâtiments sans pouvoir être employé à un autre usage. Si cependant il se trouvait dans ce canton des arbres qui fussent secs et sur le retour, par conséquent peu propres à la bâtisse, ils étaient assignés aux ayants-droit pour bois de chauffage.

La loi signalait à l'attention des agents forestiers une catégorie de bois que, de nos jours, les communes considèrent ordinairement comme impropre à faire partie du matériel de la coupe affouagère. Elle voulait qu'avant d'entamer une coupe, on délivrât, pour bois de chauffage, tout bois mort, bois arsins, bois rompus ou renversés, tant pour ménager le bois vif, qu'afin que, lorsqu'on commence à exploiter, les uns ou les autres des ayants-droit ne reçussent plus ou moins de bon ou de mauvais bois.

Mentionnons aussi les mesures de prévoyance et de police édictées par cette loi: sous bien des rapports elles peuvent servir de modèles et d'instruction pratique. Ainsi,

9

elle prescrit l'établissement de haies vives ou de murs secs autour des pâturages et autres possessions, pour remplacer les barres, construites le plus souvent avec de jeunes arbres en pleine croissance et des tiges d'une grande valeur. En ce qui concerne le droit et la manière d'exercer le parcours, la loi faisait mettre en défense les coupes nouvellement exploitées, et lorsque le droit de forêt était en concurrence avec le droit de pâturage, celui-ci devait céder au premier pour autant et jusqu'à ce que les jeunes revenues fussent assez élevées pour ne pas risquer d'être broutées par les bestiaux.

Une amélioration importante, introduite chez nous il y a de 30 à 35 ans, dans l'éducation des futaies, y est répudiée et même défendue. Dans un article intitulé: tout jeune bois doit croître touffu, on affirme que c'est une erreur de croire qu'il faille éclaircir et donner de l'air aux jeunes revenues lorsqu'elles croissent touffues; bien au contraire, plus le recrû est touffu, plus il file droit, sans quoi il ne serait jamais propre à la bâtisse; la nature sait s'aider et se faire place à elle-même.

Cette théorie, d'après laquelle on remet à la nature le soin de purger la forêt des tiges encombrantes, appuyée d'une disposition législative, s'est propagée à travers le temps jusqu'à nos jours pour ainsi dire, et il n'y a pas bien longtemps que le raisonnement consigné dans l'ordonnance forestale de 1755 dominait encore l'esprit de la plupart des autorités communales.

Deux choses surprennent dans cette loi : c'est d'y voir exprimer la crainte d'une prochaine pénurie de bois, et d'y voir ensuite la description des effets du déboisement.

Les villages et les hameaux, y est-il dit, ne sont plus environnés que de montagnes chauves qui, non-seulement jettent le froid dans les vallons pour les rendre moins fertiles, mais nous annoncent encore une disette de bois prochaine.

L'organisation politique et sociale de l'époque ne laisse

guère admettre que les exploitations nous aient amenés aux jours du déboisement.

Personne ne pouvait vendre aucun bois pour les sortir du territoire de l'Evêché, sans une permission expresse, et les Etats voisins défendant également, sous des peines rigoureuses, la sortie des bois de chez eux, le commerce en était absolument nul, et la consommation se réduisait dès lors aux seuls besoins des habitants de la contrée.

La population était loin de s'élever au chiffre d'aujourd'hui, les forêts avaient une étendue au moins égale, sinon supérieure à leur superficie actuelle; on construisait peu; les pâturages étaient en général fortement boisés; de grandes étendues de terrain, aujourd'hui cultivées, se couvraient de forêts de chêne; conséquemment la production restait bien au-dessus de la consommation.

Ce qui dégradait les forêts, sans amener pour autant leur déboisement, c'était le jardinage, afin de se procurer tout ce qu'il y avait de plus beau en bois résineux, et tout ce qu'il y avait de plus aisé à fendre pour la confection des bardeaux, ou échandoles, et pour construire les barres entourant les pâturages et les propriétés cultivées.

Les maisons en effet avaient presque toutes des couvertures en bois. Vu l'abondance du gibier, on était obligé de clôre, au moyen de haies sèches, les cultures agricoles pour se préserver de ses ravages.

L'habitude de jardiner les forêts, pour en extraire des bois de bardeaux ou de réparations, existe encore en plein exercice dans nombre de communes, et l'on ne s'y fait pas faute non plus de couper souvent des tiges de toute beauté pour la confection des clôtures.

L'ordonnance forestière de 1669, remarquable par l'énormité des peines qu'elle prononce et par sa fiscalité, laquelle régissait les forêts de la France au siècle dernier, vint, avec la réunion de ce pays à cette nation, se substituer à la loi que nous avons citée. Elle désigne la quantité de baliveaux à réserver par arpent; elle prescrit d'exploiter à tire et aire, c'est-à-dire de suite, sans relâche et sans intermission de la vieille vente à la nouvelle, et en allant toujours devant soi.

L'administration française introduisit ce mode d'exploitation sans tenir compte de l'âge des bois, de la nature des essences et des circonstances locales. Applicables au traitement des taillis, les coupes à tire et aire furent désastreuses dans les futaies pleines ayant dépassé l'âge de repousser sur souches et dans celles exploitables où ne s'était pas exercé, le jardinage et où conséquemment le recrû n'avait pas précédé les exploitations définitives. Par ce mode d'exploitation de belles futaies furent transformées en mauvais taillis.

A cette époque, encore moins que précédemment, il ne pouvait être question de cultures et d'améliorations des forêts. Les fonctionnaires supérieurs étaient en général dénués d'instruction sur la matière, et ils abandonnaient volontiers aux agents subalternes le soin de régler à leur volonté et de diriger les opérations réclamées par le service actif.

Malgré que l'administration française eût pris fin en 1814, il ne fut apporté de véritables changements dans le régime des forêts qu'en 1824. Jusqu'à cette époque, où fut promulguée la loi forestière donnée en assemblée du grand-conseil le 1<sup>er</sup> mars 1822, les affaires forestières se régissaient par des arrêtés émanant du conseil exécutif.

De même que dans l'ordonnance de 1755, nous trouvons dans la loi du 1er mars 1822 des règles d'assiette et d'exploitation. Les coupes devaient être traitées en jardinant et en éclaircissant de manière à couper, à des distances égales, seulement un quart ou un tiers au plus du vieux bois, et ne faire la coupe définitive qu'au moment où le jeune recrû aurait atteint une certaine hauteur. La loi ajoute, pour ce qui concerne les coupes destinées au flottage ou à faire du charbon, que l'on doit les traiter en jardinant autant que possible.

Mais cette exception était plutôt la règle générale, car le mode jardinatoire se pratiquait pour ainsi dire partout. Ce genre d'exploitation s'appropriait d'ailleurs aux circonstances économiques de l'époque. Il était défendu d'exporter le bois ou le charbon hors du canton, et nul ne pouvait vendre son lot d'affouage hors de la commune sans avoir prouvé, par un certificat du maire, qu'il pouvait se passer de ce bois. Or, les bois qui servaient le moins à l'usage des ayants-droit étaient ceux employés dans la bâtisse, et les affouagers obtenaient d'autant plus facilement le certificat exigé que le règlement de jouissance leur assurait des bois de construction et de réparation dans la forêt réservée à la délivrance des bois de marnage. Les bois de toute catégorie avaient d'ailleurs peu de valeur au temps dont nous parlons, par la raison que la concurrence n'existait pas, nos forêts étant fermées aux marchands de bois étrangers.

Dans de telles conditions, on devait demander à la coupe annuelle les bois de la plus grande valeur, du transport le plus facile et le moins coûteux, et c'était le furetage pratiqué tantôt ci, tantôt là, qui répondait le mieux aux besoins matériels que l'on avait à satisfaire.

En traitant de l'éducation des forêts de haute futaie relativement au jeune et moyen bois, la loi prescrit de les nettoyer des bois morts et dépérissants. Les bois provenant de ces sarclages devaient être façonnés en toises et en fagots et compris dans la distribution des lots d'affouage. On recommande de ne pas trop éclaircir la forêt afin d'éviter que les jeunes arbres ne soient brisés par le poids des neiges, ou renversés par les vents. On devait, au moyen de semis et de plantations, repeupler toutes les places vides et dessécher, par des fossés d'écoulement, les parties marécageuses.

Ces dispositions excellentes en elles-mêmes, utiles et même indispensables à l'amélioration des forêts, avaient le grand défaut de ne pouvoir se réaliser. Quand le combustible est cher, quand les bois d'œuvre se vendent à des prix élevés, non-seulement on conserve et on améliore les bois existants, mais on en plante de nouveaux. Les bois sont-ils à vil prix, comme c'était le cas, alors que la loi du 1er mars 1822 régissait les forêts du Jura, la société n'a aucun intérêt à ce que le sol soit cultivé plus fructueusement, à ce que les coupes se fassent de manière à assurer la régénération de la forêt et un accroissement plus favorable.

Pour effectuer les martelages, le forestier était assisté du maire, du garde-forestier communal et d'un préposé de commune. La loi donnait plein pouvoir à cet agent pour désigner les lieux où les coupes devaient être assises. Aucun contrôle ne s'exerçait sur le mode d'exploitation qu'il avait admis. Si ce contrôle eut existé, ou si les règles d'assiettes déterminées dans la loi eussent été comprises et observées, il est probable que les dégradations dont les forêts eurent à souffrir n'auraient pas eu lieu.

Par lui-même, le jardinage exécuté sans ordre, sans tenir compte des circonstances locales, était déjà bien peu en harmonie avec l'accroissement des bois; mais il devint encore plus opposé à la production normale; il créa de nouvelles difficultés et de nouveaux obstacles au repeuplement naturel, du moment qu'il fut associé à une théorie d'un nouvel ordre, sortie on ne sait d'où, d'après les principes de laquelle on devait couper en premier lieu les bois à feuilles dans les forêts exploitables mélangées de résineux et de feuillus.

Cette innovation, ou plutôt cette guerre aux feuillus, on l'expliquait en disant qu'il fallait que ces arbres disparussent de la forêt, si on voulait favoriser les résineux; c'est ainsi que des étendues considérables de forêts furent éclaircies outre mesure, livrées à la violence des vents et à l'engazonnement du sol.

Aujourd'hui encore on peut voir, dans le Jura, des forêts qui furent traitées d'après le système n'admettant point la présence des feuillus à côté des résineux. Dans ces forêts, comme en général dans toutes celles où le jardinage s'est exercé, les hois chablis apparaissent chaque année en plus grand nombre, et les insectes nuisibles s'y propagent toujours davantage.

Les sarclages dans les forêts d'âge moyen et dans celles dont le terme d'exploitabilité approchait furent dirigés d'après le même principe. On cherchait à former des forêts de résineux purs, et on n'arrivait qu'à obtenir des massifs clairiérés dont l'accroissement était compromis.

Ces sarclages, d'un genre tout nouveau, eurent des résultats diamétralement opposés à ceux que l'on obtient quand ils ont lieu d'après les règles admises en pareil cas. Le repeuplement naturel fut prématuré, les bois furent exposés à toutes sortes d'accidents, la croissance fut interrompue ou ralentie, et la revenue, végétant misérablement sous le couvert, était étiolée à l'époque de l'exploitation définitive.

La loi forestière du 1er mars 1822, promulguée pour un temps d'épreuve de neuf années, fut remplacée par celle du 11 décembre 1831. Cette loi a ceci de remarquable qu'elle prescrit aux communes d'élaborer dans le délai d'une année, au plus tard, un règlement devant ordonner entre autres choses, la fixation de la quantité de bois à exploiter annuellement avec le mode et l'époque de l'exploitation.

Le pouvoir exécutif se réservait la faculté de ne rendre ces règlements obligatoires qu'après les avoir approuvés; mais nous devons admettre qu'il n'était pas suffisamment renseigné pour apprécier, en connaissance de cause, l'importance des dispositions insérées dans ces règlements. L'autorité forestière, compétente pour connaître du mérite des propositions faites par les autorités communales, pour les discuter et les combattre, s'il le fallait, n'existait pas, de sorte que la sanction mentionnée dans la loi n'était qu'une pure formalité.

La délivrance annuelle ainsi fixée d'une manière arbitraire, sans avoir été soumise au contrôle d'hommes experts en pareille matière, fut rarement proportionnée à la croissance. Mais il est vrai de dire aussi que l'état des forêts était fait pour fausser le jugement des masses et leur donner à supposer que les massifs éclaircis par le jardinage renfermaient des ressources inépuisables.

Dans cette loi forestière du 11 décembre 1831, l'exportation et la vente des bois furent soumises à des prescriptions moins restrictives que dans celle du 1er mars 1822. Celle-ci défendait d'exporter le bois de feu et le charbon hors du canton, celle du 11 décembre 1831 fit défense de les exporter hors de la Suisse. La défense de vendre son lot d'affouage hors de la commune fut modifiée en ce sens que l'exportation du bois de gaubes hors du canton fut défendue, sous peine d'amende.

La sortie des planches, des bois de bâtisse et de service fut permise, sans autorisation préalable.

Ces dispositions législatives n'étaient pas au profit des forêts. En classant ainsi les bois par catégorie de valeur suivant le plus ou le moins de facilité de les livrer au commerce, on donnait au jardinage une occasion de plus de s'exercer, et on s'éloignait toujours davantage d'un système d'exploitation régulier.

Presque toujours, ce fut principalement dans les forêts de l'Envers, où le sol est en général fertil et productif, que fut introduit le mode jardinatoire. Dans les forêts du Droit, où le sol est souvent sec et superficiel, généralement occupé par les feuillus, où il aurait fallu procéder par des coupes très-sombres et donner au repeuplement naturel le temps de s'accomplir, on commit très-souvent la faute d'exploiter à blanc.

Les coupes blanches, nouvelle cause de dévastation, furent surtout pratiquées dans les forêts des particuliers. On les admit aussi, et avec d'autant plus de faveur dans les forêts communales, principalement dans les grandes exploitations, qu'avec elles les frais de façonnage et de dévalage des bois sont moins élevés que si l'on procède à la coupe par éclaircies successives.

Les forêts dont les bois étaient destinés au flottage, les forêts placées à de grandes distances des lieux d'habitation, dépourvues de chemins pour le transport et le dévalage, et offrant ainsi de véritables difficultés à l'exploitation partielle des lots d'affouage, sont celles où s'exercèrent principalement les coupes rases. Au point de vue de la spéculation, elles convenaient aux circonstances du moment. Le commerce et l'exportation des bois de feu à l'étranger avaient été déclarés libres, leur prix avait considérablement augmenté, et l'on pouvait ainsi convertir en numéraire de grandes forêts jusqu'alors sans valeur.

Lors de la mise à exécution du règlement forestier du 4 mai 1836, il était assez difficile de réaliser les améliorations que réclamait l'état des forêts. Les sarclages dans de bonnes conditions étaient chose inconnue, et ce ne fut qu'à la suite de l'augmentation graduelle du prix du combustible que les communes se décidèrent à les essayer. Les coupes d'ensemencement n'étaient pas approuvées par les autorités communales: on voulait jardiner ou couper à blanc. Les cultures forestières, dont on n'avait aucune idée, étaient considérées comme inutiles, et l'on trouvait même souverainement absurde de semer et de planter le bois quand, disait-on, la nature en fait croître à profusion. Les règlements sur la jouissance des forêts, élaborés par les communes, conformément à la loi du 11 décembre 1831, étaient toujours en vigueur, leurs dispositions, loin d'assurer la conservation des forêts, consacraient, dans bien des cas, des anticipations sur la croissance. La délivrance des bois de marnage, dont on abusait (elle avait lieu en sus du matériel de la coupe annuelle, souvent sans rétribution aucune, ou d'après une taxe insignifiante) continuait comme du passé et favorisait un furetage immodéré qui n'était propre qu'à dévaster les forêts.

Examinés dans leur ensemble et dans leur résultat, les faits qui précèdent démontrent suffisamment que les défauts qui existent aujourd'hui dans le traitement des forêts communales ne sont pas de date récente, mais qu'ils ont leur origine dans des opérations antérieures faites contrairement aux principes de l'économie forestière.

Les fautes, par exemple, qui se commettent aujourd'hui même dans l'exploitation des bois n'auraient probablement pas lieu de se produire, ou du moins elles seraient considérablement diminuées, si les forêts, au lieu d'être dégradées par des coupes vicieuses, étaient dans un état normal.

Il est sûr, en effet, que les règles d'exploitation sont d'une application beaucoup plus facile, que le repeuplement naturel a beaucoup plus de chances de réussite dans les forêts à massifs réguliers que dans celles qui sont dégradées par une cause quelconque.

Dans les premières de ces forêts, à moins qu'il ne s'y commette des fautes que l'on ne peut supposer, on est toujours aidé par la nature, ou plutôt on n'a pas autre chose à faire qu'à la favoriser, pour que le jeune bois fasse bientôt suite à la vieille futaie.

Mais si, dans des circonstances favorables, la théorie des coupes sombres ou des éclaircies successives amène d'excellents résultats, il ne faut pas oublier qu'elle perd une grande partie de sa valeur et que la nature refuse de s'y soumettre, quand l'état du sol et des essences ne la favorisent plus.

Dans les forêts usées par l'âge, usées par le jardinage, comme le sont la plupart de nos vieilles futaies, le système des coupes d'ensemencement n'a plus guère de mérite. En voulant le faire servir d'une manière exclusive à la régénération de la forêt, on marche au-devant de nouvelles déceptions et l'on prépare de nouveaux préjudices.

Ces vieux massifs sur le retour, ces résineux aux cimes couronnées, au feuillage pâle et jaunissant, annonçant la décrépitude et la mort, témoignent assez de leur impuissance à procréer des semences abondantes et fertiles. Eux-mêmes attestent le traitement qu'il faut appliquer à la forêt; ils prouvent la nécessité de remplacer par des plantations les arbres qui disparaissent, sans quoi les dommages et les pertes d'accroissement, résultat du jardinage, se propageront encore longtemps.

Il ne faut pas s'y tromper cependant, il ne faut couper définitivement, dans les forêts incapables de se régénérer par elles-mêmes, que si on a sous la main les moyens nécessaires pour assurer la réussite des cultures artificielles. Souvent on procède à la coupe définitive sans en avoir suffisamment apprécié les conséquences et les suites, et, quand on a commis la faute de dégarnir le sol sans pouvoir le repeupler immédiatement, il en résulte de nouveaux préjudices, difficiles à réparer.

Le manque de soins suffisants pour assurer la régénération des bois, au point de vue de la production la plus élevée et des espèces les plus utiles, est, à notre avis, le défaut capital à la suppression duquel nous devons vouer tous nos instants.

A cet effet, nous avons recours aux semis ou aux plantations; mais dans les conditions actuelles la réussite de ces cultures est loin d'être assurée.

Dans nos forêts à pentes très-inclinées, où le sol est souvent peu profond, où la chaleur détériore le sol s'il n'est abrité sous le couvert des arbres, il n'est pas aussi facile qu'on le suppose de garantir le succès des cultures artificielles. Pour cela il faut de l'activité dans une culture intelligente, et l'on n'arrive à ce résultat que lorsque le fonctionnaire supérieur peut surveiller journellement l'ensemble des opérations; qu'il dispose de gardes-forestiers capables et actifs pour l'aider dans son service et procurer aux cultures forestières les soins répétés qu'elles exigent.

Souvent encore les semis naturels manquent ou ne réussissent qu'en partie, dans des forêts où toutes les conditions sont cependant réunies pour en assurer le succès. Le sol n'est pas couvert de mauvaises plantes pouvant empêcher la germination des graines ou le développement des jeunes plants; au contraire, il est abrité sous un couvert épais, et les arbres à même de produire de bonnes semences sont nombreux. Mais on a commis la faute de ne pas sarcler la futaie, et, à l'époque de l'exploitation, les tiges surcimées sont pêle-mêle dans le massif, qui est irrégulier, mélangé de bois d'âges différents. Cet état de choses n'est cependant pas défavorable à la réussite des semis naturels; au contraire, ils seront abondants, et l'aire de la coupe en sera bientôt couverte si la hache ne se porte en premier lieu que sur les tiges végétant sous le couvert et sur les vieux arbres dépérissants. L'enlèvement des tiges dominées, premier degré de garantie donnée au repeuplement naturel, est souvent négligé au moment du martelage de la coupe d'ensemencement. Ce sont les arbres de la plus belle venue qui disparaissent souvent les premiers, et on laisse à des tiges maladives le soin de repeupler la forêt.

Si, dans le traitement des forêts communales, les coupes d'ensemencement sont souvent faites de façon à ne pas répondre d'une manière satisfaisante à leur dénomination, si elles ne présentent pas les conditions exigées, il importe de rechercher les causes de ce défaut.

D'après notre manière de voir, les deux causes principales nuisibles au traitement régulier des forêts des communes, et desquelles découlent une multitude d'imperfections, se résument dans l'usage invétéré de délivrer les bois d'affouage sur pied, et dans des dispositions défectueuses des règlements communaux sur la jouissance forestière.

Comment conserver à la coupe d'ensemencement son état de régularité et ses conditions de réussite dans la régénération des bois, quand tous les affouagers sont appelés à y apporter la cognée. Le plus souvent on exploite sans prendre aucun soin, aucune précaution dans l'abattage et la chute des arbres; au contraire, on dégrade, on abîme intentionnellement les tiges voisines dans l'espoir d'en faire son bénéfice.

Tant que les bois de feu seront délivrés sur pied aux ayants-droit, il sera bien difficile de connaître exactement la quantité de bois exploitée annuellement, de faire les coupes d'après les règles de l'art, d'exploiter dans un délai prescrit, d'éviter les délits et les mauvaises exploitations, et d'assurer aux prescriptions du plan d'aménagement leur parfaite exécution.

Tout en allant au-devant des intérêts momentanés des générations actuelles, l'usage de délivrer les bois sur pied crée un état de choses qui compromet l'avenir des futaies et qui, peu à peu, aura pour résultat de diminuer le revenu matériel des forêts. Plus d'une commune a possédé autrefois de belles futaies, qui en est réduite aujourd'hui à brûler du bois de taillis. Ceux-ci auraientils ainsi pris le dessus et supplanté la futaie, si, dès le principe, on avait pu se rendre un compte exact du produit matériel des coupes ordinaires? Il est à désirer que l'interversion opérée dans le régime des forêts de plusieurs communes ne s'étende pas davantage, que les futaies soient conservées, et qu'à cet effet l'on prenne les mesures voulues et les moyens de conservation nécessaires afin qu'à l'avenir la jouissance forestière soit proportionnelle à l'accroissement.

Si les futaies sont exposées à être dévastées faute de soins suffisants dans le cours des exploitations, à combien de préjudices les forêts aménagées en taillis ne sont-elles pas exposées, si le système de délivrer les bois sur pied s'y pratique encore? Ces forêts, on le sait d'ailleurs, ne se régénèrent utilement et d'une manière parfaite, sans parler même d'autres conditions, que si les souches sont abattues d'après des règles fixes, dont l'application ne peut se faire que par des bûcherons exercés par une longue pratique. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si tous les ayants-droit sont appelés à couper les bois, il eu résulte infailliblement de grands dommages. Les souches qu'une mauvaise exploitation a dégradées ne rejettent point, dépérissent; la régénération ne s'effectue qu'en partie, et les bonnes essences disparaissent graduellement.

Il est à désirer aussi que l'on fasse disparaître des règlements communaux sur la jouissance forestière certaines dispositions ne concordant point avec un traitement régulier et qui ne sont propres qu'à introduire des imperfections dans les exploitations et les martelages.

La délivrance des bois de bâtisse doit être limitée à un chiffre fixant un volume invariable, elle doit avoir lieu sous réserve de réduction des lots d'affouage du preneur. On ne doit pas délivrer des bois de réparations. Chacun en trouve en quantité suffisante dans son lot d'affouage, si, au lieu de le vendre entièrement, il en garde une partie pour lui-même.

Tant que subsistera l'usage de délivrer des bois de réparations, le furetage exercera son influence dans la forêt et y causera des dégradations.

On ne doit pas faire en deux fois le martelage de la coupe ordinaire, partie en automne et partie au printemps suivant. En opérant ainsi, il arrive que la coupe est encore en usance à l'époque où le règlement forestier défend d'exploiter, et que la vidange s'en fait au temps de la sève.

C'est encore une disposition réglementaire qui ne s'accorde guère avec les lois naturelles que nous devons observer, dans le repeuplement des bois, que celle qui, tout en spécifiant la quantité de bois à exploiter annuellement, déclare en même temps les essences qui doivent composer le lot d'affouage. En se conformant servilement à cette disposition absurde, il n'est guère possible d'opérer un martelage régulier et d'être d'accord avec les circonstances favorisant le repeuplement naturel.

On le voit, différentes circonstances se réunissent pour faire obstacle à l'application des règles à observer dans le martelage de la coupe annuelle et à l'accomplissement de la régénération de la forêt. Si, dans ces conditions, le repeuplement naturel est incomplet, il peut s'amoindrir encore, faute de soins et de précautions dans l'exploitation et le transport des bois.

La coupe a-t-elle lieu dans une forêt de la plaine, où le climat est doux et la végétation avancée, on exploite au printemps, alors que la sève a pénétré le corps des arbres, et, comme chacun des affouagers exploite pour son propre compte, les bois, au lieu d'être façonnés sur place, transportés et mis en toise le long des chemins existants ou de ceux à désigner, sont traînés sur le sol, ou voiturés dans toutes les directions. La revenue ainsi écrasée sous le poids des arbres et des chars, par le piétinement des animaux, est souvent perdue en grande partie et sans retour.

La coupe se pratique-t-elle sur une pente, dans une forêt où les chemins de transport font défaut, c'est alors le dévalage qui endommagera le jeune bois.

Le manque de bons chemins dans les forêts amène toutes sortes de préjudices. En dévalant les bois, on dégrade le sol, on abîme la revenue; ils se brisent en descendant les pentes et perdent ainsi une bonne partie de leur valeur.

Le danger que nous signalons n'est pas le seul auquel est exposée la revenue; souvent encore la dent du bétail vient aider à la dévastation et occasionner de nouveaux préjudices.

Lorsque les pâturages communaux furent délivrés en parcelles aux ayants-droit pour être défrichés, on devait supposer que le parcours était supprimé de fait et que le bétail ne pénétrerait plus dans les forêts. Au cas particulier, le partage des communaux a effectivement amené la suppression de la vaine pâture par le gros bétail; mais, dans bien des localités, les porcs, les chèvres et les moutons ont continué à former de nombreux troupeaux qui vont chercher leur nourriture dans les forêts.

Le pâturage est le plus grand fléau des bois : il conduit nécessairement à leur destruction dans un temps plus ou moins éloigné, puisqu'à tout moment les bestiaux, par le pied ou par la dent, détruisent les jeunes tiges qui lèvent de semences et qui sont destinées à remplacer la futaie.

Avec le pâturage exercé sans ordre et sans limites, il est impossible d'espérer la conservation des forêts, car les bestiaux, en foulant et durcissant le sol, empêchent les faibles racines des semences de le pénétrer, écrasent ensuite ou dévorent les jeunes plants qui auraient pu échapper et s'élever.

Il serait bien urgent, dans le district des Franches-Montagnes surtout, de régler l'exercice du parcours de manière à ce qu'il ne soit pas une cause perpétuelle de dévastation et de ruine pour les forêts.

Au nombre des moyens pouvant augmenter la production des bois, aucun n'est plus efficace et ne produit de meilleurs résultats que les sarclages. Ces sortes d'opérations ne favorisent pas seulement la croissance, mais elles permettent de protéger les essences les plus utiles et d'en faciliter le développement. Malgré ces avantages incontestés et incontestables, on néglige souvent de sarcler les forêts communales. On ne voit dans ces coupes d'amélioration que des frais d'exploitation qui, à la vérité, sont presque toujours considérables; on trouve qu'elles ne procurent aucun bénéfice réel aux affouagers, et c'est ainsi qu'on remet d'année en année l'époque de leur exécution.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de produire beaucoup de bois, il faut viser aussi à élever les espèces les plus avantageuses. Faute quelquefois de ne pouvoir arriver à ce résultat au moyen de cultures, on l'obtient très-souvent en effectuant des nettoiements dans les jeunes massifs.

Mais encore moins que les sarclages, ces nettoiements ne reçoivent communément pas l'approbation. Combien de fois n'obtiendrait-on pas des forêts mélangées de résineux et de feuillus, si par l'expurgade et l'élagage on favorisait ces résineux? A ce défaut, ce sont les arbres à feuilles qui s'élèvent et prennent le dessus, et alors il y a perte sous le double rapport de la production et de la valeur des bois.

En négligeant les sarclages, on expose les jeunes forêts à être abimées sous le poids des neiges, et on favorise la multiplication des insectes nuisibles, trouvant dans des tiges viciées par l'effet du couvert les conditions les plus favorables à leur propagation.

Nos vieilles futaies de sapin blanc, aujourd'hui dévastées par le bostriche, offrent déjà cependant un champ assez vaste à ce coléoptère ravageur, sans lui procurer encore des moyens de reproduction plus étendus, en laissant debout, dans de jeunes massifs, des tiges maladives que le sarclage aurait dû supprimer depuis longtemps.

Disons-le, ce défaut de soins, dans l'amélioration et la conservation des forêts en général, a des causes trop longues à énumérer pour nous y arrêter en ce moment. D'ailleurs, notre mission consiste bien plus à signaler le mal et les remèdes qu'à mentionner les difficultés administratives que ce mal a pour cortége.

Dans de certains cas, la loi forestière actuellement en vigueur est la cause première du peu d'efficacité des mesures prescrites pour la conservation des forêts. Déclarer, comme elle le fait, sans aucune restriction; que les forêts particulières ne sont pas soumises au régime forestier, c'est y tolérer la présence et la reproduction des insectes nuisibles qui de là se répandent et se propagent dans les forêts voisines.

Les forêts particulières, quand elles sont placées à une certaine altitude, où les coupes rases qu'on y fait sont un danger pour les forêts voisines et pour les propriétés cultivées, devraient être nécessairement soumises au régime des forêts.

Depuis la mise à exécution du règlement forestier pour le Jura du 4 mai 1836, le grand-conseil et le pouvoir exécutif ont rendu différentes lois et ordonnances des plus favorables à l'avancement de l'économie forestière. Mentionnons en première ligne la loi du 19 mars 1860 prescrivant la confection de plans d'aménagement pour les forêts des communes et des corporations, l'ordonnance du Conseil exécutif du 25 janvier 1861 sur le même objet, l'instruction sur les travaux de taxation servant à établir l'aménagement des forêts des communes, publiée en 1861 par la Direction des domaines et forêts, la loi sur les défrichements définitifs de forêts du 1er décembre 1860, laquelle s'applique non-seulement aux forêts, mais aussi aux essarts et pâturages boisés, et enfin l'ordonnance du Conseil exécutif du 30 novembre 1860, prescrivant l'ouverture de cours de science forestière à l'usage des gardesforestiers du canton.

La statistique des forêts du canton de Berne, publiée en 1867 par la Direction des domaines et forêts, tout en mettant en relief des faits d'une haute importance au point de vue de la science, est surtout utile et précieuse à consulter en ce qui touche le produit matériel de nos forêts et les différents modes d'exploitation qui leur sont appliqués.

En comparant la production à laquelle nos forêts arriveront, si elles sont traitées conformément aux principes de l'art, aux produits qu'elles nous livrent aujourd'hui, on a la preuve de la nécessité du perfectionnement de l'économie forestière et d'y arriver dans le délai le plus court possible, si on ne veut augmenter encore les pertes considérables que nous subissons déjà.

Quoique la statistique forestière ait été rendue publique, on me permettra d'en extraire quelques chiffres, dont la signification, dans la question qui s'agite, ne peut être mise en doute.

Dans les conditions de fertilité actuelles, et en supposant un aménagement normal, les forêts domaniales, communales et particulières du Jura, dont la superficie est de 128,223 arpents, peuvent produire annuellement un matériel évalué à 102,844 toises, ou en moyenne 0,80 toise par arpent; mais dans l'état actuel des peuplements, ces mêmes forêts ne donnent annuellement qu'un produit matériel de 80,369 toises, ce qui fait en moyenne 0,62 toise par arpent.

En comparant, on obtient les chiffres suivants:

Produit normal = 102,844 toises, ou 0,80 toise de production normale.

Produit actuel = 80,369 toises, ou 0,62 toise de production actuelle.

Différence = 22,475 toises.

De ces données résulte la preuve que si nos forêts étaient à l'état normal, c'est-à-dire dans les conditions de fournir la production ligneuse la plus abondante, on pourrait y couper chaque année 22,475 toises de plus qu'on ne peut le faire aujourd'hui.

Si l'on estime la valeur nette de la toise à 10 fr. seulement, on obtient une augmentation de recettes annuelles de 224,750 francs.

Appliqués séparément aux forêts de l'Etat, des communes et des particuliers, ces mêmes calculs font voir que la production actuelle s'écarte d'autant plus de la production normale que le traitement des forêts est moins soigné.

Tandis que le produit normal des 9418 arpents de forêts domaniales est évalué à 9076 toises, ou 0,98 toise par arpent, et que leur production actuelle est de 7785 toises, ou 0,84 toise par arpent, les forêts communales, dont la

surface est de 92,446 arpents et la production normale de 75,547 toises, ou 0,82 toise par arpent, ne produisent réellement que 59,131 toises, ou 0,64 toise par arpent.

En mettant ces chiffres en présence, on obtient le résultat suivant dans la production des forêts communales du Jura:

Produit normal = 75,547 toises, ou 0,82 toise de production normale.

Produit actuel = 59,131 toises, ou 0,64 toise de production actuelle.

Différence = 16,416 toises que nous évaluons, comme ci-dessus, à 10 fr. la toise, ce qui fait une perte annuelle de 164,160 fr.

Pour les forêts particulières, le résultat que l'on obtient, en comparant le produit normal au produit actuel, est encore plus défavorable que pour les forêts communales.

Les chiffres que nous mentionnons sont trop éloquents pour qu'il soit nécessaire de les discuter; les résultats qu'ils énoncent, tout en constatant l'importance des améliorations que nous avons à introduire dans nos forêts, prouvent aussi la nécessité de mettre la main à l'œuvre, c'est-à-dire d'appliquer aux forêts un traitement conforme à la production normale.

Nos forêts communales ont quelque ressemblance avec ce malade qui ne guérissait point, parce qu'on éloignait de lui le remède que prescrivait le médecin. A nos forêts malades, nous avons aussi trouvé un remède qui opèrera certainement si on parvient à l'administrer. Quand, en effet, les forêts communales seront traitées d'après les prescriptions du plan d'aménagement, quand les coupes auront lieu d'après les règles prescrites, quand toutes les améliorations s'exécuteront, quand les cultures forestières seront en voie de prospérité, quand les mesures de police et de conservation seront mieux observées, quand enfin il ne restera aucune parcelle du sol des forêts, aussi minime qu'elle soit, sans être à l'état de production, il est alors

certain que la guérison commencera et que le mal disparaîtra enfin.

Pour administrer ces forêts comme elles le méritent, le concours de l'Etat et des communes est nécessaire. Si les communes ont un intérêt direct à ce que leurs forêts soient bien aménagées, l'Etat, de son côté, ne peut se départir de la surveillance qu'il doit exercer sur elles, ni ne pas contribuer aux dépenses que nécessite leur administration.

La conservation des forêts est, en effet, l'un des premiers devoirs des gouvernements, puisque tous les besoins de la vie se lient à cette conservation, et que l'agriculture comme presque toutes les industries, y cherche des ressources et des aliments que rien ne peut remplacer.

Les forêts, d'ailleurs, abstraction faite des richesses qu'elles nous procurent et en ne tenant compte que de leur influence heureuse et salutaire sur le climat, sur l'a-limentation des sources et des rivières, de l'appui qu'en reçoit le sol des montagnes qu'elles soutiennent et affermissent, sont évidemment des propriétés d'utilité générale; l'Etat doit les prendre sous sa sauvegarde et sa protection.

De tout temps, l'Etat a reconnu le principe que nous invoquons, toujours il a contribué aux frais d'administration des forêts communales.

Mais est-il juste, est-il équitable que la totalité de ces frais soit à sa charge? Les propriétaires de ces forêts, c'est-à-dire les communes bourgeoises, ne doivent-elles pas y concourir dans une certaine mesure?

En y contribuant, elles ne feront pas une dépense inutile ni sans bons résultats, mais un prêt sur gages, dont l'intérêt sera servi à un taux exceptionnellement élevé.

L'agronome qui améliore ses terres, qui fait des avances de fonds pour les fertiliser et les rendre plus productives, ne fait-il pas une dépense utile et rentable puisqu'il obtient des produits plus grands et de meilleure qualité?

Pour récolter beaucoup et de bons produits, il faut soi-

gneusement cultiver le sol. Tant que ce principe ne sera pas appliqué aux forêts, nous n'arriverons pas au produit normal, nous resterons dans la vieille ornière et dans un état d'infériorité qui ne nous permettra pas de soutenir avec avantage la concurrence que nous font les contrées voisines dans la production et le commerce des bois.

Ce ne sont pas les forêts seules qui réclament de notre part un traitement mieux en rapport avec les besoins de l'époque, il est encore d'autres propriétés intéressant également l'économie forestière et agricole, qui doivent être aussi l'objet de nos préoccupations et de nos prévoyances.

D'après la statistique forestière du canton de Berne, les pâturages boisés dans le Jura ont une surface totale d'environ 88,284 arpents, dont le boisé, réduit à l'état de massif serré, en supposant réunis en un seul tenant tous les arbres que l'on y voit disséminés, donne une surface forestière d'environ 18,602 arpents.

Ces pâturages boisés forment environ le 15 % de la surface forestière productive du Jura. Ils occupent généralement les montagnes, les sites exposés à toutes les intempéries.

Deux causes principales nuisent à la production des plantes herbacées sur les pâturages: d'abord les vents froids du printemps dévorent ces plantes délicates, si les arbres ne leur prêtent un abri protecteur; puis la chaleur qui, pendant l'été, est d'autant plus intense à la surface du sol que le pâturage est moins boisé.

Il est certain que ces propriétés, au point de vue de l'éducation du bétail, seraient dans un rapport de production beaucoup plus élevé, si on réparait par des plantations les vides que la hache y entretient chaque année.

C'est une bien funeste erreur de croire que les arbres, dans de certaines conditions, empêchent les plantes recherchées par le bétail de croître à leurs côtés.

Ce qui propage cette croyance, à laquelle on doit en partie le défaut de plantations sur les pâturages, c'est qu'on ne fait pas de distinction entre les arbres à couvert épais, étouffant les plantes qui vivent sous eux, comme l'épicéa, et ceux à couvert léger, comme par exemple l'érable de montagne ou le mélèze.

Qu'on examine la végétation luxuriante qui s'étale à l'ombre et sous le couvert de ces grands et magnifiques sycomores dispersés sur nos montagnes, et l'on aura la preuve de leur influence utile et bienfaisante sur le développement et la conservation des plantes herbacées.

De même que les arbres, les plantes à tiges annuelles affectent plus ou moins de disposition à se multiplier suivant que la lumière les favorise, ou que l'ombre et le couvert y mettent empêchement. Le genêt à tiges ailées, plante ayant besoin de vivre au grand jour et qui, d'habitude, envahit des surfaces très-étendues, est un vrai fléau pour les pâturages du Jura.

Comme cette plante est généralement rebutée par le bétail, puisqu'elle ne lui offre aucune ressource, elle a toute facilité pour mûrir ses graines, se reproduire à l'infini et augmenter d'année en année les préjudices qu'elle cause.

Des plantations de hautes tiges, en essence d'érable de montagnes, faites par lignes espacées sur les communaux, procureraient un ombrage qui suffirait pour amener peu à peu la suppression de cette plante parasite; car, une fois qu'elle est maîtresse du sol, on voit avoir faim le bétail mis au parcours sur les lieux par elle envahis.

Quel utile, mais quel grand travail serait celui du reboisement des pâturages, de ceux principalement qui occupent les montagnes et les sommités! La production ligneuse plus abondante, le bétail plus nombreux en estivage, le climat amélioré et devenu moins rude en seraient les conséquences les plus certaines et les plus immanquables.

Pour exécuter cette grande entreprise, de même que pour arriver à un traitement rationnel de nos forêts, il faut organiser le service actif de manière à ce que les hommes spéciaux, chargés de la conservation et de la surveillance de l'économie des forêts des communes, soient à même d'y vouer tous leurs soins, d'y consacrer tous leurs instants et toute leur activité.

Pour sa réalisation, il faut le concours réuni de l'Etat et des communes; leur participation réciproque dans l'édification de l'œuvre est nécessaire, si on veut l'asseoir sur des bases solides et durables.

Le défaut de notre organisation actuelle est d'exiger un travail beaucoup trop considérable de la part de fonctionnaires ne jouissant que d'un salaire très-minime pour l'effectuer. D'après la sphère étendue de leurs fonctions, ils surveillent toute l'économie forestière des communes, procèdent à tous les martelages de bois, dirigent les cultures, et même ils sont tenus de surveiller les gardes-forestiers communaux et de les contrôler dans leur service.

Dans l'exécution des travaux d'amélioration et de repeuplement, ils n'ont le plus souvent à leur disposition aucun garde-forestier capable de leur prêter assistance et faire exécuter les mesures qu'ils ont prescrites, et comme la plupart d'entr'eux remplissent en même temps les fonctions de sous-inspecteur ou de garde-forestier de l'Etat, on regrette toujours des omissions et des défectuosités dans le service des forêts communales.

Il faut organiser le service actif des forêts de manière que la loi prescrivant la confection de plans d'aménagement devienne une vérité dans ses résultats. A quoi serviront ces plans d'aménagement, confectionnés à grands frais, si on n'a pas sous la main les moyens propres à en assurer l'exécution et à les contrôler?

L'ordonnance du conseil exécutif, portant création d'un cours central de sylviculture en faveur des gardes-fores-tiers du Jura, ne sortira non plus son effet et ne sera couronnée de beaux succès que quand les gardes-forestiers ayant fréquenté ces cours et fait preuve de capacité, joui

ront d'un salaire leur permettant de se vouer entièrement au service des forêts, et qu'il leur sera attribué plus de stabilité et de garanties pour la durée de leurs fonctions.

On doit faire disparaître les défauts dont l'on se plaint dans l'organisation du service actif des forêts des communes, si l'on veut entrer une fois dans la voie des améliorations et du perfectionnement de l'économie forestière.

A notre avis, les bases sur lesquelles on doit opérer pour arriver au but que nous nous proposons d'atteindre sont les suivantes :

Ainsi nous dirions:

1º L'Etat contribue, comme du passé, aux frais d'administration des forêts communales, et pour une somme égale à celle qu'il dépense aujourd'hui pour le salaire des brigadiers forestiers.

2º Les communes bourgeoises y participent également, dans la proportion d'une taxe de 20 centimes par arpent de forêts leur appartenant.

3º Les forêts communales sont divisées en arrondissements, dont la superficie sera ultérieurement déterminée. (1)

4º Les forêts de chaque arrondissement sont placées sous la surveillance et l'administration d'un forestier devant avoir fait preuve de capacité.

5º Le forestier d'arrondissement dirige toutes les opérations qui sont du ressort de l'économie forestière. Il a sous ses ordres les gardes-forestiers communaux.

Il n'est pas nouveau le principe que nous émettons ici, celui de la participation des communes aux frais d'administration de leurs forêts. En effet, ne voyons-nous pas, dans le Jura, plusieurs localités s'imposer le devoir et la charge de salarier des forestiers pour administrer leurs

<sup>(1)</sup> Dans sa réunion à St-Imier, la Société des forestiers bernois a voté la proposition faite par M. Schlup, inspecteur des forèts, de donner à un arron-dissement une étendue d'au moins 5000 arpents.

forêts, sans recevoir aucune subvention de la part de l'E-tat?

Cela ne démontre-t-il pas que ces communes comprennent toute l'importance de la propriété forestière, qu'elles savent que leurs intérêts sont compromis, exposés à des pertes considérables, du moment que la culture des forêts est négligée. Les autres communes, sans aucun doute, seront animées des mêmes sentiments; elles tiendront le même langage en présence des moyens faciles et lucratifs dont elles disposent pour subvenir aux frais administratifs de leurs forêts.

Nous voyons, par les dispositions de l'article 37 de l'instruction sur les travaux de taxation servant à établir l'aménagement des forêts communales, que l'on doit distraire, pour les cas imprévus, au moins le 5 % du montant de la délivrance annuelle. Le même article édicte que les communes et les corporations, dont les forêts ne sont pas administrées par des forestiers patentés, tiendront en réserve le 10 % de la délivrance annuelle.

Cet article laisse entrevoir des défauts dans l'application du plan d'aménagement, et c'est afin de les prévenir, ces défauts, et d'en atténuer les effets, qu'il oblige de tenir en réserve le 5 % et même le 10 % du montant de la délivrance annuelle.

Mais, du moment que l'application du plan d'aménagement sera assurée, du moment que toutes les améliorations qu'il propose s'exécuteront, l'obligation de maintenir cette réserve ne s'imposera plus. Conséquemment, on pourra disposer alors du matériel qu'elle embrasse, on pourra le vendre chaque année et réaliser ainsi les fonds qui seront nécessaires pour faire face aux frais d'administration des forêts.

On peut aussi, sans aucune augmentation de dépenses de la part des communes, faire surveiller les forêts communales par des gardes forestiers réunissant les qualités que l'on est en droit d'en exiger.

Dans son article 39, le règlement forestier du 4 mai 1836 oblige toute commune à salarier un ou plusieurs gardes-forestiers, et si la commune ne leur alloue pas un traitement équitable, de manière qu'il y ait danger pour la bonne administration de ses forêts, le conseil exécutif-y pourvoit aux frais de la corporation.

En général, le salaire des gardes-forestiers communaux, dans le Jura, est bien minime. Dans plusieurs localités, il n'excède pas 150 fr. par an ; dans d'autres, et ce sont les plus nombreuses, très-probablement, le salaire varie de 250 à 300 fr. Des communes, sachant apprécier leurs services, ont porté leur salaire à la somme de 800 fr.; d'autres leur allouent de 4 à 500 fr.

Félicitons ces communes qui savent ainsi rémunérer les services déjà rendus et ceux à rendre encore. Elles comprennent qu'il ne faut pas seulement exiger des forêts des produits en quantité, mais que ces grandes propriétés, soit à cause de leur importance, soit à cause de l'extrême facilité d'y commettre des délits dont elles ont à souffrir, réclament une protection particulière et des mesures répressives plus actives, plus efficaces que les autres propriétés.

Si ce principe est vrai, n'allons cependant pas trop loin dans son application, gardons-nous d'exagérer et de donner à la police forestière plus d'importance qu'il ne faut. Un forestier, dont le Jura et le canton de Berne gardent la mémoire, a dit avec raison que ce ne sont pas les délits qui ruinent les forêts, mais bien les mauvaises exploitations.

Il ne rend pas assez de services ce garde des forêts qui, pour l'acquit de ses fonctions, se borne à des circuits journaliers sans voir ni comprendre cette foule de faits si variés que la nature multiplie à ses yeux et sous ses pas, ce garde qui jamais ne porte son attention ni ses soins sur l'éducation et la culture des bois.

Ses fonctions, ainsi circonscrites dans un cercle si étroit, n'en font qu'un agent de police, chargé de donner la chasse aux maraudeurs, alors qu'il devrait être avant tout un sylviculteur pratique, ne devant avoir et pour armes et pour insignes que la pioche et la pelle.

A proportion que les mœurs s'adouciront, que l'instruction sera plus répandue, que la culture des arbres en général sera mieux appréciée, que l'industrie s'implantera dans nos vallées, les contraventions et les délits diminueront; ils finiront par être insignifiants à peu de chose près.

Dans toute administration, il faut une action dirigeante et des bras pour exécuter. Si les forestiers d'arrondissement ne sont pas aidés dans leurs fonctions par des gardes-forestiers capables, il leur sera bien difficile de surveiller une infinité de détails dans les exploitations et les cultures.

Mais tant que les gardes-forestiers seront, en général, aussi peu rétribués qu'ils le sont aujourd'hui, ils négligeront leur service et chercheront ailleurs des moyens d'existence. Il faut donc élever leur salaire et, à cet effet, former des triages embrassant une certaine circonscription de forêts communales.

Les communes qui formeront un même triage n'auront pas plus de dépenses qu'en ce moment, où chacune d'elles est obligée de payer un garde-forestier. En réunissant en un seul les petits traitements des gardes-forestiers de ces communes, on parviendra à donner un salaire convenable au garde des forêts du triage.

Tenant compte des considérations qui précèdent, voici mes propositions :

1º Pour l'exercice de la police, de la sphère et de l'action judiciaire, les forêts communales seraient réparties par triages. Chacun de ces triages pourrait comprendre de 1500 à 1600 arpents de forêts.

2º Il y aurait un garde-forestier patenté pour la surveillance d'un triage pouvant réunir les forêts d'une ou de plusieurs communes.

3º Leur traitement serait sixé au minimum de 600 fr.,

payables par les caisses communales, dans la proportion de l'étendue du sol forestier de chaque commune.

Telles sont, Messieurs, les propositions que j'ai dû vous soumettre. Je les livre à vos méditations et à votre expérience. Vous prononcerez si elles répondent aux besoins du pays et aux améliorations réclamées par l'état de nos forêts. Par tous les moyens qui sont à la disposition de notre ferme volonté et de nos efforts réunis, faisons disparaître enfin et les défauts et les erreurs qui suspendent depuis trop longtemps le perfectionnement du traitement de nos forêts, ces défauts et ces erreurs, causes déplorables de leur rume si visible. On l'a dit, on l'a répété avec une haute raison: les fautes sont des leçons. Profitons conséquemment de celles introduites ou tolérées dans ces forêts communales. Soumettons ces grandes, ces belles propriétés à une culture que les besoins de l'époque implorent de nous. Obtenons d'elles les ressources qu'elles nous réservent et qu'elles ne nous refuseront pas si nous nous décidons à les leur demander.

Porrentruy, 4 août 1869.

# Tableau statistique des naissances et décès

### par Clément Perrin, de Longchamp,

membre correspondant de la Société jurassienne d'émulation,

présenté par M. P. MANDELERT.

Les tableaux qui suivent reposent sur le mouvement d'une population de 3 à 4 mille âmes pendant trois siècles consécutifs. Résultat d'un dépouillement aussi minutieux que possible des registres de l'état civii de la commune de Rupt (Vosges) commençant dès l'année 1611.

#### PROPORTION DES SEXES.

Sur cent naissanc	es, i	il est	né :		
Au XVIIe siècle .	٠		•		51 8 hommes 48 2 femmes
Au XVIIIe siècle .	I   		•	• •	52 22 hommes 47 78 femmes
Au XIXº siècle .			300		50 19 hommes 49 81 femmes
Au XIXº siècle da des Vosges	ns l	e dép	arte	ment	51 63 hommes 48 37 femmes
Dans la commune à 1866	de	Rupt	, de	1860	52 4 hommes 47 6 femmes
Sur cent naissar	ices	maso	culir	ies et	féminines, il est
mort:					
De 1750 à 1800				$\begin{cases} 57 \\ 60 \\ 58 \end{cases}$	1 hommes 9 femmes 9 des deux sexes
De 1800 à 1866	• •	•	• •	$\left\{\begin{array}{l}60\\60\\60\end{array}\right.$	hommes 7 femmes 38 des deux sexes

De 1860 à 1866	64 73 hommes 75 18 femmes
	69 9 des deux sexes
De 1800 à 1845 dans le département des Vosges	72 6 hommes
tement des Vesses	<b>75</b> 9 femmes
tement des vosges	74 1 des deux sexes
*	

# AGES CRITIQUES.

Sur 100 décès, il meurt aux différents âges ci-après :

	•							
	A	u-de	essou	us d'un an	ı.			
De	1740 à 1800	32	67	hommes	22	96	femmes	
	1000 à 1836	26	"	<b>»</b>	20	27	<b>»</b>	
	1836 à 1866	33	55	>>	24	59	))	
			5	ans.				
De	1740 à 1800	17	2	hommes	17	68	femmes	
	1800 à 1836	<b>15</b>	7	))	12	-68	<b>»</b> .	
	1836 à 1866	12	48	<b>»</b>	13	71	<b>»</b>	
			10	ans.				
De	1740 à 1800	5	54	hommes	5	3	femmes	
	1800 à 1836	6	"	<b>»</b>	5	55	<b>»</b>	
	1836 à 1866	4	7	<b>»</b> .	5	51	ÿ,	
			20	ans.				
De	1740 à 1800	4	57	hommes	6	43	femmes	
	1800 à 1836	5	60	<b>»</b>	4	20	<b>»</b>	
	1836 à 1866	3	<b>4</b> 0	<b>»</b>	4	73	<b>»</b>	
8			4Ô	ans.		/		
De	1740 à 1800	8	50	hommes	10	40	femmes	
	1800 à 1836	9	30	<b>»</b>	12	46	» ·	
	1836 à 1866	11	30	<b>»</b>	10	45	, »	
			60 d	ans.				
De	<b>174</b> 0 à 1800	9	92	hommes	11	60	femmes	
	1800 à 1836	12	57	<b>»</b>	15	20	<b>»</b>	
	1836 à 1866	12	70	» ·	12	50	<b>»</b>	

#### 80 ans.

De 1740 à 1800 16 »» hommes 19 »» femmes 1800 à 1836 20 »» » 22 »» » 1836 à 1866 17 70 » 24 »» »

#### Au-dessus de 80 ans.

#### MORTALITÉ PRÉCOCE.

Nombre de personnes sur 100 qui meurent avant d'avoir atteint les âges ci-après :

#### Au-dessous d'un an.

	De	1740 à 1800	32	67	hommes	22	96	femmes	
		1800 à 1836	26	<b>))))</b>	<b>»</b>	20	27	<b>»</b>	
		1836 à 1866	33	55	<b>»</b>	24	59	<b>»</b>	
		2 2 2 E		5 .	ans.		,		
		100		5 6	uus.				
	De	1740 à 1800	50	"	hommes	41	77	femmes	
		1800 à 1836	41	89	w w	35	"	<b>»</b>	
		1836 à 1866	46	<b>))</b> ))	<b>»</b>	38	""	<b>»</b>	
				10	ans.				
	De	1740 à 1800	56	50	hommes	47	17	femmes	
		1800 à 1836	47	89	. »	<b>4</b> 0	14	))	
		1838 à 1866	<b>5</b> 0	70	<b>»</b>	43	52	<b>»</b>	
		•		വ	ans.				
				20	uns.	`			
	De	1740 à 1800	61	<b>))))</b>	hommes	53	60	femmes	
		1800 à 1836	53	49	<b>»</b>	44	34	<b>»</b>	
		1836 à 1866	54	<b>》</b> 》	"》	48	25	<b>»</b>	
	*			40	ans.				
1,	De	1740 à 1800	69	38	hommes	64		femmes	

62 79

65 »»

56.80

58 70

))

1800 à 1836

1836 à 1866

## 60 ans.

De 1740 à 1800	79	3	hommes	75	65	femmes
1800 à 1836	<b>75</b>	36	<b>»</b>	72	"	<b>»</b>
1836 à 1866	77	6	<b>»</b>	71	27	<b>»</b>
		80	ans.			
De 1740 à 1800	95	3	hommes	94	63	femmes
1800 à 1836	95	36	))	94	"	))
1836 à 1866	95	-3	» .	95	27	))

#### Au-dessus de 80 ans.

De 1740 à 1800	4 70	hommes sur	5 35	femmes sur 100
1800 à 1836	4 64	100 qui dé- passent	6 »» «	qui dépassent l'àge
1836 à 1866	4 70	80 ans.	4 73	de 80 ans.

Nombre de naissances et de décès proportionnel à 100 habitants :

Epoques.	Naissances.	Décès.
1789	4 3	2 68
1844	4 1	2 - 9
1852	3 3	2 7
1866	3 5	2 4
1800 ( 1844 ) départemen	. 38	2 8
1844 départemen	1t 2 8	2  2

#### PROPORTIONS DE MARIAGES.

En 1859 il y avait 1 mariage par 124 habitants.

» 1844	 1	 - 93	
» 1852	 1	 119	
» 1866	 1	 138	

# DURÉE MOYENNE DE L'EXISTENCE. (Voir ci-contre.)

	Période de 1740 à 1800.	Période de 1800 à 1836.	Période de 1836 à 1866		
Hommes	24 ans 1 mois	27 ans 10 mois	27 ans 6 mois		
Femmes	28 ans 8 mois	33 ans 5 mois	31 ans -		
Moyenne	26 ans $4\frac{1}{2}$ m.	30 ans $7 \frac{1}{2}$ m.	29 ans 3 mois		

N. B. Il y a une infériorité numérique du sexe féminin dans les naissances. Cependant les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les recensements quinquennaux de la population. Ces disproportions étonnantes ont pour causes la mortalité relativement moins grande des femmes dès les premiers âges de la vie et au contraire plus nombreux dans les derniers âges, d'où il y a lieu de conclure que le sexe féminin atteint une longévité plus grande que le sexe masculin.

On devra s'étonner du chiffre peu élevé de la durée moyenne de la vie et ce sera avec raison à cause du chiffre bien plus élevé que lui font atteindre les statisticiens de nos jours. J'ai rendu (dans mon livre) mes calculs trèsfaciles à vérifier pour arriver au-devant de cette objection, convaincu de la véracité de mes chiffres par la mortalité précoce des enfants qui amène l'abaissement de la population tous les jours d'une manière si sensible. En effet, n'est-ce pas étonnant de voir dans un pays aussi sain que le nôtre une population d'enfants mourir, chose inouïe! avant d'avoir atteint 10 années!!!

J'ai lieu d'ignorer si les conditions d'existence sont meilleures à la ville qu'à la campagne, si les vieillards sont plus rares chez nous qu'ailleurs, mais je suis persuadé qu'on ne tient pas assez compte partout de cette grande mortalité des enfants dès les premiers jours de la vie pour établir la moyenne dont j'ai parlé. (Ainsi, par exemple, tous les décès d'enfants d'un jour à 5 supprimés porteraient l'âge moyen de la vie à 35 ou 40 ans peut-être.)

(Extrait de la notice qui précède les tableaux.)

# ESSAI SUR LES TEMPÊTES,

#### vents violents et orages

qui ont eu lieu dans l'arrondissement de Remiremont (Vosyes), du 1 janvier 1851 au 15 septembre 1868.

Extrait des observations météorologiques faites au Syndicat de Saint-Amé (vallée de Cleurie).

Longitude E. 4º 21'. Latitude N. 48º 30'. Altitude : 620 mètres.

par M. XAVIER THIRIAT.

#### AVANT-PROPOS.

Depuis quelques années les études météorologiques ont pris un grand développement. De toutes parts on a vu surgir des observateurs de bonne volonté, et les matériaux qu'ils ont déjà recueillis serviront peut-être un jour et dans un avenir prochain à déduire les lois qui régissent les phénomènes de l'atmosphère.

Observateur par goût, j'ai commencé à l'âge de 15 ans à noter jour par jour les diverses perturbations et phénomènes que je voyais se produire sous mes yeux dans l'air et sur la terre. N'ayant d'abord ni livre, ni instruments, ni instruction, je notais sans savoir que mes observations pourraient être utiles un jour, mais avec un soin extrême, les phénomènes qui m'impressionnaient le plus vivement, principalement les orages et les vents impétueux. Plus tard, quand j'ai pu me rendre compte de l'utilité de mes études, mes notes mieux prises, plus correctes ont eut plus de valeur. J'ai donné à la fin de ce travail un extrait de tout ce qui a été colligé ainsi pendant 18 ans concernant les vents violents et les orages.

Si des travaux de ce genre (et beaucoup de mé téorolo gistes pourraient en donner de plus complets) étaient centralisés entre les mains d'une société s'occupant avec zèle des sciences, comme la Société jurassienne d'émulation, il en résulterait un jour peut-être des documents d'un grand mérite aux yeux de ceux qui ont à cœur la science de la météorologie. Sans m'abuser aucunement sur la valeur de ce mémoire, j'ai voulu, dans la mesure de mes forces, donner ce que je possède sur cette matière, concernant les tempêtes et les orages dans la partie sud-est des Vosges. J'ose espérer qu'en considération de ma bonne volonté, on voudra bien me pardonner ce que ce travail, exécuté rapidement et en quelques jours, a de défectueux.

#### 1º TEMPÊTES ET VENTS VIOLENTS.

Un grand nombre de causes concourent à cette rupture de l'équilibre de l'atmosphère qu'on nomme le vent. Les causes permanentes qui dans les régions équatoriales, produisent les moussons, les vents alizés, celles qui agissent dans les ouragans, les trombes, qui dévastent les mêmes contrées, sont en partie connues, mais il reste à étudier les modifications apportées à ces grands phénomènes atmosphériques, modifications qui sont le résultat de circonstances locales ou accidentelles. Ce ne sera que par le dépouillement des observations faites sur tous les points du continent européen et par la comparaison de ce qui se produit en phénomènes météorologiques dans les diverses latitudes du globe qu'on pourra arriver un jour à formuler les lois qui régissent les tempêtes. Dans notre département comme dans l'Alsace et les autres pays situés à l'est du 3e degré de longitude, l'influence de la mer sur la température est très-peu sensible, et nous appartenons au climat continental qui a pour caractère d'être très-froid en hiver et très-chaud en été. Le voisinage de la chaîne des Vosges, des montagnes des Alpes et du Jura, et d'autres causes locales produisent dans toutes les saisons de fréquents et brusques changements de température. La direction et la forme des chaînes et des chaînons de montagnes, le relief et l'altitude de chaque vallée, les forêts plus ou moins étendues, les lacs, les cours d'eau, tous ces accidents topographiques ont une réelle influence non-seulement sur le climat, sur l'abondance ou la rareté des pluies, mais sur les tempêtes et les orages ainsi que nous essayons de le prouver plus loin.

Il y a un grand nombre de points intermédiaires entre le vent à peine sensible et les tourmentes que nous désignons sous les noms de tempête, d'ouragan, de vent impétueux. A défaut d'instruments propres à mesurer la force et la vitesse du vent, on est obligé de n'indiquer que par approximation sa violence et d'après les effets qu'il produit. Ainsi nous indiquerons sa force par les termes suivants, représentés par des chiffres dans nos tableaux d'observations: 0 air calme; 1 vent très-faible; 2 faible; 3 modéré; 4 assez fort, raffales ordinaires; 5 fort ou violent; 6 très-fort, impétueux, ouragan. La vitesse avec laquelle marchent les nuages, l'inclinaison et l'agitation plus ou moins grande des arbres élevés, nous ont servi jusqu'ici d'anémomètre, et il est certain qu'une longue pratique et des observations de chaque jour donnent à nos annotations une grande exactitude. Dans le tableau A ci-après, nous indiquons tous les jours où le vent a été d'une violence au-dessus du nº 4. Beaucoup de termes que nous avons employés sont synonymes pour caractériser la violence de la tourmente, mais ils indiquent en même temps la nature et le caractère du vent et de la tempête, de manière qu'on puisse en quelque sorte saisir l'aspect de la journée où le vent s'est produit.

Ces préliminaires posés, il serait utile d'essayer une définition et une classification des tempêtes si le résultat de nos observations pouvait fournir autre chose que des lois hypothétiques. Voici ce que nous pouvons déduire de nos observations personnelles.

L'Océan fournit la plus grande partie des causes qui produisent les phénomènes atmosphériques dans les continents, et presque toutes les tempêtes qui passent, arrivent de l'Atlantique. Des vents violents, même impétueux, sont en quelque sorte locaux, étant limités à une certaine étendue du continent, comme on le verra plus loin. Par contre toutes les tempêtes dont la durée est d'un ou plusieurs jours ont une cause éloignée. La chaleur qui s'élève des grands déserts de sable du centre de l'Afrique, les courants aériens nés de l'opposition des températures, de la formation ou de la condensation des vapeurs, le croisement des contre-alisés du sud-ouest si bien rendu par le capitaine Maury dans la figure qu'il donne de la circulation générale de l'atmosphère et d'autres causes qu'on trouve énumérées dans les études de physique terrestre produisent ces tourmentes, qui arrivent dans notre région avec une certaine périodicité. C'est en janvier, en avril et en octobre, quelques jours après le solstice d'hiver et les équinoxes de printemps et d'automne, qu'arrivent les plus violentes tempêtes. Celles du solstice d'été sont plus rares et toujours de plus courte durée que celles du solstice d'hiver. Le vent étant la cause productrice des autres météores, les tempêtes, après avoir débuté ordinairement par un vent sec, sont ensuite accompagnées de pluie, de grêle, de neige et très-souvent d'éclairs et de tonnerre. Ces derniers météores ne se produisent ici qu'à la fin de la tourmente au moment où le vent change de rhumb.

Ordinairement à un vent violent du sud succède un vent du sud-ouest. Après chaque bourrasque, tant que dure la tempête, le vent incline à l'ouest. Après la dernière raffale, qui est la plus terrible, et qui, en automne, en hiver et au printemps, est presque toujours accompagnée de grésils ou de neige, le vent saute brusquement au nord-ouest et est très-froid. S'il passe au nord, puis au nord-est, le beau temps, un temps sec et souvent presque

calme, est assuré pour plusieurs jours; si, au contraire, le vent rétrograde et revient à l'ouest ou au sud-ouest, on peut s'attendre à une nouvelle tourmente. Cela a surtout lieu quand le vent continue à être fort, bien qu'il incline au nord-ouest. Dans les tempêtes que nous signalons dans le tableau A, octobre 1851, janvier 1852, janvier 1853, décembre 1854, mars 1855, septembre 1856, juin 1857, mars, octobre et novembre 1859, octobre et décembre 1859, octobre, novembre et décembre 1863, février et décembre 1865, février 1866 et janvier 1868, qui ont duré plusieurs jours et qui ont sévi sur toute l'Europe, il y avait des moments de calme apparent ou de vent modéré, suivis d'un vent impétueux qui brisait et déracinait les arbres.

Ces circonstances et ces variations dans la force du vent semblent indiquer que le fleuve aérien qui passe sur le continent a des vagues comme l'océan, vagues qui se succèdent à des intervalles plus ou moins éloignés. Les oscillations du baromètre sont brusques dans ces jours de bourrasques et j'ai observé une hausse de 15 millimètres en 24 heures. Ordinairement la baisse du mercure barométrique est moins rapide que son ascension. Ainsi que nous l'indiquons dans le tableau, pour certaines tempêtes, il arrive souvent, surtout en hiver, des vents trèsforts pendant que le baromètre est très-élevé; dans ce cas il ne commence à baisser que quand le vent se calme, mais il y a baisse pendant ou après la tempête. Les variations barométriques indiquent beaucoup moins exactement la tempête en hiver qu'en été.

Ordinairement les grandes tempêtes sont précédées d'un jour calme et chaud. En hiver, dans ces circonstances, on peut, presque à coup sûr, pronostiquer du vent et de la neige. Douze ou même vingt-quatre heures avant la tempête le ciel se couvre de *cirrus* élevés qui s'épaississent en une couche blanchâtre, laiteuse, qui donne naissance à de magnifiques halos lunaires. Souvent ces

cirrus se groupent en cirro-cumulus ou nuages pommelés. Si ces nuages apparaissent le soir et que le soleil les colore en rouge, en jaune verdâtre, on peut avec certitude compter sur du vent et de la pluie pour le lendemain, pourvu toutefois qu'ils arrivent du sud-ouest et que le baromètre baisse. Ces caractères de l'atmosphère sont les mêmes qu'en mer à l'approche des cyclones; toutefois le changement des cirrus en nimbus et l'arrivée de la tempête sont moins brusques. Exceptés les vents d'orages qui s'élèvent presque subitement, les tourmentes que nous avons observées ont commencé presque insensiblement: ce n'est qu'au bout de plusieurs heures que le vent est dans toute sa force, et comme on l'a vu plus haut, toutes les tempêtes ont des intermittences de vent modéré à des intervalles plus ou moins éloignés.

Toute hausse anormale du thermomètre en hiver, et au commencement du printemps est d'un présage fâcheux comme on le voit. Jamais je n'ai observé une température de plus de 10° en décembre, janvier et février et supérieure à 16° en mars qui n'ait été un présage d'un grand refroidissement de l'atmosphère. La plus grande baisse thermométrique a lieu à la fin de la tempête; elle est rarement de moins de 8°. J'ai vu une fois la température baisser de 20° en 24 heures au mois de juin à la suite d'une bourrasque orageuse. Au printemps ces refroidissements subits amènent souvent la neige et la gelée. On peut voir par le tableau A que souvent en mai et même en juin la neige blanchit le sommet des contreforts occidentaux des Vosges, à la suite d'une tempête.

Il y a un certain nombre de vents violents qui se font beaucoup plus sentir sur les hauteurs que dans les plaines. Ce sont des vents de peu de durée et comme de légers courants qui sont écoulés avant d'être arrivés à la surface de la terre. Nous avons remarqué que toujours l'atmosphère est très-agitée dans la région des nuages avant la rupture du calme dans la couche d'air inférieure. Cette

observation que tous les météorologistes ont faite indique que les courants atmosphériques véritables sont, non pas ceux qu'indiquent les girouettes, mais ceux qui donnent impulsion aux nuages. Par l'observation de la direction des étoiles filantes, M. Coulvier-Gravier, directeur de l'observatoire du Luxembourg, réussit à fonder un des meilleurs systèmes de la prévision du temps qui ait existé jusqu'à ce jour. Il nous est arrivé très-souvent de prévoir avec une exactitude parfaite le temps de quelques jours à l'avance en observant pendant un soir serein la résultante des étoiles filantes qui traversaient le firmament. Si le vent souffle du nord ou au nord-est, c'est que les vents du sud ou du sud-ouest règnent dans les hautes régions. Si les météores se meuvent lentement, c'est que l'air est peu agité. S'ils passent avec rapidité, leur vitesse et les autres signes précurseurs du vent qu'on observe en même temps dans le ciel, indiquent une tempête.

Les vents les plus violents dans notre région sont ceux du sud-ouest et de l'ouest; ceux du sud, du nord et du nord-est viennent ensuite. Le vent impétueux du 25 avril 1854 soufflait du nord : il était glacé, la température s'est maintenue au-dessous de zéro jusqu'à midi malgré un ciel serein et la hauteur du soleil sur l'horizon. Le jeune feuillage qui couvrait les arbres a été déchiré, lacéré, au point qu'un mois après les forêts avaient à peine un peu de verdure. Un autre ouragan, celui du 23 avril 1866, venait du nord-est. Il a renversé des milliers d'arbres dans les forêts de l'arrondissement de Remiremont. Les grands vents des régions du nord renversent et brisent beaucoup plus d'arbres que ceux du sud-ouest et points voisins par la raison que les racines sont moins nombreuses et le bois moins résistant dans les arbres, du côté du nord que du côté sud.

Les deux plus terribles ouragans qui ont eu lieu en ce siècle dans notre arrondissement sont ceux du 18 juillet 1842 et du 5 novembre 1852. Ils ont débuté par un vent du sud qui a incliné ensuite à l'ouest. Le ciel était voilé d'un rideau de cirrus de couleur fauve et qui, après un jour entier de vent épouvantable, se sont transformés en nimbus. Il est tombé une pluie torrentielle qui a mis fin à la tempête. Pendant chacun de ces ouragans, le vent était si impétueux que l'air paraissait vaporeux, il faisait tant de bruit que deux personnes avaient peine à s'entendre à quatre pas en élevant fortement la voix. Les forêts de sapins qui entourent la vallée de la Cleurie mugissaient d'une manière effroyable : des arbres élevés de trente à quarante mètres se brisaient, se déracinaient à chaque instant. On a vu des corneilles rouler dans les airs sans pouvoir faire usage de leurs ailes; les enfants et les personnes peu fortes qui voulaient marcher contre le vent étaient renversés; les bestiaux beuglaient dans les étables, les toits volaient dans les airs..... C'était horrible et ces tempêtes ont vivement frappé notre jeune imagination.

Ces deux grands vents étaient très-chauds. Celui du 18 juillet 1842 était comme brûlant : on avait peine à respirer. C'était le simoun des régions méditerranéennes qui avait fait irruption dans le nord. Ces ouragans embrassaient une très-grande largeur et, venant du sud-ouest, ont semé le ravage et l'effroi dans toute l'Europe, du sud au nord.

En outre des tempêtes qui, traversant la France soit au nord soit au sud, passent dans les Vosges avec toute la force qui indique le centre du courant ou bien ne font qu'effleurer notre région, il y a, surtout en été, un grand nombre de jours où le vent souffle avec force sur certains points du continent, alors que l'air est calme en des pays voisins. Ce sont des vents locaux causés par des changements subits de température et par la dilatation et la condensation des vapeurs. Très-souvent on voit des vents s'élever, souffler avec force pendant plusieurs heures, et s'affaiblir ensuite sans qu'il y ait apparence de changement dans l'état du ciel ; ils sont la conséquence d'une rupture

d'équilibre dans une région voisine plus ou moins éloignée. Des orages en Bourgogne et dans la Haute-Marne nous ont causé cette année plusieurs fois du vent. Dans un fluide aussi mobile que l'atmosphère la moindre agitation se transmet à de très-grandes distances. Le coup de vent qui précède un orage ou qui l'accompagne à son début est la conséquence de la condensation des vapeurs et du changement de température de l'air qui a lieu en même temps. Bientôt l'équilibre se fait et l'ondée s'achève par un air calme.

En général les changements de temps arrivent vers le lever du soleil, à son passage au méridien ou à son coucher, et certains météorologistes fondent même sur les phases lunaires et solaires leur système de prévision du temps. Sans vouloir affirmer ou infirmer l'influence du soleil ou de la lune sur les variations du temps, question dont je n'ai pas à m'occuper, il est cependant remarquable que la pleine lune et la nouvelle lune, et les heures de 6 heures du matin, midi, six heures du soir et même minuit soient les époques du mois et du jour où le temps varie. Chose curieuse: quand une tempête finit à une de ces quatre époques du jour, elle est presque toujours précédée d'une explosion électrique. Tout se lie dans les lois de la nature, et il est possible que le magnétisme, l'électricité et le calorique qui, selon quelques physiciens, ne sont que diverses manifestations d'un même agent soient les causes principales d'un grand nombre de ces phénomènes, dont la formation, le développement et la cessation restent dans le domaine des hypothèses. Les tempêtes des équinoxes, régulières, quoique n'arrivant pas à jours fixes, sont l'effet des mouvements du soleil. Pendant tout le temps que cet astre est au sud de l'équateur, le pôle arctique se trouve presque constamment privé des rayons solaires, et lorsque ces rayons pénètrent pour la première fois dans ces régions glaciales, la température augmente subitement de quelques degrés.

Par suite de cette élévation de la température, l'air se dilate, un courant ascendant se produit au pôle avec une grande violence. Ce vent rencontre sur son passage des courants de toute direction, produits par des influences locales; il y a lutte et par suite tempête. Les variations de température seraient donc la seule cause des grands vents des équinoxes, d'après les physiciens. Mais peut-on expliquer ainsi tant de tempêtes remarquables que nous avons observées dans toutes les saisons et en tous les mois de l'année? Et pourquoi les phases lunaires sont-elles presque toujours accompagnées d'un changement de temps? Nous inclinons à croire, avec les paysans nos voisins, que la lune qui cause les marées n'est pas, non plus, sans influence sur cet autre océan gazeux qui nous enveloppe. Malgré ce que disent les savants de l'Observatoire, cette croyance vivra encore longtemps chez les habitants des campagnes.

Ceux qui habitent comme nous un pays de montagnes, savent que les sommets élevés jouissent rarement d'un air calme, tandis qu'il y a des localités où les vents règnent rarement. Au sommet du Hohneck les hêtres et les sapins sont noués, tordus, rabougris, n'offrent qu'un maigre feuillage et ont tous leurs rameaux dirigés vers le nord-est, par suite de la violence et de la continuité des vents. A 700 mètres d'altitude plus bas, sur les coteaux du val de Cleurie, bien des arbres ont aussi leurs rameaux courbés vers le nord-est, tandis qu'au fond de la vallée, l'action des vents n'est pas sensible sur la végétation ligneuse.

Les habitations exposées au vent, là où il n'y a pas de gorge et où le courant n'est pas serré sont rarement démolies par la tempête, tandis que d'autres, abritées par un pli de terrain, ou adossées à une forêt, éprouvent chaque année des dégats. Le vent qui s'engouffre dans les gorges, dans les vallons profondément encaissés, augmente sa force à proportion de la résistance; c'est ainsi

que les ouragans de l'hiver sont si terribles dans nos hautes vallées vosgiennes et forment ces montagnes de neige aux fines moulures, aux corniches élégantes qui ont jusqu'à vingt mètres de hauteur, et qui, parfois, ensevelissent complétement la chaumière du montagnard.

En outre des vents violents ordinaires on voit chaque année, dans les vallées des Vosges, des tourbillons formés par la rencontre de deux vents opposés. Ce phénomène arrive surtout au printemps et en automne, mais quelquefois en juin et juillet et toujours par un temps calme et chaud. Nous avons vu des tourbillons assez forts pour enlever jusqu'à perte de vue dans les airs des branches, des feuilles, le fourrage desséché sur les prairies, les mousses, etc. Ces corps retombaient, un quart d'heure après, à une assez grande distance du point d'où ils avaient été enlevés. Quand ces espèces de cyclones traversent une forêt, ils brisent les arbres et font un bruit épouvantable, tandis qu'à quelques centaines de mètres plus loin l'air est tout à fait calme. Le vent qui finit par dominer dans cette lutte règne ordinairement ensuite pendant une longue série de jours. Ces tourbillons appelés fourge-to, sotré, dans les patois des Vosges, sont formés par une spirale d'air qui tourne sur elle-même avec une rapidité extrême. Les anciens paysans de nos montagnes assurent encore que c'est un être légendaire, le sotré, qui cause ce phénomène et qui prend ainsi ses ébats dans les airs.

#### 2º LES ORAGES.

Quand le printemps fait suite aux giboulées et aux vents froids de l'hiver et que le soleil, fort de sa hauteur, réchauffe l'atmosphère, l'évaporation et le rapide développement de la végétation donnent bientôt naissance à l'orage. Souvent le premier tonnerre du printemps accompagne une giboulée, ou une pluie fertile; mais dès le 10 mai, on voit des orages d'été qui donnent souvent de

la grêle ou une pluie torrentielle. Ces orages se produisent pendant les mois suivants: juin, juillet, août, à la suite de fortes chaleurs, et souvent par périodes d'une durée de 7 à 10 jours consécutifs. A partir du 15 août, époque où l'orage gronde à l'horizon presque chaque année, on entre dans une période ordinairement plus tiède, quelquefois fraîche. En septembre et octobre les orages sont rares mais parfois très-violents. Le tonnerre se fait entendre rarement depuis le 20 octobre, et jamais nous ne l'avons entendu en décembre. En janvier, février et mars il accompagne les tempêtes et assez souvent nous avons vu des orages véritables en hiver; ils sont faciles à prévoir, car ils succèdent toujours à un vent violent et chaud, et précèdent ordinairement un changement de temps, une tempête ou la neige.

La moyenne des orages qui traversent annuellement l'arrondissement de Remiremont est de 15. Cette moyenne a été dépassée en 1853, 1854, 1856, 1860, 1861, 1865, 1866, 1867 et 1868. Cette dernière année, une des plus chaudes et des plus orageuses du siècle, a eu 28 orages. On peut voir par un exposé synoptique annexé au tableau B ci-après, que sur 292 orages observés ici, dans une période de 18 ans, 127 venaient du sud-ouest, et que le nord et le sud-est sont les points du ciel qui en ont le moins fourni.

Ces 292 orages sont ainsi répartis entre les mois de l'année: janvier, 2; février, 1; mars, 9; avril, 14; mai, 58; juin, 68; juillet, 61; août, 62; septembre, 17; octobre, 8; novembre, 1; décembre, 0.

La répartition entre les heures du jour (heure où l'orage a commencé) est assez intéressante; la voici telle que nous l'extrayons de nos tableaux:

1 heure du matin, 1 orage.

			0	76)
2	* : <del>277</del>	6	<del></del>	
3	<del></del> .	8		grêle une fois.
1				

5 heure	s du mati	n 2	orages.
6	<del>-</del>	1	
7		3	-
8	_	5	
9		7	<del></del> .
10		1	
11	_	9	
Midi		17	-
1 heure	du soir,	16	n
2	_	31	<u></u>
3		38	
4		<b>4</b> 0	
5	-	25	-
6	<del></del>	23	
7	-	24	
8	- V	11	
9		10	
10	-	7	-
11		5	
Minuit		5	
N-20 574 1000	11 DIS DI		2 8

On voit qu'il y a un maximum pour les orages à 4 heures du soir et un autre à 3 heures du matin. Le minimum a lieu à 6 heures et à 10 heures du matin. Il est évident, qu'indépendamment des influences magnétiques qui peuvent influencer sur cette distribution des orages, la chaleur solaire est la cause principale que produit ce phénomène.

Assez rarement la grêle tombe d'une manière dommageable dans l'arrondissement de Remiremont, bien que ce terrible météore y soit vu chaque année en quelque lieu. Il y a des localités où de mémoire d'homme on n'a pas vu de grêle. Ce qui est certain c'est que jamais on ne verra des grêles étendues, ravageant les récoltes de toute une commune dans un pays aussi accidenté et aussi boisé. Les forêts qui couronnent ici chaque vallée servent en quelque sorte de paragrêle, ce qui ne veut pas dire que les propriétés des montagnes qui avoisinent les forêts sont toujours préservées. C'est le contraire qui a lieu et très-souvent les hauteurs de Morbieux, de Thiéfosse, de Vecoux, de Laforge, du Haut-du-Tôt, sont frappées par des nuages à grêle qui ne versent que de la pluie dans les localités inférieures. Ce sont presque toujours les mêmes localités qui sont frappées, ce qui tient uniquement à la direction des vallées et des chaînons de montagne, ainsi que le reconnaissent les cultivateurs.

Le 30 juin 1853 (3 heures du matin), le 31 mai 1855, le 6 juillet 1862 et le 29 juin 1863 ont donné des orages à grêle dans notre arrondissement, orages exceptionnellement dommageables; ce sont les seules grêles étendues et vraiment désastreuses qui aient eu lieu dans ce rayon depuis 1851.

Nous avons remarqué que les orages qui contiennent de la grêle suivent une ligne droite, tandis que ceux qui ne donnent que de la pluie varient dans leur direction. Les vapeurs qu'amène le vent du sud-ouest, arrêtées par la chaîne des Vosges, se gonflent, se dilatent, au contact de l'air plus froid qui règne sur les hauteurs où le courant est obligé de monter pour passer. Ces vapeurs amassées sur le plateau central de la France ont évidemment une électricité autre que celle des sommets élevés ; de là l'orage, qui, dès l'heure de midi, apparaît sur l'horizon. Ce sont d'abord de gracieux cumulus, d'un beau blanc, étagés et présentant les aspects les plus fantastiques. Le fond est plus sombre, et, à mesure que le nuage avance, ses formes et ses teintes changent. Ce n'est bientôt plus qu'un nimbus très-noir, uniforme, avec quelques lambeaux grisâtres planant au-dessous; la foudre gronde au loin, l'air est calme, la chaleur étouffante. Au quatre points de l'horizon apparaissent d'autres nuages orageux, blancs cumulus, teints de rose au reflet du soleil qui se voile derrière l'orage qui monte du sud-ouest. Ces nuages de l'est, du nord, du sud-est semblent, poussés par trois

vents différents, s'avancer à l'encontre du nuage principal que sillonnent les premiers éclairs visibles. Il arrive un moment où ces nuages se joignent, et alors c'est un fracas terrible. Presque toujours dans ces circonstances il v a de la grêle et des coups foudroyants. Mais de la localité où nous observons avec le plus vif intérêt la marche et les circonstances des orages voici ce qui se voit dans la grande majorité des cas. Si le nuage orageux arrive du sud-ouest il se partage à la limite du canton de Saulxures, entre Vagney et Dommartin, à la rencontre des points extrêmes des deux montagnes qui forment la vallée de Cleurie: Chèvre-Roche et le Saint-Mont. Une partie du nuage suit la vallée de la Moselle vers Remiremont, l'autre monte vers Rochesson. Comme la majeure partie des orages viennent du sud-ouest, il s'ensuit qu'il y a assez rarement de violents orages de ce point dans le val de Cleurie. Quelquefois le nuage refoulé vers l'est dans la direction de Rochesson, décrit une courbe et marche sur Cleurie. C'est alors qu'il tombe une pluie torrentielle. Les orages venus du sud, du sud-est et de l'est versent aussi leurs eaux dans notre vallée, tandis que ceux venus de l'ouest, du nord-ouest ou du nord ne passent sur nous que dans des circonstances exceptionnelles.

Nous avons dit ci-dessus que les orages à grêle suivent une ligne droite. Il y a des exceptions. D'abord nous avons rarement vu un nuage à grêle se former et s'abattre quand il ne règne qu'un vent dans l'atmosphère. Presque toujours quand le vent du nord souffle sur la terre et que celui du sud domine dans la région des nuages, on peut s'attendre à la grêle, si l'orage s'annonce au sud ou au sud-ouest. Règle générale : deux vents opposés produisent un fort orage, surtout quand leur force est égale comme nous l'avons vu le 3 juin 1866. Un nuage orageux s'avançant vers le nord a été refoulé de ce point par le vent, et, après avoir fait une courbe de quelques lieues, est allé s'abattre comme une trombe sur les communes de Rupt

et de Vecoux où les récoltes ont été saccagées par le vent, la pluie et la grêle, alors que le soleil brillait sans obstacle à Saulxures et dans la vallée de Cleurie. Sans le vent du nord il ne serait tombé de grêle nulle part et il n'y aurait pas eu de pluie à Vecoux.

Dans la plaine des Vosges et dans les autres départements de la Lorraine, surtout dans la Meurthe et dans la Meuse, les grêles étendues et désastreuses ne sont que trop communes. Ceci est la conséquence de la surface du sol qui est partout cultivée. Les forêts sont moins étendues que dans les Vosges montagneuses et ne sont pas composées d'essences résineuses. Les sapins qui composent nos vastes forêts nous paraissent avoir une certaine influence sur les nuages électriques.

Pendant certains orages tous les éclairs paraissent horizontaux, tandis que dans d'autres ils sont dirigés vers la terre. Dans ce dernier cas la foudre tombe souvent.

Cette année le fluide électrique a incendié deux maisons dans les Vosges, une à Vincey, près de Charmes, l'autre à Chemineuil, canton de Brugerer. En 1867 il y eut trois maisons frappées par la foudre dans le canton de Saul-xures, dont une seule fut incendiée. Les coups foudroyants sont aussi communs dans les vallées que sur les hauteurs et quand la foudre s'abat sur une maison de ferme c'est toujours au-dessus de l'étable. Les arbres frappés le plus souvent sont les sapins, épicéas, cerisiers et bouleaux. On n'a jamais vu la foudre tomber sur le hêtre, sans doute parce que les racines de cet arbre, au lieu d'être pivotantes, sont étalées horizontalement.

En résumé il résulte de nos observations sur les orages:

1º Qu'il y a comme pour les tempêtes de grands courants orageux qui traversent la France et qui fournissent quelquefois plusieurs orages par jour pendant plusieurs jours de suite.

2º Qu'il y a dans les montagnes des Vosges un grand nombre d'orages locaux et peu étendus.

3º Que rarement les nuages à grêle frappent toute la superficie d'une même vallée et qu'il y a des points où jamais la grêle ne tombe de manière à endommager les récoltes.

4º Que les montagnes et forêts ont sur la marche des nuages orageux une grande influence.

5º Que le plus grand nombre des orages arrivent en juin, à l'époque de la végétation, et qu'il y a un grand maximum d'orages de 2 heures à 4 heures du soir au moment le plus chaud de la journée; preuve que la chaleur, l'évaporation et la végétation sont les premiers agents de l'électricité atmosphérique.

#### Nombre d'orages et leur direction depuis 1851.

Années	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest	Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Totaux
1851	<b>2</b>	6	2	))	))	<b>»</b>	))	<b>»</b>	10
1852	4	5	1	))	<b>)</b>	<b>»</b>	1	1	12
1853	6	8	3	1	))	<b>»</b>	5	<b>»</b>	23
1854	1	9	4	))	))	1	1	» ·	16
1855	1	12	1	))	1	))	))	<b>»</b>	15
1856	3	11	<b>2</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	))	<b>»</b>	16
1857	1	11	<b>2</b>	))	<b>»</b>	<b>»</b>	1	<b>»</b>	15
1858	<b>»</b>	4	2	1	))	<b>»</b>	1	<b>»</b>	8
1859	2	3	4	2	<b>»</b>	2	))	<b>»</b>	13
1860	2	7	6	))	1	<b>»</b>	))	<b>»</b>	16
1861	))	6	6	<b>2</b>	))	<b>»</b>	1	1	17
1862	4	5	6	<b>2</b>	1	))	))	1	19
1863	3	6	<b>»</b>	))	))	1.	))	<b>))</b>	10
1864	<b>2</b>	6	4	<b>»</b>	<b>2</b>	1	))	))	15
1865	2	11	. 3	<b>)</b>	<b>)</b>	1	<b>)</b>	1	18
1866	2	8	5	1	))	1	2	<b>»</b>	19
1867	10	6	<b>2</b>	1	2	1	))	1	23
1868	11	3	<b>2</b>	<b>»</b>	1	4	4	3	28
Tot.	$\overline{56}$	127	55	10	8	12	16	8	292

La moyenne des orages par année est de 15.

N. B. Les autres tableaux sont entre les mains de l'auteur de ce travail.